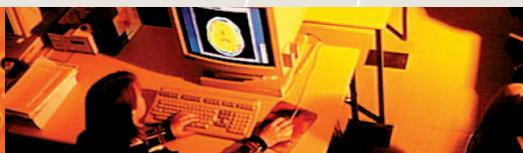


SECRETARIAT GÉNÉRAL

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°3 MARS 2004



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Éditorial	3
Textes de portée générale	3
Organisation générale du CNRS	5
Secrétariat général (RMLR : 247)	3
Décision n° 040006DAJ du 30 janvier 2004 modifiant la décision concernant l'organisation des services du secrétariat général du Centre national de la recherche scientifique et celle relative à l'organisation de la direction des systèmes d'information.	5
Unités de recherche (RMLR : 2721)	3
Décision n° 040001DRES du 14 janvier 2004 portant modification des décisions collectives n° 03A014DSI, n° 03A015DSI, n° 03A010DSI et n° 03A011DSI du 28 novembre 2003	5
Décision n° 041019SUNI du 23 janvier 2004 renouvelant l'USR n° B5026 - Télescope Bernard-Lyot et nommant son directeur	9
Groupements de recherche (RMLR : 2722)	9
Décision n° 041030SUNI du 28 janvier 2004 de changement d'intitulé du GDR n° G2347, de nomination d'un nouveau directeur et de changement de délégation gestionnaire.	9
Décision n° 03A016DSI du 9 janvier 2004 de création et renouvellement de groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS).	9
Décision n° 03A017DSI du 9 janvier 2004 de création et renouvellement de groupements de recherche (à composantes multiples)	11
Unités de service (RMLR : 2741)	16
Décision n° 040007DAJ du 30 janvier 2004 portant renouvellement de l'UPS n° S0076 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST)	16
Décision n° 030001DIST du 18 décembre 2003 de renouvellement de l'UPS n° S0845 - CNRS - Périodiques	16
Décision n° 041054SUNI du 27 janvier 2004 de renouvellement de l'UMS n° T0833 - Observatoire de physique du Globe de Clermont-Ferrand	17
Décision n° 041031SUNI du 27 janvier 2004 de renouvellement de l'UMS n° T2202 - Observatoire de la Côte d'Azur	17
Décision n° 041055SUNI du 27 janvier 2004 de renouvellement de l'UMS n° T2244 - Département Gassendi	18
Décision n° 040001STIC du 16 décembre 2003 portant création de l'UMS n° T2809 - Laboratoire des Usages en Technologie d'Information Numérique (LUTIN)	18
Autres organes consultatifs à compétence scientifique (RMLR : 283)	19
Décision n° 030042INPN du 22 décembre 2003 modifiant la décision n° 930005INPN du 22 février 1993 relative à la création du comité interdépartemental du CNRS pour le domaine des ondes gravitationnelles ..	19
Questions administratives et juridiques générales	20
Bases de données (RMLR : 4111)	20
Décision n° 03P002DSI du 28 janvier 2004 portant création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Web du Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE) – UMR n° C6115. ...	20
Les personnels du CNRS	21
Congés annuels - Congés bonifiés (RMLR : 5236-21)	21
Arrêté du 20 janvier 2004 portant application dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au centre d'études de l'emploi du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat.	21
Jours fériés (RMLR : 5236-22)	23
Circulaire FP/7 n° 2055 du 24 novembre 2003 relative au calendrier des fêtes légales de l'année scolaire 2003-2004	23
Autorisations d'absence (RMLR : 5236-3)	24
Circulaire FP/7 n° 2054 du 24 novembre 2003 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions pour l'année 2004	24

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	26
Gestion des recettes - Tarifs (RMLR : 6334)	26
Décision n° 04A011DR04 du 5 janvier 2004 relative au tarif de location des prestations de service offertes par la délégation Île-de-France Sud	26
Gestion des dépenses - Généralités (RMLR : 634221)	27
Décision n° 040004DAJ du 20 janvier 2004 portant adoption du référentiel déterminant le caractère homogène des achats au Centre national de la recherche scientifique	27
Mesures particulières	89
Concours	89
Nominations d'ITA en 2004 - Concours externes	89
Nominations d'ITA en 2004 - Concours internes	89
Promotions	90
Nominations d'ITA en 2003	90
Comités, conseils et commissions	96
Décision n° 040001SGCN du 15 janvier 2004 relative à la nomination de membre du bureau du Comité national de la recherche scientifique	96
Décision n° 040003ELEC du 27 janvier 2004 relative à la constitution du bureau de vote spécial pour le renouvellement du Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche ..	97
Décision n° 030153DR01 du 31 octobre 2003 portant création d'un comité spécial d'hygiène et de sécurité de délégation compétent pour la circonscription de Paris A	97
Décision n° 030144DR01 du 8 octobre 2003 portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C7095 - Institut d'Astrophysique de Paris	98
Décision n° 030133DR01 du 27 octobre 2003 portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8104 - Institut Cochin	99
Décision n° 030131DR01 du 3 septembre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8106 - Laboratoire de mécanique des systèmes et des procédés	100
Décision n° 030145DR01 du 8 octobre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8118 - Laboratoire de physiologie cérébrale	100
Décision n° 030136DR01 du 23 septembre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8137 - Centre de recherche sens, éthique, société	101
Décision n° 040001DR01 du 5 janvier 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8138 - Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe	101
Décision n° 030148DR01 du 13 octobre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8605 - Cognition et développement	102
Décision n° 030134DR01 du 22 septembre 2003 portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° K2444 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immunitaire	102
Décision n° 030139DR01 du 2 octobre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° T2419 - Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales - A.-Quetelet	103
Décision n° 040004DR11 du 26 janvier 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° A5031 - Laboratoire de cristallographie	103
Décision n° 040085DR17 du 26 janvier 2004 de nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Bretagne et Pays de la Loire	104
Décision n° 040046DR19 portant modification de la décision n° 030203DR19 de nomination des membres du conseil consultatif régional de la délégation Normandie	105
Nominations	106
Fin de fonctions	107
Délégations de signature	108
Informations générales	139
Textes signalés	139
Questions-Réponses parlementaires	144
À lire	148

A la faveur de la réforme du code des marchés publics, j'ai souhaité que le CNRS se dote d'une nouvelle nomenclature des produits et services plus adaptée à l'activité et au fonctionnement de notre établissement. Il s'agit d'un outil indispensable à l'élaboration de notre politique d'achat, à la modernisation et la simplification de nos pratiques dans le domaine.

D'environ 700 familles de fournitures et services homogènes répertoriées dans les anciennes nomenclatures, le nouveau référentiel unifié en propose un peu moins de 500, structurées autour de 6 grands « thèmes » :

- approvisionnements généraux
- logistique
- information, documentation et communication
- bâtiment et infrastructure
- fournitures, équipements, instrumentations et services scientifiques
- informatique

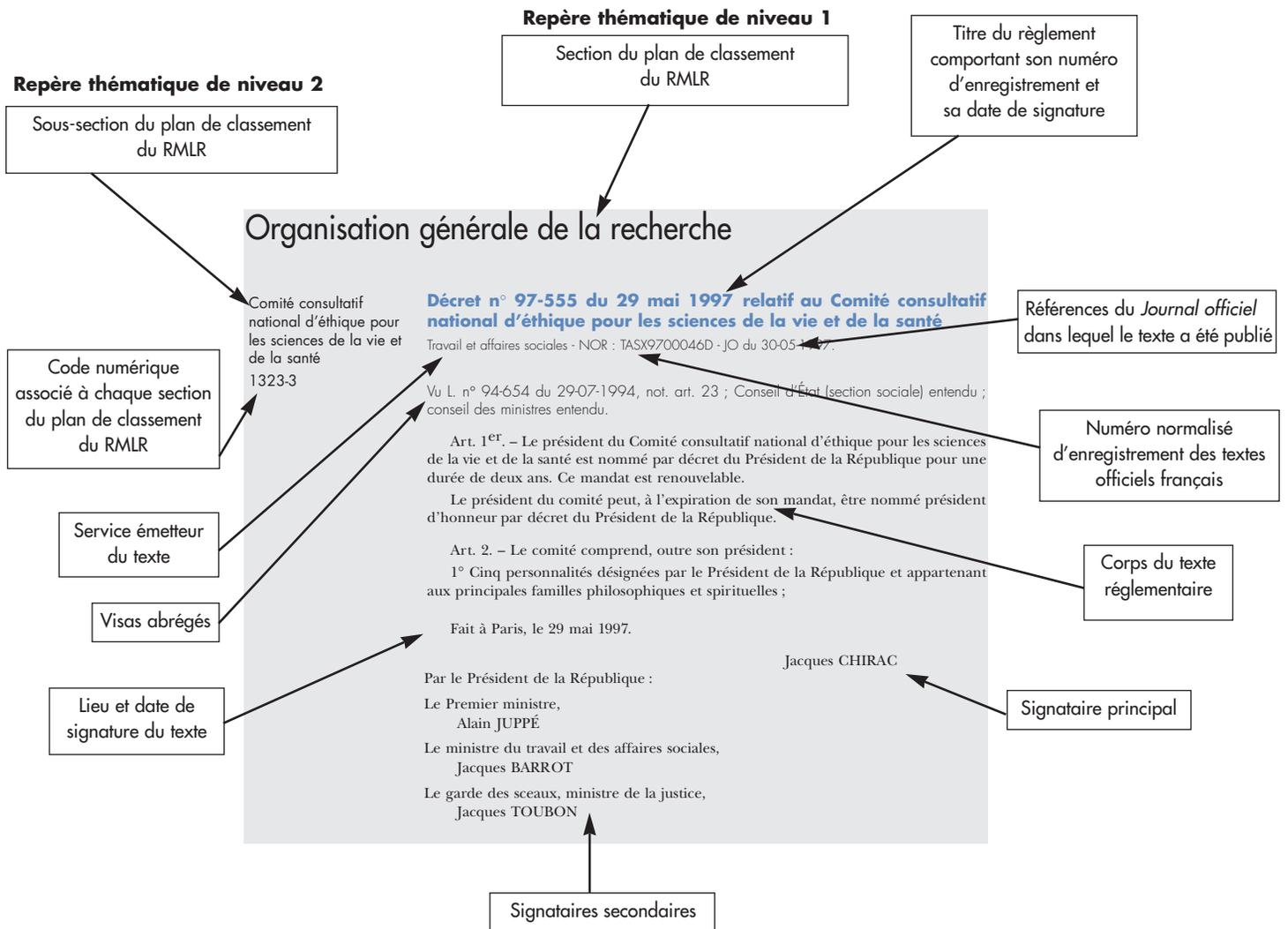
Chacun des thèmes est ensuite divisé en domaines, sous domaines, puis familles homogènes. L'appréciation des seuils permettant de déterminer les procédures d'achat (passation ou non d'un marché formalisé) s'effectuera à ce dernier niveau.

Ces thèmes ont été définis à partir des analyses de plusieurs groupes d'experts, dont je tiens à saluer le travail, en association avec des représentants d'autres EPST. Pour tous les aspects scientifiques, l'expertise des membres de deux commissions techniques représentant les différents départements scientifiques a été sollicitée.

Cette nouvelle nomenclature correspondra mieux à la réalité de la dépense des laboratoires.

Jacques BERNARD
Secrétaire général du CNRS

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Organisation générale du CNRS

Secrétariat général
RMLR : 247

Décision n° 040006DAJ du 30 janvier 2004 modifiant la décision concernant l'organisation des services du secrétariat général du Centre national de la recherche scientifique et celle relative à l'organisation de la direction des systèmes d'information

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 960022SGAL du 05-07-1996 mod. ; DEC. n° 960023SGAL du 05-07-1996 mod. ; DEC. n° 999002DCAJ du 21-10-1999.

Art. 1^{er}. – A l'article 4 de la décision du 5 juillet 1996 et à l'article 1^{er} de la décision du 21 octobre 1999 susvisées, l'alinéa « - Le bureau de la qualité et du support à la déconcentration » est remplacé par l'alinéa suivant :

« - le bureau des méthodes et du support à la déconcentration »

Art. 2. – A l'article 4 de la décision du 5 juillet 1996 et à l'article 1^{er} de la décision du 21 octobre 1999 susvisées, l'alinéa « - Le bureau du schéma directeur et de l'infocentre » est remplacé par l'alinéa suivant :

« - le bureau du support aux utilisateurs »

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de recherche
RMLR : 2721

Décision n° 040001DRES du 14 janvier 2004 portant modification des décisions collectives n° 03A014DSI, n° 03A015DSI, n° 03A010DSI et n° 03A011DSI du 28 novembre 2003

Direction des relations avec l'enseignement supérieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 03A014DSI du 28-11-2003 ; DEC. n° 03A015DSI du 28-11-2003 ; accord des organismes partenaires.

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de la décision n° 03A014DSI du 28 novembre 2003 susvisée, portant création de formations de recherche en évolution, sont supprimées les formations de recherche suivantes :

Département Sciences de l'homme et de la société

Délégation Centre Auvergne et Limousin

FRE n° K2774, intitulée Laboratoire Archéologie et Territoires

Responsable : Mme Elisabeth ZADORA-RIO, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 32, 31

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° K2784, intitulée Centre de recherche rennais en économie et en gestion

Responsable : M. Gérard CLIQUET, professeur

Section d'évaluation : 37

Délégation Normandie

FRE n° K2806, intitulée Groupe d'Economie Mathématique et de Micro-Economie Appliquée

Responsable : M. Maurice SALLES, professeur

Section d'évaluation : 37

Art. 2. - A l'article 1^{er} de la décision n° 03A014DSI du 28 novembre 2003 susvisée, portant création de formations de recherche en évolution, les éléments relatifs aux formations de recherche en évolution suivantes sont remplacés comme suit :

Département Sciences et technologies de l'information et de la communication

Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° K2731, intitulée Signal-Image-Communication

Responsable : M. Pascal LIENHARDT, professeur

Sections d'évaluation : 7, 8

Département Sciences de l'homme et de la société

Délégation Paris A

FRE n° K2810, intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC

Responsable : M. Thierry FOUCAULT, directeur de recherche

Section d'évaluation : 37

Délégation Centre Auvergne et Limousin

FRE n° K2790, intitulée Centre de recherches interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme

Responsable : M. Gérard MONEDIAIRE, maître de conférences

Section d'évaluation : 36

Art. 3. - A l'article 1^{er} de la décision n° 03A015DSI du 28 novembre 2003 susvisée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, les éléments relatifs aux unités mixtes de recherche suivantes sont remplacés comme suit :

Département Sciences de l'homme et de la société

Délégation Centre Auvergne et Limousin

Etablissement principal : Université François RABELAIS (Tours)

UMR n° C6173, intitulée Cité, Territoire, Environnement et Société

Directeur : M. Serge THIBAUT, professeur

Sections d'évaluation : 39, 40

Délégation Provence

Etablissement principal : Université de droit, d'économie et des sciences (Aix-Marseille -3)

Autres établissements tutelles : Université Toulon, Université Pau

UMR n° C6201, intitulée Droit public comparé – Droit international et droit européen

Directeur : M. André ROUX, professeur

Section d'évaluation : 36

Délégation Paris A

Etablissement principal : Conservatoire national des arts et métiers

UMR n° C6209, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique.

Directeur : M. Michel LALLEMENT, professeur

Sections d'évaluation : 40, 36

Art. 4. - A l'article 1^{er} de la décision n° 03A015DSI du 28 novembre 2003 susvisée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, est créée l'unité mixte de recherche suivante :

Département Sciences de l'Homme et de la Société*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Etablissement principal : Université Rennes I

Autre établissement tutelle : Université Caen

UMR n° C6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management

Directeur : Gérard CLIQUET, professeur

Directeurs adjoints : Maurice SALLES, professeur

Yvon ROCABOY, professeur

Section d'évaluation : 37

Art. 5. - A l'article 2 de la décision n° 03A015DSI du 28 novembre 2003 susvisée, portant création et renouvellement d'unités mixtes de recherche, les éléments relatifs aux unités mixtes de recherche suivantes sont remplacés comme suit :

Département Sciences Chimiques*Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes*

Etablissement principal : Université de Poitiers

UMR n° C6514, intitulée Synthèse et réactivité des substances naturelles

Directeur : M. André AMBLES, professeur

Section d'évaluation : 20

Département Sciences de l'Homme et de la Société*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Etablissement principal : Université de Haute Bretagne (Rennes-2)

Autres établissements tutelles : Université CAEN, Université Nantes, Université Angers, Université du Maine

UMR n° C6590, intitulée Espaces géographiques et sociétés.

Directrice : Mme Raymonde SECHET, professeure

Directeur adjoint : M. Vincent GOUËSET, professeur

Section d'évaluation : 39

Délégation Provence

Etablissement principal : Université de Provence (Aix-Marseille-1)

UMR n° C6057, intitulée Parole et langage

Directeur : M. Philippe BLACHE, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Noël NGUYEN, professeur

Sections d'évaluation : 34, 7, 29

Autre établissement tutelle : EHESS

UMR n° C6574, intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'océanie

Directeur : M. Serge TCHERKEZOFF, maître de conférences

Sections d'évaluation : 38, 31, 33

Art. 6. - A l'article 2 de la décision n° 03A015DSI du 28 novembre 2003 susvisée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, est supprimée l'unité mixte de recherche suivante :

Département Sciences pour l'Ingénieur

Délégation Nord-Est

Etablissement principal : Université de Franche-Comté (Besançon)

UMR n° C6604, intitulée Laboratoire de mécanique appliquée R. Chaléat

Directeur : M. Dominique PERREUX, professeur

Section d'évaluation : 9

Art. 7. - A l'article 2 de la décision n° 03A011DSI du 28 novembre 2003 susvisée, portant création et renouvellement d'unités mixtes de recherche, les éléments relatifs à l'unité mixte de recherche suivante sont remplacés comme suit :

Département Sciences de l'Homme et de la Société

Délégation Paris A

Partenaires du CNRS : Ministère de la culture, BNF

UMR n° C0200, intitulée Institut de recherche sur le patrimoine musical en France

Directrice : Mme Florence GETREAU, directeur

Section d'évaluation : 35

Art. 8. - A l'article 1^{er} de la décision n° 03A010DSI du 28 novembre 2003 susvisée, portant création et renouvellement d'unités propres de recherche et des unités de service et de recherche, les éléments relatifs aux unités propres de recherche suivantes sont remplacés comme suit :

Département Sciences de l'homme et de la société

Délégation Paris A

UPR n° A0034, intitulée Laboratoire d'anthropologie urbaine dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : étude dans leur dimension anthropologique des sociétés urbaines des pays industriels en considérant plus particulièrement les angles de la pluriethnicité

Directeur : M. Jean-Charles DEPAULE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 38

UPR n° A2147, intitulée Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Constituer le pôle parisien des recherches en anthropologie

Directrice : Mme Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de recherche

Section d'évaluation : 31

Art. 9 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 janvier 2004

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de recherche
RMLR : 2721

Décision n° 041019SUNI du 23 janvier 2004 renouvelant l'USR n° B5026 - Télescope Bernard-Lyot et nommant son directeur

Sciences de l'Univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DÉC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DÉC. n° 99E001DSI du 07-01-1999 ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; accord de l'Université Toulouse-3 ;

Art. 1^{er}. - Est renouvelée, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2003, l'unité de service et de recherche (USR) intitulée « Télescope Bernard-Lyot » et gérée sous le code n° B5026, devant figurer dans le contrat de développement 2003-2006 de l'Université Toulouse-3.

Art. 2. - M. David MOUILLET, maître de conférences, est nommé directeur de cette unité à compter du 1^{er} janvier 2003.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Groupements
de recherche
RMLR : 2722

Décision n° 041030SUNI du 28 janvier 2004 de changement d'intitulé du GDR n° G2347, de nomination d'un nouveau directeur et de changement de délégation gestionnaire

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DÉC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DÉC. n° 01E005DSI du 01-01-2001 ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 1^{er}. - À compter du 1^{er} janvier 2004, la décision n° 01E005DSI est modifiée comme suit :

au lieu de : « Groupe échange océan glace atmosphère antarctique », directeur Paul PETTRE, délégation gestionnaire Midi-Pyrénées ;

lire : « GDR Antarctique », directrice Valérie MASSON-DELMOTTE, délégation gestionnaire Île-de-France Sud.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Groupements
de recherche
RMLR : 2722

Décision n° 03A016DSI du 9 janvier 2004 de création et renouvellement de groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DÉC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du conseil de groupement de chacun des groupements concernant la nomination des directeurs et des directeurs adjoints ; avis du comité scientifique des groupements qui en sont dotés ; sur proposition des directeurs de département scientifique.

Art. 1^{er}. - Sont créés pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004, les groupements de recherche suivants :

Département Sciences physiques et mathématiques

Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° G2753, intitulé Analyse fonctionnelle et harmonique et applications.

Directeur : M. El Maati OUHABAZ, professeur.

Sections d'évaluation : 1, 7.

GDR n° G2796, intitulé Dynamique interfaciale sous contrainte mécanique.

Directeur : M. Philippe RICHETTI, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 15, 5.

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° G2756, intitulé Science et applications des nanotubes.

Directrice : Mlle Annick LOISEAU, directrice de recherche.

Directeur adjoint : M. Patrick BERNIER, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 9, 10, 15, 19.

Délégation Normandie

GDR n° G2757, intitulé Nouveaux états électroniques des matériaux : effet des corrélations, imaginer, modéliser, comprendre, imaginer.

Directeur : M. Charles SIMON, directeur de recherche.

Directeur adjoint : M. Patrice MILLET, chargé de recherche.

Sections d'évaluation : 6, 18, 19.

Délégation Rhône-Alpes, site Alpes

GDR n° G2762, intitulé Matériaux du patrimoine et synchrotron Soleil.

Directeur : M. Michel ANNE, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 5, 13, 17, 32.

Délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône

GDR n° G2758, intitulé Thermodynamique, fragmentation et agrégation de systèmes moléculaires complexes.

Directeur : M. Fernand SPIEGELMANN, directeur de recherche.

Directeur adjoint : M. Philippe DUGOURD, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 4, 3, 6, 14, 17

Art. 2. - Sont renouvelés pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004, les groupements de recherche suivants :

Département Sciences physiques et mathématiques

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° G2105, intitulé Tresses et typologie de basse dimension.

Directeur : M. Christian BLANCHET, professeur.

Section d'évaluation : 1.

Délégation Paris B

GDR n° G2439, intitulé Modélisation mathématique et simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs.

Directeur : M. Alain BOURGEAT, professeur

Section d'évaluation : 1

Art. 3. - Le mandat confié aux directeurs et aux directeurs adjoints nommés ou renouvelés aux articles 1^{er} et 2 prend effet au 1^{er} janvier 2004 pour une durée de quatre ans.

Dernier article. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Décision n° 03A017DSI du 9 janvier 2004 de création et renouvellement de groupements de recherche (à composantes multiples)

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DÉC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du conseil de groupement de chacun des groupements concernant la nomination des directeurs et des directeurs adjoints ; avis du comité scientifique des groupements qui en sont dotés ; sur proposition des directeurs de département scientifique.

Art. 1^{er}. - Est approuvée la création, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004 et sous réserve de la mise en œuvre des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, des groupements de recherche suivants :

Département Sciences pour l'ingénieur*Délégation Centre - Auvergne et Limousin*

Partenaires du CNRS : CNES, SNECMA, Université Orléans, Université Paris-11, Université Versailles, Université Toulouse-3, Université Grenoble-1, Université Nancy-1

GDR n° G2759, intitulé Propulsion spatiale à plasma.

Directeur : M. Michel DUDECK, professeur.

Section d'évaluation : 10.

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires du CNRS : CNES, CEA, ENS Paris, ENS Lyon, ECP, INP Grenoble, INP Lorraine, ENSMA, ESPCI Paris, Université Aix-Marseille-1, Université Lyon-1, Université Paris-6, Université Paris-7, Université Toulouse-3

GDR n° G2799, intitulé Micropesanteur fondamentale et appliquée.

Directeur : M. Bernard ZAPPOLI, professeur.

Sections d'évaluation : 10, 5, 15, 19.

Délégation Provence

Partenaires du CNRS : INSERM, Université Paris-6, Université Paris-7, Université Mulhouse, Université Aix-Marseille-1, Université de Gand, Université Lausanne.

GDR n° G2760, intitulé Biomécanique des fluides et des transferts - Interaction fluide/structure biologique.

Directrice : Mme Valérie DEPLANO, chargée de recherche.

Sections d'évaluation : 10, 22.

Département Sciences chimiques*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Partenaires du CNRS : INRA

GDR n° G2812, intitulé Assemblages de molécules végétales : croissance et organisation des plantes.

Directeur : M. Alain BULEON, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 15, 27.

Département Sciences de la vie*Délégation Île-de-France Ouest et Nord*

Partenaires du CNRS : Université Paris-13, Université Paris-11, Université Toulouse-3, Université Montpellier-1, Université Montpellier-2, Université Montpellier-3, Université Tours, Université Bourgogne, Université Rennes-1, INRA, ENSA Montpellier, CIRAD

GDR n° G2822, intitulé GDR d'éthologie.

Directeur : M. Claude BAUDOIN, professeur.

Section d'évaluation : 29.

Délégation Île-de-France Sud

Partenaires du CNRS : INSERM, Université Nice, Université Nantes, Université Montpellier-1, Université Strasbourg-1

GDR n° G2823, intitulé Facteurs d'échange des protéines G : caractérisation comme cibles thérapeutiques et développement d'inhibiteurs.

Directrice : Mlle Jacqueline CHERFILS, directrice de recherche.

Sections d'évaluation : 21, 16, 25.

Partenaires du CNRS : Université Aix-Marseille-2, Université Paris-11, Université Montpellier-1, Université Montpellier-2, Institut Pasteur, INSA Toulouse, CEA, BIO-RAD, Biomethodes, Cellectis, Proteus, Aventis Pasteur

GDR n° G2825, intitulé Nouvelles approches en évolution dirigée des protéines.

Directeur : M. Denis POMPON, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 21, 10, 20, 22.

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires du CNRS : IFREMER, Université Paris-6, Université Saint-Étienne

GDR n° G2821, intitulé Photoréception et régulations neuroendocrines des grandes fonctions physiologiques chez le loup *dicentrarchus labrax*.

Directeur : M. Jacky FALCON, directeur de recherche.

Section d'évaluation : 28.

Partenaires du CNRS : Université Montpellier-2, Université Tours, Université Toulouse-3, Université Grenoble-1, Université Saint-Étienne, INRA, Université Aix-Marseille-1, Université Aix-Marseille-3, CIRAD, ENSA Montpellier, Université Montpellier-1, Université Montpellier-3

GDR n° G2827, intitulé Écologie chimique.

Directrice : Mme Martine HOSSAERT-MCKEY, directrice de recherche.

Sections d'évaluation : 30, 46.

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires du CNRS : Université Toulouse-3, Institut Pasteur, Université Paris-6, INSERM, Université Strasbourg-1, Université Bordeaux-1, INRA, INAPG, Université Paris-11, Université Bourgogne

GDR n° G2688, intitulé Calcium et régulation de l'expression des gènes en contexte normal et pathologique.

Directeur : M. Marc MOREAU, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 28, 26, 27.

Délégation Paris A

Partenaires du CNRS : INSERM, CEA, Université Paris-5

GDR n° G2826, intitulé Chimie et immunologie des peptides - Médicaments.

Directeur : M. Jean Gérard GUILLET, directeur de recherche.

Section d'évaluation : 22 .

Délégation Paris B

Partenaires du CNRS : Université Paris-6, ENS Paris, Université Paris-11, Université Lyon-1, Université Grenoble-1, ENGREF, INRA, IRD, MNHN, CIRAD, ENSA Montpellier, Université Montpellier-1, Université Montpellier-2, Université Montpellier-3

GDR n° G2828, intitulé Dynamique de la biodiversité et fonctionnement des écosystèmes continentaux.

Directeur : M. Michel LOREAU, professeur.

Section d'évaluation : 30.

Délégation Provence

Partenaires du CNRS : INSERM, Université Aix-Marseille-2, Université Montpellier-1, Université Montpellier-2, INRA, Selectbiotics, Idenix, Antidote pharma

GDR n° G2824, intitulé Recherche sur les facteurs de virulence et en biodéfense.

Directeur : M. Jean-Pierre GORVEL, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 22, 24.

Département Sciences de l'homme et de la société*Délégation Île-de-France Ouest et Nord*

Partenaires du CNRS : IRD, Musée Néo-Calédonien, Université Queensland

GDR n° G2834, intitulé Études interdisciplinaires sur les sociétés anciennes du Pacifique Sud.

Directrice : Mme Frédérique VALENTIN, chargée de recherche.

Section d'évaluation : 31.

Partenaires du CNRS : Université Paris-10

GDR n° G2840, intitulé Économie et sociologie.

Directeurs : M. Philippe STEINER, professeur.

M. François VATIN, professeur.

Sections d'évaluation : 40, 37.

Délégation Paris A

Partenaires du CNRS : INSERM, Université Paris-13, CIRAD, INRA, Université Paris-5

GDR n° G2835, intitulé Nouvelle-Calédonie - Enjeux sociaux contemporains.

Directeur : M. Michel NAEPELS, chargé de recherche.

Section d'évaluation : 38.

Partenaires du CNRS : Ministère de la culture

GDR n° G2836, intitulé Les matériaux du livre médiéval.

Directrice : Mme Monique ZERDOUN, ingénieure de recherche.

Section d'évaluation : 32 .

Partenaires du CNRS : Université Paris-4, Université Versailles, Université de Louvain, Université Cambridge

GDR n° G2837, intitulé Culture latine de la Renaissance européenne.

Directrice : Mme Perrine GALAND-HALLYN, professeure.

Section d'évaluation : 35.

Délégation Paris B

Partenaires du CNRS : Université Lyon-1

GDR n° G2838, intitulé Édition critique des œuvres complètes d'Alembert.

Directrice : Mlle Irène PASSERON, chargée de recherche.

Sections d'évaluation : 35, 1, 14.

Partenaires du CNRS : Université Paris-7, EPHE

GDR n° G2839, intitulé Utilisation scientifique des images du satellite MSG acquises en temps réel.

Directeurs : M. Michel DESBOIS, directeur de recherche,

Mme Catherine MERING, professeure.

Sections d'évaluation : 39, 31, 12.

Art. 2. - Est approuvé le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004 et sous réserve de la mise en œuvre des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, des groupements de recherche suivants :

Département Sciences pour l'ingénieur

Délégation Provence

Partenaires du CNRS : ECL, ENS Cachan, ENS Lyon, ESPCI Paris, ENS, CEMAGREF, INP Grenoble, Université Clermont-1, Université Montpellier-2, Université Paris-11, Université Paris-6, Université Aix-Marseille-3, Université Orléans

GDR n° G2181, intitulé Milieux divisés - MIDI.

Directeur : M. Olivier POULIQUEN, chargé de recherche.

Sections d'évaluation : 9, 5, 13.

Département Sciences chimiques

Délégation Paris A

Partenaires du CNRS : Université Grenoble-2, CEA, Ministère de la culture, Cité de la musique, INRA, Université Paris-11, Université Paris-1

GDR n° G2114, intitulé Caractérisation et compréhension des mécanismes physico-chimiques d'altération des matériaux du patrimoine culturel.

Directrice : Mlle Martine REGERT, chargée de recherche.

Sections d'évaluation : 17, 19, 31, 32.

Département Sciences de l'univers

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires du CNRS : ANDRA

GDR n° G0788, intitulé Formations géologiques profondes.

Directeur : M. Joël LANCELOT, professeur.

Section d'évaluation : 11.

Département Sciences de la vie

Délégation Île-de-France Sud

Partenaires du CNRS : Université Lyon-1, Université Paris-7, Université Paris-11, Université Tours, Université Clermont-2, INRA, INSERM, Université Paris-6, Université Rennes-1, Université Toulouse-3, Université d'Évry, ENS Lyon, ENS Paris, IRD, MNHN, Institut Pasteur, BIOMERIEUX

GDR n° G2157, intitulé Les éléments transposables : du génome aux populations.

Directeur : M. Pierre CAPY, professeur.

Sections d'évaluation : 30, 23.

Délégation Nord-Est

Partenaires du CNRS : Université Bourgogne, Université Paris-6, Université Tours, Université Lyon-1, ENS, MNHN, INRA, IRD, Université Paris-11, Université Montpellier-2, Université Rennes-1

GDR n° G2155, intitulé Écologie comportementale.

Directeur : M. Marc THERY, chargé de recherche.

Section d'évaluation : 30.

Délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône

Partenaires du CNRS : Université Lyon-1, Université Tours, Université Montpellier-2, Université Amiens, INRA, IRD

GDR n° G2153, intitulé Évolution des relations parasitaires chez les insectes.

Directeur : M. Fabrice VAVRE, chargé de recherche.

Section d'évaluation : 30.

Département Sciences de l'homme et de la société*Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes*

Partenaires du CNRS : Université Nancy-1, Université Bordeaux-1, INP Lorraine, Clinique Pasteur

GDR n° G2152, intitulé Les hommes fossiles : de l'imagerie virtuelle à la morphométrie 3D.

Directeurs : M. José BRAGA, maître de conférences,
Mlle Hélène COQUEUGNIOT, chargée de recherche.

Section d'évaluation : 31.

Délégation Île-de-France Est

Partenaires du CNRS : Université Paris-1, Université Lille-3

GDR n° G2136, intitulé France - Îles Britanniques.

Directeur : M. Jean-Philippe GENET, professeur.

Sections d'évaluation : 32, 33.

Délégation Île-de-France Ouest et Nord

Partenaires du CNRS : Université de Louvain

GDR n° G2138, intitulé Les denrées en Gaule romaine. Production, consommation, échanges. Le témoignage des emballages.

Directrice : Mme Fanette LAUBENHEIMER, directrice de recherche.

Section d'évaluation : 32.

Partenaires du CNRS : Université Paris-4, Université Lille-3, Université Rouen, Université Paris-10, Université Lyon-2, Université Tours, Université Strasbourg-2, Université Montpellier-3, Université Aix-Marseille-1, Université Brest, Université Besançon

GDR n° G2135, intitulé Textes pour l'histoire de l'Antiquité tardive.

Directeur : M. Bernard POUDERON, professeur .

Section d'évaluation : 32 .

Partenaires du CNRS : Université Tours

GDR n° G2137, intitulé Traitement de l'espace des sociétés rurales anciennes.

Directeur : M. Gérard CHOUQUER, directeur de recherche.

Section d'évaluation : 32.

Délégation Paris A

Partenaires du CNRS : MNHN, EHESS, MNA Afrique Océanie, IRD, EPHE, Université Paris-10

GDR n° G2156, intitulé Anthropologie, objets et esthétiques.

Directrice : Mme Brigitte DERLON, maîtresse de conférences.

Section d'évaluation : 38.

Partenaires du CNRS : Université Paris-2, Université Paris-1, Université Bordeaux-4, Université Pau, Université Lyon-3, Université Poitiers, Université Strasbourg-3, Université Aix-Marseille-3, Université Toulon, Université Nancy-2

GDR n° G1199, intitulé GDR de droit comparé.

Directeur : M. Jean DU BOIS DE GAUDUSSON, professeur.

Section d'évaluation : 36.

Partenaires du CNRS : Université Paris-3

GDR n° G2223, intitulé Recherches surréalistes.

Directeur : M. Henri BEHAR, professeur.

Section d'évaluation : 35.

Délégation Paris B

Partenaires du CNRS : Université Lille-3, Université Toulouse-2, Université Paris-13, Université Paris-5, ENS Fontenay, Université Paris-10, Université Aix-Marseille-1, Université Nancy-2, Université Clermont-2

GDR n° G2220, intitulé Description et modélisation en morphologie.

Directeur : M. Bernard FRADIN, directeur de recherche.

Section d'évaluation : 34.

Département Sciences et technologies de l'information et de la communication

Délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône

Partenaires du CNRS : ENSIEG, ENSEEIHT, ENS Cachan, ECL, INSA Lyon, Université Toulouse-3, ENSERB, Université Lille-1

GDR n° G2084, intitulé Intégration des systèmes de puissance en 3 dimensions.

Directeur : M. Hervé MOREL, chargé de recherche.

Section d'évaluation : 8.

Art. 3. - Le mandat confié aux directeurs mentionnés aux articles 1^{er} et 2 prend effet au 1^{er} janvier 2004 pour une durée de quatre ans.

Dernier Article. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service
RMLR : 2741

Décision n° 040007DAJ du 30 janvier 2004 portant renouvellement de l'UPS n° S0076 - Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 000135DCAJ du 28-02-2000.

Art. 1^{er}. - L'unité propre de service intitulée " Institut de l'information scientifique et technique " (INIST), n° de code S0076, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 16 mars 2004.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service
RMLR : 2741

Décision n° 030001DIST du 18 décembre 2003 de renouvellement de l'UPS n° S0845 - CNRS - Périodiques

Délégation à l'information scientifique et technique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DÉC. n° 960005MIST du 22-07-1996 ; sur proposition de la directrice de la délégation à l'information scientifique et technique.

Art 1^{er}. - L'unité propre de service CNRS - Périodiques, n° de code S0845, est renouvelée pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} mai 2000.

Art. 2. - Le mandat confié à Mme Monique LEGENTIL, ingénieure de recherche, en tant que directrice de l'unité propre de service S0845 est renouvelé pour la période du 1^{er} mai 2000 au 31 décembre 2003.

Art. 3. - À compter du 1^{er} janvier 2004, Mme Gisèle PREUD HOMME, ingénieure de recherche, est nommée directrice de l'unité propre de service S0845. Son mandat prendra fin le 30 avril 2004.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2003.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service
RMLR : 2741

Décision n° 041054SUNI du 27 janvier 2004 de renouvellement de l'UMS n° T0833 - Observatoire de physique du Globe de Clermont-Ferrand

Sciences de l'univers

Vu D n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; A. du 07-11-2003 ; DÉC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DÉC. n° 001009SUNI du 05-01-2000.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) intitulée « Observatoire de physique du Globe de Clermont-Ferrand », n° de code T0833, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004 et sous réserve de la mise en œuvre d'une convention, sous la direction de Mme Andréa FLOSSMANN, professeure des universités.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service
RMLR : 2741

Décision n° 041031SUNI du 27 janvier 2004 de renouvellement de l'UMS n° T2202 - Observatoire de la Côte d'Azur

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; A du 25-03-1999 ; DÉC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DÉC. n° 001008SUNI du 05-01-2000.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) intitulée « Observatoire de la Côte d'Azur », n° de code T2202, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004 sous réserve de la mise en œuvre d'une convention.

Art. 2. - À compter de cette même date, M. Jacques COLIN, astronome, directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de cette unité.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service
RMLR : 2741

Décision n° 041055SUNI du 27 janvier 2004 de renouvellement de l'UMS n° T2244 - Département Gassendi

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; A. du 26-06-2000 ; DÉC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DÉC. n° 001141SUNI du 05-01-2000 ; DÉC. n° 021268SUNI du 09-04-2002 ; convention de création de l'UMS n° T2244 du 05-07-2002 entre le CNRS et l'Université Aix-Marseille-1 ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) intitulée « Département Gassendi », n° de code T2244, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004 sous réserve de la mise en œuvre de l'avenant prévu par l'article 2 de la convention du 5 juillet 2002.

Art. 2. - À compter de cette même date, M. Michel BLANC, astronome, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'UMS.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 janvier 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service
RMLR : 2741

Décision n° 040001STIC du 16 décembre 2003 portant création de l'UMS n° T2809 - Laboratoire des Usages en Technologie d'Information Numérique (LUTIN)

Sciences et technologies de l'information et de la communication

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 998353DCAJ du 10-03-1999 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; sur proposition du directeur du département des STIC.

Art. 1^{er}. - Est approuvée la création pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004 et sous réserve de la mise en œuvre d'une convention, l'unité mixte de service suivante :

Département Sciences et technologies de l'information et de la communication

Délégation Paris A

Partenaires du CNRS : UTC, Université Paris-8, Cité des sciences et de l'industrie

UMS n° T2809, intitulée « Laboratoire des Usages en Technologie d'Information Numérique » (LUTIN)

Directeur : M. Dominique BOULLIER, Professeur des Universités

Art. 2. - Le mandat confié au directeur mentionné à l'article 1^{er} prend effet au 1^{er} janvier 2004 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 décembre 2003.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Autres organes
consultatifs à compétence
scientifique
RMLR : 283

Décision n° 030042INPN du 22 décembre 2003 modifiant la décision n° 930005INPN du 22 février 1993 relative à la création du comité interdépartemental du CNRS pour le domaine des ondes gravitationnelles

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DÉC. n° 930005INPN du 22-02-1993.

Art. 1^{er}. - L'article 2 de la décision n° 930005INPN du 22 février 1993 relative à la création du comité interdépartemental du CNRS pour le domaine des ondes gravitationnelles est modifié comme suit :

« Art. 2. - Le comité a pour rôle :

- de coordonner l'action des départements scientifiques du CNRS dans le domaine des ondes gravitationnelles ;
- d'assurer la liaison entre les départements et le conseil EGO ;
- de coordonner la recherche et le développement effectués dans ce domaine, en complément d'EGO ;
- de prendre les mesures nécessitées par le caractère pluridisciplinaire de ce programme, et de veiller à son bon déroulement. »

Art. 2. - L'article 3 de la décision n° 930005INPN du 22 février 1993 relative à la création du comité interdépartemental du CNRS pour le domaine des ondes gravitationnelles est modifié comme suit :

« Art. 3. - Le comité est composé des personnes suivantes :

- des trois délégués du CNRS au conseil EGO ;
- des directeurs de chacun des quatre départements scientifiques et instituts nationaux suivants : IN2P3, INSU, STIC et SPM, ou de leurs représentants respectifs ;
- du directeur des études et des programmes, ou de son représentant.

Peuvent, en outre, être invités, avec voix consultative, le directeur d'EGO ou son représentant, le porte-parole de la collaboration VIRGO ou son représentant ainsi que d'autres experts. »

Art. 3. - L'article 4 de la décision n° 930005INPN du 22 février 1993 relative à la création du comité interdépartemental du CNRS pour le domaine des ondes gravitationnelles est modifié de la façon suivante :

« Art. 4. - Le comité est présidé par l'un de ses membres désigné par le directeur général qui convoque les réunions en tant que de besoin, et au moins une fois par an.

Le secrétariat du comité est assuré par la direction des études et des programmes. »

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 décembre 2003.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Questions administratives et juridiques générales

Bases de données
RMLR : 4111

Décision n° 03P002DSI du 28 janvier 2004 portant création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Web du Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE) – UMR n° C6115

Direction des systèmes d'information

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978, not. art. 15 ; D. n° 78-774 du 17-07-1978 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; avis de la CNIL réputé favorable à compter du 21-01-2004.

Art. 1^{er}. - Il est créé au Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE) - UMR n° C6115, un site Web <http://lpce.cnrs-orleans.fr>; dans le cadre duquel sont mis en œuvre les traitements automatisés d'informations nominatives suivants :

- a) la diffusion d'informations relatives aux personnes appartenant au LPCE : un annuaire du personnel ;
- b) la diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au LPCE dans le cadre de : conférences, séminaires et colloques organisés par le laboratoire ;
- c) la mise en œuvre d'une messagerie électronique accessible depuis l'extérieur (webmail avec le logiciel squirrelmail) : accès restreint aux membres du laboratoire par mot de passe.

Art. 2. - Les catégories d'informations nominatives traitées sont, s'agissant de :

- a) la diffusion d'informations relatives aux personnes appartenant au LPCE : un annuaire contenant nom, prénom, numéro de téléphone professionnel et adresse électronique professionnelle ;
- b) diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au LPCE dans le cadre de conférences, séminaires et colloques organisés par le laboratoire : nom et prénom de l'intervenant, sujet de la manifestation et résumé ;
- c) la mise en œuvre d'une messagerie électronique via un webmail : adresse de messagerie électronique (e-mail) de l'expéditeur, la date, l'heure, et l'objet du message ;
- d) l'accès restreint à certains services du LPCE : la messagerie électronique (contrôle d'accès par mot de passe) et statistiques (contrôle d'accès par adresse IP).

Art. 3. - Les destinataires de ces informations sont, s'agissant de :

- la diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant au LPCE : diffusion libre sur internet ;
- la diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au LPCE : diffusion libre sur internet ;
- la mise en œuvre d'une messagerie électronique : le personnel du LPCE ;
- l'accès restreint à certains services du site : le personnel du LPCE (accès limité aux machines de l'Intranet).

Art. 4. - Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE) - UMR n° C6115.

Les personnes disposent d'un droit d'opposition à la diffusion sur le site d'informations les concernant et en sont informées par courrier.

Les utilisateurs du site sont informés de leurs droits au moyen, le cas échéant, de mentions figurant au sein de la page d'accueil du site.

Art. 5. - Le directeur du Laboratoire de physique et chimie de l'environnement (LPCE) - UMR n° C6115, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 janvier 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Jacques BERNARD

Les personnels du CNRS

Congés annuels -
Congés bonifiés
RMLR : 5236-21

Arrêté du 20 janvier 2004 portant application dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au centre d'études de l'emploi du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat

Jeunesse, éducation nationale et recherche – NOR : MENF0302653A - JO du 31-01-2004, pp. 2230-2231

Vu code rural, not. art. R. 831-1 à R. 831-15 et art. R. 832-1 à R. 832-9 ; L. n° 79-587 du 11-07-1979 ; L. n° 82-610 du 15-07-1982 mod. ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-975 du 10-11-1983 mod. ; D. n° 84-430 du 05-06-1984 mod. ; D. n° 84-972 du 26-10-1984 ; D. n° 85-831 du 02-08-1985 ; D. n° 85-984 du 18-09-1985 ; D. n° 86-382 du 12-03-1986 ; D. n° 86-399 du 12-03-1986 mod. ; D. n° 94-874 du 07-10-1994 ; D. n° 2000-815 du 25-08-2000 ; D. n° 2002-634 du 29-04-2002 ; A. du 31-08-2001 ; avis du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 21-10-2003.

Ndlr - Un compte épargne-temps destiné à permettre aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés a été institué dans la Fonction publique de l'État par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002.

La mise en place de ce dispositif au sein de notre établissement est désormais possible grâce à l'arrêté du 20 janvier 2004 reproduit ci-dessous, portant application de ce décret dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au Centre d'études de l'emploi. Celui-ci définit les modalités d'ouverture, de fonctionnement et de clôture de ce compte.

Une circulaire du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche précisant les modalités d'application de ce texte doit prochainement être diffusée.

Art. 1^{er}. - Le présent arrêté s'applique à l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique et au centre d'études de l'emploi, dès lors qu'ils sont employés de manière continue depuis au moins un an dans une administration de l'Etat ou un établissement public en relevant.

Art. 2. - Les agents mentionnés à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent demander l'ouverture d'un compte épargne-temps, dès lors qu'ils ne bénéficient pas déjà d'un tel compte précédemment ouvert auprès d'un service ou établissement public relevant du ministre chargé de la recherche ou d'une autre administration de l'Etat ou d'un établissement public en relevant.

Sous réserve des dispositions de l'article 2 du décret du 29 avril 2002 susvisé, le compte épargne-temps est ouvert au titre de l'année correspondant à la date de dépôt de la demande par l'autorité administrative désignée par le directeur général ou le directeur de l'établissement qui tient un décompte des jours de congés pris par l'agent.

Elle informe l'agent une fois par an des droits épargnés et consommés, du solde de jours disponible sur le compte épargne-temps, ainsi que, le cas échéant, de la date d'expiration du délai défini à l'article 6, alinéa 1, du décret du 29 avril 2002 susvisé.

Art. 3. - L'agent affecté dans un des établissements publics mentionnés à l'article 1^{er}, qui dispose déjà d'un compte épargne-temps ouvert auprès d'une autre administration de l'Etat ou d'un établissement public en relevant, conserve les droits à congés acquis au titre du compte épargne-temps, et continue d'alimenter et d'utiliser le compte conformément aux modalités de gestion précisées ci-après qui lui deviennent applicables.

Art. 4. - Pour les besoins de l'alimentation du compte épargne-temps, l'année servant de référence pour le calcul des droits à congés est l'année civile.

Dans les limites indiquées ci-après, l'agent peut demander, une fois par an à la fin de l'année civile de référence et au plus tard le 31 décembre, que soient versés sur son compte épargne-temps les jours de congés annuels et les jours de réduction du temps de travail non pris à cette date.

Art. 5. - L'unité de compte des jours épargnés et consommés dans le compte épargne-temps est le jour ouvré.

Pour un agent exerçant à temps partiel, le nombre de jours pouvant alimenter le compte épargne-temps est affecté de la même quotité que celle applicable au temps de travail de l'agent.

Art. 6. - L'utilisation des jours épargnés dans le compte épargne-temps est soumise aux conditions cumulatives suivantes :

- l'agent doit avoir été informé par l'autorité administrative mentionnée à l'article 2 du présent arrêté qu'il a épargné au moins quarante jours ouvrés sur son compte épargne-temps pour la première fois depuis l'ouverture du compte ;
- l'agent doit présenter sa demande de congés au titre du compte épargne-temps à son chef de service en respectant un délai au moins égal au double de la durée du congé sollicité, sans que ce délai puisse être inférieur à un mois ni supérieur à six mois ;
- quelle que soit la quotité de service travaillée par l'agent, la durée totale du congé n'est pas inférieure à cinq jours ouvrés consécutifs ;
- la demande ne peut avoir pour effet de rendre négatif le solde du compte épargne-temps ;
- la prise des congés sollicités au titre du compte épargne-temps doit être compatible avec les nécessités du service.

Art. 7. - Si l'une des conditions de l'article 6 ci-dessus n'est pas remplie, le chef de service peut s'opposer à la demande de l'agent ou en demander la modification. Une telle décision doit être motivée au sens de la loi du 11 juillet 1979 susvisée.

Art. 8. - Les droits à congé acquis au titre du compte épargne-temps doivent être exercés avant l'expiration du délai prévu aux articles 6 et 7 du décret du 29 avril 2002 susvisé, qui se décompte à partir de la date à laquelle l'agent a été informé par l'autorité administrative mentionnée à l'article 2 ci-dessus qu'il dispose d'au moins 40 jours épargnés sur son compte. A compter de cette même date, l'agent peut demander à utiliser les droits à congés épargnés dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Art. 9. - A l'issue du délai mentionné à l'article 8 ci-dessus, le compte épargne-temps doit être soldé.

Les congés non pris du fait de l'agent à la date de clôture du compte épargne-temps sont perdus.

L'agent qui, du fait de l'administration, n'a pu utiliser les jours épargnés sur son compte épargne-temps à la date de clôture du compte, en bénéficie de plein droit préalablement à cette date, sur sa demande, et, s'il le souhaite, de manière continue. Il est informé de ce droit dans des délais qui en permettent l'exercice, et au moins trois mois avant la date utile de début du congé.

Art. 10. - Pendant ses congés au titre du compte épargne-temps, l'agent conserve ses droits aux congés prévus à l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée. Lorsqu'il bénéficie de l'un de ces congés, le congé en cours au titre du compte épargne-temps est suspendu.

Le congé de présence parentale, le congé de longue maladie, le congé de longue durée ainsi que la période de stage prévue par le décret du 7 octobre 1994 susvisé prorogent le délai décennal d'exercice du compte épargne-temps d'une durée égale à celle desdits congés ou du stage. Pendant la durée de ces mêmes congés ou du stage, l'agent ne peut ni alimenter son compte épargne-temps ni utiliser des jours préalablement épargnés.

La période de congé prise au titre du compte épargne-temps n'ouvre pas droit aux jours de réduction du temps de travail.

Art. 11. - Les agents qui souhaitent reverser sur un compte épargne-temps, dans les conditions prévues au présent arrêté, les jours de congés annuels et les jours de réduction du temps de travail non pris au titre de l'année civile 2002 et 2003 et non reportés, disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de publication du présent arrêté pour déposer une demande d'ouverture et d'alimentation de leur compte épargne-temps auprès de l'autorité administrative mentionnée à l'article 2 ci-dessus.

Art. 12. - Les directeurs généraux et directeur d'établissement public à caractère scientifique et technologique et du centre d'études de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 janvier 2004.

Le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche,
LUC FERRY

Le ministre des affaires sociales,
du travail et de la solidarité,
François FILLON

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
Francis MER

Le ministre de l'équipement, des transports,
du logement, du tourisme et de la mer,
Gilles DE ROBIEN

Le ministre de la santé, de la famille
et des personnes handicapées,
Jean-François MATTEI

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales,
Hervé GAYMARD

Le ministre de la fonction publique,
de la réforme de l'Etat
et de l'aménagement du territoire,
Jean-Paul DELEVOYE

Le ministre délégué à la coopération
et à la francophonie,
Pierre-André WILTZER

Jours fériés
RMLR : 5236-22

Circulaire FP/7 n° 2055 du 24 novembre 2003 relative au calendrier des fêtes légales de l'année scolaire 2003-2004

Fonction publique, réforme de l'État et aménagement du territoire

Paris, le 24 novembre 2003

Références : circulaire FP/n° 1452 du 16 mars 1982.

*Le ministre de la fonction publique,
de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire
à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État,
Mesdames et messieurs les Préfets de région et de département.*

Je vous prie de trouver ci-joint, comme prévu par la circulaire du 16 mars 1982 relative aux congés annuels des fonctionnaires et agents des administrations de l'État, la liste des jours qui, à l'occasion des fêtes légales rappelées par ladite circulaire, peuvent, dans la mesure où les nécessités de fonctionnement des services le permettent, être chômés et payés pour l'ensemble des personnels de l'État.

Je vous rappelle le principe général selon lequel le calendrier des jours fériés revêt un caractère nécessairement aléatoire et ne saurait être pris en compte pour l'attribution de jours congés exceptionnels en « compensation » d'une fête légale ayant lieu un dimanche ou un samedi.

Je précise d'ailleurs qu'en vertu des articles 20 et 21 de la Constitution, le Premier ministre, titulaire du pouvoir réglementaire en la matière, en tant que chef de l'administration, a seul compétence nécessaire pour attribuer, le cas échéant, des jours de congé

supplémentaires aux agents de l'État. Je vous invite donc à éviter de prendre toute initiative consistant à accorder des jours de congé supplémentaires pendant la période concernée, qui méconnaîtrait cette compétence et, au surplus, aurait pour effet de créer des disparités injustifiées dans la situation des agents et le fonctionnement des différents services publics.

Jean-Paul DELEVOYE

CALENDRIER DES FÊTES LÉGALES 2003 - 2004

	2003
Toussaint	samedi 1 ^{er} novembre
Armistice 1918	mardi 11 novembre
Noël	jeudi 25 décembre
	2004
Jour de l'An	jeudi 1 ^{er} janvier
Lundi de Pâques	lundi 12 avril
Fête du travail	samedi 1 ^{er} mai
Victoire 1945	samedi 8 mai
Ascension	jeudi 20 mai
Lundi de Pentecôte	lundi 31 mai
Fête nationale	mercredi 14 juillet
Assomption	dimanche 15 août

Autorisations d'absence
RMLR : 5236-3

Circulaire FP/7 n° 2054 du 24 novembre 2003 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions pour l'année 2004

Fonction publique, réforme de l'État et aménagement du territoire

Paris, le 24 novembre 2003.

Références : circulaire FP/n° 901 du 23 septembre 1967.

*Le ministre de la fonction publique,
de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire
à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État,
Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département*

La circulaire FP/ n° 901 du 23 septembre 1967 a rappelé que les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession, les autorisations d'absence nécessaires.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, à titre d'information, les dates des cérémonies propres à certaines des principales confessions, pour l'année 2004.

Je vous serais obligé de rappeler aux chefs de service placés sous votre autorité qu'ils peuvent accorder à leurs agents une autorisation pour participer à une fête religieuse correspondant à leur confession dans la mesure où cette absence est compatible avec le fonctionnement normal du service.

Jean-Paul DELEVOYE

ANNEXE

Fêtes catholiques et protestantes

Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.

Fêtes orthodoxes

Les principales fêtes sont célébrées :

- le dimanche 11 avril 2004 : Pâques,
 - le dimanche 30 mai 2004 : Pentecôte,
- ainsi que, pour les communautés orthodoxes suivant le calendrier julien :
- le mercredi 7 janvier 2004 : Noël.

Fêtes arméniennes

- mardi 6 janvier 2004 : Noël,
- jeudi 19 février 2004 : fête des Vartanants,
- samedi 24 avril 2004 : commémoration du 24 avril.

Fêtes musulmanes

- samedi 31 janvier 2004 : Aïd El Adha,
- dimanche 2 mai 2004 : Al Mawlid Annabaoui,
- dimanche 14 novembre 2004 : Aïd El Fitr.

Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage en plus ou en moins. Ces fêtes commencent la veille au soir.

Fêtes juives

- jeudi 16 septembre 2004 et vendredi 17 septembre 2004 : Roch Hachana (jour de l'An),
- samedi 25 septembre 2004 : Yom Kippour (Grand Pardon).

Ces fêtes commencent la veille au soir.

Fête bouddhiste

- mardi 4 mai 2004 : fête du Vesak.

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Gestion des recettes -
Tarifs
RMLR : 6334

Décision n° 04A011DR04 du 5 janvier 2004 relative au tarif de location des prestations de service offertes par la délégation Île-de-France Sud

Délégation Île-de-France Sud

Vu délibération du conseil d'administration du CNRS du 29-03-2001 ; DÉC. n° 010097DCAJ du 18-10-2001 ; DÉC. n° 030067DAJ du 04-08-2003.

Art. 1^{er}. - Les tarifs HT des prestations de service offertes par la délégation Île-de-France Sud, sont fixés en EUROS selon les tableaux ci-dessous :

Château et Terrasse	CNRS		Secteur public		Secteur privé	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
<i>Location de salles</i>						
Grand salon	***	150,00	***	225,00	***	300,00
Commissions	37,50	75,00	56,25	112,50	75,00	150,00
Salle à manger	75,00	150,00	112,50	225,00	150,00	300,00
Salle de la Terrasse		230,00		345,00		460,00
<i>Hébergement</i>	Chambre simple	Chambre double	Chambre simple	Chambre double	Chambre simple	Chambre double
Nuitée	22,00	14,50	22,00	14,50	33,00	19,00

Bât. 31	CNRS		Secteur public		Secteur privé	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
<i>Location de salles</i>						
Salle banalisée	***	76,00	***	91,20	***	114,00
Salle informatique	***	152,00	***	182,40	***	228,00
<i>Hébergement</i>	Chambre simple	Chambre double	Chambre simple	Chambre double	Chambre simple	Chambre double
Nuitée	31,00	23,00	31,00	23,00	39,00	29,00
Déjeuner		6,50		***		***
Dîner		12,50		12,50		***

Prestation diverse	CNRS	Secteur public	Secteur privé
Photocopie	0,0762	0,0762	0,0762

Remarques : (hébergement)

- Une chambre double affectée à une personne seule qui demande une chambre simple sera facturée simple.
- Une chambre double affectée à une personne seule qui demande une chambre double sera facturée double.
- Le prix des chambres inclus le(s) petit(s) déjeuner(s) de façon indissociable.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2004 au 29 février 2004.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 janvier 2004.

Pour le directeur général :
Le délégué régional Île-de-France Sud,
Jean-Paul CARESSA

Gestion des dépenses -
Généralités
RMLR : 634221

Décision n° 040004DAJ du 20 janvier 2004 portant adoption du référentiel déterminant le caractère homogène des achats au Centre national de la recherche scientifique

Direction des affaires juridiques

Vu code des marchés publics ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 mod. ; D. n° 85-218 du 13-02-1985 ; D. du 01-08-2003 ; manuel d'application du code des marchés publics (circulaire NOR : ECOZ0300024C du 07-01-2004).

Art. 1^{er}. – Le caractère homogène des achats au Centre national de la recherche scientifique est déterminé par le référentiel joint en annexe.

Ce référentiel est structuré en thèmes, domaines, sous-domaines et familles homogènes.

Le caractère homogène des achats servant de base au calcul des seuils, selon les modalités définies à l'article 27 du code des marchés publics, s'apprécie au niveau de la famille homogène.

Art. 2. - La présente décision, qui entre en vigueur à compter du 1^{er} février 2004, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 janvier 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Jacques BERNARD

ANNEXE

Code	Libellé
A	APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX
A0	ATELIER (hors entretien des véhicules)
A0.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS D'ATELIER
A0.10	MATÉRIEL, MOBILIER ET GROS ÉQUIPEMENTS D'ATELIER
A0.20	SERVICES D'ATELIER
A1	BUREAU
A1.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU
A1.10	MATÉRIEL, MOBILIER ET GROS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU
A1.20	SERVICES POUR LE BUREAU
A2	HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET MÉDECINE DU TRAVAIL
A2.00	FOURNITURES ET CONSOMMABLES D'HYGIÈNE DU TRAVAIL (hors laboratoire)
A2.10	MATÉRIEL, MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
A2.20	SERVICES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
A3	FLUIDES
A3.00	ABONNEMENT ET CONSOMMATION DE FLUIDES
A3.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE COMPTAGE ET STOCKAGE DE FLUIDES
A4	PARC VÉHICULE
A4.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC VÉHICULE
A4.10	MATÉRIEL ET GROS ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC VÉHICULE
A4.20	SERVICES POUR LE PARC VÉHICULE
A4.30	CARBURANTS
A5	AUTRES APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX
A5.00	AUTRES FOURNITURES GÉNÉRALES
A5.10	AUTRES MATÉRIELS GÉNÉRAUX
B	LOGISTIQUE
B0	TÉLÉCOMMUNICATION
B0.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Code	Libellé
B0.10	MATÉRIELS ET GROS ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION
B0.20	SERVICES EN TÉLÉCOMMUNICATION
B0.30	ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS DE TÉLÉPHONIE
B1	TRANSPORT DE MARCHANDISES ET AFFRANCHISSEMENT
B1.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET D'AFFRANCHISSEMENT
B1.20	SERVICES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET D'AFFRANCHISSEMENT
B2	TRAITEMENT ET ENLÈVEMENT DES DÉCHETS
B2.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LE TRAITEMENT ET L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS
B2.20	SERVICES DE TRAITEMENT OU D'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS
B3	ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS
B3.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS
B3.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS
B3.20	SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS
B4	GARDIENNAGE, PROTECTION ET SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES (hors sécurité du travail)
B4.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LE GARDIENNAGE, LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ
B4.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR LE GARDIENNAGE, LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ
B4.20	SERVICES DE GARDIENNAGE, PROTECTION ET SÉCURITÉ
B5	RESTAURATION ET HOTELLERIE
B5.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE ET L'HOTELLERIE
B5.10	MATÉRIELS, MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE ET L'HOTELLERIE
B5.20	SERVICES POUR LA RESTAURATION ET L'HOTELLERIE
B5.30	DENRÉES ALIMENTAIRES
B6	TRANSPORT DE PERSONNES (y compris bagages et véhicules accompagnés)
B6.20	SERVICES DE TRANSPORT DE PERSONNES
B7	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
B7.20	SERVICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
B8	AUTRES SERVICES DE LOGISTIQUE
B8.30	ASSURANCES, SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
B8.40	SERVICES D'ENQUÊTE, D'ÉTUDE, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
B8.50	SERVICES CULTURELS, RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS
B8.60	SERVICES JURIDIQUES
B8.70	SUBVENTIONS DIVERSES
C	INFORMATION, DOCUMENTATION ET COMMUNICATION
C0	DOCUMENTATION ET ARCHIVES
C0.20	SERVICES EN DOCUMENTATION ET ARCHIVES
C0.30	DOCUMENTATION
C1	ÉDITION
C1.30	SERVICES D'ÉDITION
C1.40	SERVICES D'IMPRESSION ET DE FABRICATION
C1.50	SERVICES DE DIFFUSION ET DE DISTRIBUTION
C2	COLLOQUES, CONGRÈS, FOIRES ET EXPOSITIONS
C2.00	FOURNITURES ET CONSOMMABLES POUR COLLOQUES, CONGRÈS, FOIRES ET EXPOSITIONS
C2.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR COLLOQUES, CONGRÈS, FOIRES ET EXPOSITIONS
C2.20	SERVICES POUR COLLOQUES, CONGRÈS, FOIRES ET EXPOSITIONS
C3	COMMUNICATION
C3.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA COMMUNICATION
C3.20	SERVICES POUR LA COMMUNICATION

Code	Libellé
D	BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D0	TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D0.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN
D0.10	MATÉRIELS POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN
D0.20	SERVICES D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN
D0.30	PRESTATIONS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION PAR ENTREPRISES
D0.40	PRESTATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR ENTREPRISES
D1	TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DES BÂTIMENTS ET D'INFRASTRUCTURES
D1.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉQUIPEMENT DES BÂTIMENTS
D1.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉQUIPEMENT DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D1.20	SERVICES DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D2	AUTRES SERVICES RELATIFS AUX BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D2.30	SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES
D2.40	BAUX ET LOYERS
D2.50	IMPÔTS ET TAXES FONCIÈRES
D2.60	ASSURANCES IMMOBILIÈRES, DOMMAGES AUX BIENS
D3	CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES
D3.20	SERVICES DE CONTRÔLE
E	FOURNITURES, ÉQUIPEMENTS, INSTRUMENTATION ET SERVICES SCIENTIFIQUES
E0	ANIMALERIE, EXPÉRIMENTATION ANIMALE, EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE
E0.00	ANIMAUX SAUVAGES, DOMESTIQUES, MODIFIÉS POUR L'EXPÉRIMENTATION
E0.10	ALIMENTATION ANIMALE
E0.20	FOURNITURES ET CONSOMMABLES POUR ANIMALERIE DE LABORATOIRE ET POUR L'ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL (HORS ALIMENTATION)
E0.30	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ANIMALERIE DE LABORATOIRE ET DE LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION ANIMALE
E0.40	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL
E0.50	PRODUITS POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE
E0.60	FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE
E0.70	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ANIMALERIE, D'ÉLEVAGE ET D'EXPÉRIMENTATION ANIMALE
E0.80	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE
E0.90	SERVICES SPÉCIALISÉS POUR L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE ET VÉGÉTALE
E1	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE, PETITS MATÉRIELS ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE
E1.00	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE
E1.10	PETITS MATÉRIELS ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE
E1.20	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES PETITS MATÉRIELS ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE
E2	GAZ ET PRODUITS POUR LA CHIMIE, LA BIOCHIMIE, LA BIOLOGIE ET SERVICES CONNEXES
E2.00	FOURNITURE DE GAZ ET LOCATION DE BOUTEILLES
E2.10	SERVICES CONNEXES À L'UTILISATION DES GAZ
E2.20	PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS POUR LA SÉPARATION DES MOLÉCULES
E2.30	PRODUITS, RÉACTIFS ET KITS DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET DE BIOCHIMIE
E2.40	PRODUITS DE BIOLOGIE / CULTURE CELLULAIRE
E2.50	SERVICES EN CHIMIE, BIOCHIMIE, BIOLOGIE

Code	Libellé
E3	GROS ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
E3.00	ÉQUIPEMENTS / MACHINES THERMIQUES DE LABORATOIRE
E3.10	ÉQUIPEMENTS / MATÉRIELS DE TRAITEMENT DES GAZ, DE L'AIR, DE L'EAU ET AUTRES FLUIDES
E3.20	AUTRES GROS ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
E3.30	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES GROS ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
E4	GROSSE INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE
E4.00	MATÉRIELS POUR LA MICROSCOPIE
E4.10	MATÉRIELS DE SPECTROSCOPIE / SPECTROMÉTRIE
E4.20	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE MICROSCOPIE ET DE SPECTROSCOPIE / SPECTROMÉTRIE
E4.30	TECHNIQUES SÉPARATIVES
E4.40	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES TECHNIQUES SÉPARATIVES
E4.50	INSTRUMENTATION POUR LES BIOTECHNOLOGIES
E4.60	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS POUR LES BIOTECHNOLOGIES
E5	OPTO
E5.00	MATÉRIELS ET COMPOSANTS OPTIQUES
E5.10	RÉPARATION, MAINTENANCE DES MATÉRIELS D'OPTIQUE, D'OPTOÉLECTRONIQUE ET D'OPTOMÉCANIQUE
E5.20	SERVICES SPÉCIALISÉS DANS LE DOMAINE DE L'OPTIQUE
E6	ÉLECTRONIQUE / MESURES ÉLECTRIQUES
E6.00	MESURES - ÉNERGIE - CEM
E6.10	TEST, PRODUCTION ET COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES
E6.20	RÉPARATION, MAINTENANCE ET RECONDITIONNEMENT DES MATÉRIELS POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE
E6.30	SERVICES SPÉCIALISÉS D'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE
E7	PHYSIQUE - MESURES PHYSIQUES - MÉCANIQUE
E7.00	MATÉRIAUX POUR LA RECHERCHE
E7.10	INSTRUMENTS DE MÉTROLOGIE PHYSIQUE GÉNÉRALE
E7.20	RAYONNEMENTS NUCLÉAIRES ET CORPUSCULAIRES
E7.30	TECHNIQUES DES HAUTES ET BASSES PRESSIONS
E7.40	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS POUR LA PHYSIQUE
E7.50	SERVICES DE PHYSIQUE, MÉCANIQUE ET CHAUDRONNERIE
E8	SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
E8.00	MATÉRIELS ET SERVICES SPÉCIFIQUES AUX SCIENCES DE LA TERRE
E8.10	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS SPÉCIFIQUES AUX SCIENCES DE LA TERRE
E8.20	MATÉRIELS POUR APPLICATIONS SPATIALES
E8.30	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS POUR APPLICATIONS SPATIALES
E9	DIVERS
F	INFORMATIQUE
F0	INFORMATIQUE
F0.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES, PÉRIPHÉRIQUES ET PIÈCES DÉTACHÉES POUR L'INFORMATIQUE
F0.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ASSEMBLÉS
F0.20	SERVEURS
F0.30	SERVICES POUR L'INFORMATIQUE
F0.40	PROGICIELS
F0.50	MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR RÉSEAUX INFORMATIQUES
F0.60	SYSTÈMES SPÉCIALISÉS

A - APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX

A	APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX
A0	ATELIER (hors entretien des véhicules)
A0.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS D'ATELIER
A0.01	<p>Fournitures électriques et composants électroniques pour atelier (hors équipement des bâtiments)</p> <p>condensateurs de puissance</p> <p>condensateurs fixes de faible puissance</p> <p>condensateurs variables</p> <p>résistances électriques non chauffantes</p> <p>circuits imprimés</p> <p>tubes cathodiques</p> <p>tubes électroniques divers</p> <p>transistors</p> <p>dispositifs photosensibles et piézoélectriques</p> <p>circuits intégrés</p> <p>éléments pour condensateurs</p> <p>éléments pour résistances électriques</p> <p>éléments pour composants électroniques actifs</p> <p> fils pour bobinage</p> <p>câbles coaxiaux</p> <p> fils et câbles électriques pour basse tension</p> <p> fils et câbles électriques pour haute tension</p> <p>conducteurs et câbles optiques</p> <p>piles électriques neuves</p> <p>parties de piles</p> <p>accumulateurs au plomb pour démarrage des moteurs</p> <p>autres accumulateurs au plomb</p> <p>accumulateurs alcalins</p> <p>parties d'accumulateurs électriques.</p>
A0.02	<p>Fournitures d'atelier diverses (hors électriques et électroniques)</p> <p>câbles en métaux ferreux</p> <p>pointes et clous</p> <p> fils fourrés pour le soudage</p> <p>articles de visserie et ressorts</p> <p>articles de boulonnerie-visserie filetés en acier</p> <p>rivets et rondelles en acier</p> <p>autres articles de boulonnerie-visserie filetés en métaux</p> <p>ressorts</p> <p>chaînes et chaînettes</p> <p> joints métalloplastiques</p> <p>allumeurs</p> <p>diables</p> <p>chariots de manutention</p> <p>abrasifs appliqués sur support : meules à moudre, broyer, aiguiser, affûter, tronçonner, rectifier ou ébarber</p> <p>meulettes</p> <p>disques et pierres à aiguiser en toutes matières y compris diamant</p> <p>boulets en fonte ou en acier et articles pour broyeurs</p> <p>ouvrages en fil de fer (crochets à ardoise, chariots-paniers)</p> <p>boîtes à outils en métal</p> <p>plaques adresses</p> <p>lettres et enseignes métalliques</p> <p>piquets</p> <p>arceaux</p> <p>tendeurs</p>

<p>colliers de serrage verrures pour lignes électriques échelles escabeaux métalliques fontes de moulage ou d'affinage liquides ou solidifiés ferromanganèse carburé éponges de fer lingots et demi-produits en acier non allié lingots et demi-produits en acier allié produits plats ceca fil machine barres laminées à chaud profilés laminés à chaud palplanches scories laitier et batitures ferreuses ferrailles vieilles fontes et déchets ferreux déchets lingotés tubes en fonte accessoires et tuyauterie en fonte tubes en acier accessoires et tuyauterie en acier barres étirées en acier non allié autres barres et profilés étirés en acier inoxydable feuillards laminés à froid en acier non allié laminés plats revêtus non ceca autres laminés à froid non ceca profilés formés à froid en acier non allié profilés formés à froid en acier inoxydable fils tréfilés en acier non allié fils tréfilés en acier allié ferromanganèse non carburé ferrochrome ferronickel ferro-alliages particuliers grenailles et poudres de fer demi-produits forgés en acier non allié demi-produits forgés en acier allié profilés en acier obtenus par soudage profilés forgés en acier non allié barres forgées en acier allié aluminium brut alumine poudres et paillettes d'aluminium barres et profilés en aluminium fils en aluminium tôles et bandes en aluminium feuilles et bandes minces en aluminium tubes et tuyaux en aluminium cendres et résidus contenant principalement de l'aluminium déchets et débris d'aluminium plomb zinc étain barres profilés en fil de plomb tables feuilles et poudres de plomb</p>
--

A0.03	<p>tubes tuyaux et accessoires en plomb poudres et paillettes de zinc tubes tuyaux et accessoires de tuyauteries en étain cendres et résidus contenant principalement du zinc, du plomb ou de l'étain déchets et débris de plomb zinc ou étain mattes et cuivre de ciment cuivre non affiné non allié cuivre affiné et alliages. poudres et paillettes de cuivre barres et profilés en cuivre fils de cuivre laminés en cuivre feuilles de cuivre tubes et tuyaux en cuivre cendres et résidus de cuivre déchets et débris de cuivre mattes de nickel et sinters nickel et alliages poudres et paillettes de nickel barres profilés et fils de nickel tôles bandes et feuilles en nickel tubes tuyaux et accessoires en nickel autres métaux non ferreux cendres et résidus de métaux non ferreux divers déchets et débris de nickel pièces de fonderie en fonte malléable pièces de fonderie en fonte à graphite sphéroïdal pièces de fonderie en fonte grise ordinaire pièces de fonderie en acier pièces de fonderie en autres métaux non ferreux.</p> <p>Produits (solvants...) et gaz d'ateliers (soudure, y compris bouteilles) gaz industriels simples pour l'atelier : oxygène azote gaz rares (argon, krypton, xénon, néon, hélium) gaz industriels composés : anhydride carbonique sous forme gazeuse ou solide air liquide ou comprimé en bouteilles alcools gras industriels acides gras industriels acide nitrique et ammoniacque peinture vernis en phase aqueuse peintures vernis en milieux non aqueux couleurs préparées et compositions vitrifiables préparations et adjuvants divers huiles et graisses modifiées chimiquement lubrifiants spéciaux substances peptiques éléments chimiques dopés charbons actifs produits pour la métallurgie et la mécanique produits chimiques industriels divers produits gras : white spirit essence de thérébenthine alcool à brûler.</p> <p>A0.04 Outillage d'atelier (hors garage automobile) outils à mains divers, outillage pour machines, outils, robinetterie, manches en bois</p>
-------	---

A0.10	MATÉRIEL, MOBILIER ET GROS ÉQUIPEMENTS D'ATELIER
A0.11	<p>Matériels et équipements d'atelier (achat et location)</p> <p>moteurs diesel (sauf pour véhicules auto)</p> <p>turbines à vapeur</p> <p>turbines hydrauliques</p> <p>turbines à gaz</p> <p>parties de turbines à vapeur à gaz ou hydrauliques</p> <p>moteurs hydrauliques ou pneumatiques</p> <p>pompes volumétriques alternatives</p> <p>pompes volumétriques rotatives</p> <p>autres pompes et élévateurs à liquide</p> <p>pompes à vide</p> <p>pompes à air à main ou à pied</p> <p>compresseurs frigorifiques</p> <p>compresseurs d'air remorquables</p> <p>turbocompresseurs</p> <p>compresseurs volumétriques alternatifs</p> <p>compresseurs volumétriques rotatifs</p> <p>autres compresseurs</p> <p>parties de moteurs hydrauliques ou pneumatiques</p> <p>parties de pompes à liquides</p> <p>parties de pompes à air et compresseurs</p> <p>détendeurs</p> <p>clapets et soupapes</p> <p>robinetterie et vannes industrielles</p> <p>pièces de robinetterie</p> <p>roulements</p> <p>chaînes mécaniques</p> <p>billes galets rouleaux et aiguilles</p> <p>maillons de chaînes mécaniques</p> <p>dispositifs de conditionnement de l'air</p> <p>matériels de filtrage et de dépolluage des gaz</p> <p>appareils de ventilation non domestiques</p> <p>appareils de distillation et de rectification.</p> <p>appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides</p> <p>filtres à air et filtres à huiles pour moteurs thermiques</p> <p>parties de générateurs de gaz</p> <p>parties d'appareils de centrifugation</p> <p>filtration</p> <p>épuration</p> <p>liquides et gaz</p> <p>palans</p> <p>treuils et vérins</p> <p>chariots de manutention automoteurs</p> <p>matériels de manutention continue</p> <p>autres matériels de levage et de manutention</p> <p>parties de matériels de levage et de manutention</p> <p>machines-outils opérant par procédés spéciaux</p> <p>centres d'usinage</p> <p>machines-outils à fonctions multiples</p> <p>tours travaillant par enlèvement de métal</p> <p>perceuses</p> <p>aléseuses</p> <p>fraiseuses pour l'usinage du métal</p> <p>machines à fileter ou tarauder travaillant par enlèvement de métal</p> <p>machines-outils de finition des surfaces métalliques</p>

	<p>machines-outils à commande numérique travaillant par formage machines-outils à commande manuelle travaillant par formage presses et machines à forger machines-outils pour matériaux minéraux machines-outils à bois machines-outils portatives à moteur incorporé non électrique machines-outils à moteur incorporé électrique matériels pour le soudage et le brasage porte-outils porte-pièces plateaux diviseurs parties de machines-outils à métaux parties de machines-outils à bois et autres matériaux parties de machines-outils portatives non électriques parties de machines-outils portatives électriques parties de matériels de soudage moyens de test hydrauliques moyens de tests électriques</p>
A0.12	<p>Matériels et équipements électriques d'atelier (groupes électrogènes, moteurs... hors équipements de bâtiments) générateurs de vapeurs auxiliaires des générateurs de vapeur réacteurs nucléaires éléments de réacteurs nucléaires moteurs et génératrices à courant continu moteurs universels moteurs à courant alternatif monophasé moteurs à courant alternatif polyphasé de faible puissance moteurs à courant alternatif de moyenne puissance moteurs à courant alternatif de grande puissance génératrices de toutes puissances groupes électrogènes à moteurs à explosion transformateurs à diélectrique liquide transformateurs sans diélectrique liquide de faible puissance transformateurs sans diélectrique liquide de forte puissance réactances électriques parties de moteurs et génératrices électriques parties de transformateurs et réactances matériels de distribution et de commande électrique haute tension armoires de commande électrique pour basse tension armoires de commande électrique pour haute tension parties de matériels de distribution et de commande électrique isolateurs et pièces isolantes en céramique</p>
A0.13	<p>Instruments de mesure pour atelier instruments de mesure générale pour atelier (instruments de mesure et de contrôle pour pesage) tables à dessins et instruments associés, instruments de mesure des longueurs, instruments de mesure et de contrôle électriques, instruments et capteurs de mesure de toutes natures avec fonction de régulation, tels que manostats et thermostats, etc.</p>
A0.14	<p>Mobilier spécifique d'atelier (établis, rayonnages...) Sièges d'atelier, établis, rayonnages, vestiaires</p>
A0.15	<p>Maintenance, entretien et réparation de mobilier, matériels d'atelier et instruments de mesure maintenance des équipements mécaniques (moteurs, turbines, pompes, compresseurs, systèmes hydrauliques, engrenages et organes de transmission, roulements) maintenance des machines d'usage général</p>

	<p>maintenance des machines-outils (métaux, bois, soudage) maintenance des machines d'usage spécifique maintenance des machines et appareils électriques maintenance des matériels de mesure</p>
A0.20	SERVICES D'ATELIER
A0.21	Services d'atelier (fabrication à façon hors usage recherche, etc.)
A1	BUREAU
A1.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU
A1.01	<p>Fournitures, consommables (hors papier), petit équipement et accessoires de bureau (agrapheuses, trieurs...) lampes de bureau encre de bureau et dessin rubans adhésifs sur support plastiques articles scolaires et de bureau en matières plastiques articles divers en matières plastiques : statuettes et articles d'ornement en matières plastiques garnitures pour meubles stylos et crayons à bille patères et portes-manteaux stylos à plume assortiments d'articles pour écriture et parties crayons porte-clés instruments de bureau divers fournitures métalliques de bureau petits articles métalliques de bureau articles d'ornement métalliques articles de maroquinerie pour bureau</p>
A1.02	<p>Papier, listing, emballages papier, produits ou consommables de bureau en carton ou papier enveloppes et pochettes postales étiquettes en tous genres adhésives ou non imprimées ou non produits d'édition divers : calendriers blocs éphémérides décalcomanies papeterie scolaire et commerciale : cahiers carnets classeurs reliures chemises registres livres comptables carnets à souches manifolds agendas albums pour timbres et photographies autres articles de papeterie papiers à usage graphique, ni couchés, ni enduits papiers kraftliner autres papiers et cartons kraft papiers pour canelure papiers et cartons multicouches papiers spéciaux divers papiers frictionnés papiers et cartons assemblés papiers et cartons crépés ou plissés papiers couchés d'impression-écriture papiers et cartons revêtus</p>

	<p>papiers et cartons décorés déchets et débris de papiers et cartons papier à la main papier support papier d'impression-écriture ni couché, ni enduit papier cristal papiers et cartons kraft, couchés papiers pour report carton ondulé emballages en papier autres articles à base de pâte. imprimés simples pour communication internes, autres imprimés.</p>
A1.03	Fournitures et consommables pour photocopieurs (hors papier) parties accessoires et consommables (hors papiers d'appareils de photocopie)
A1.10	MATÉRIEL, MOBILIER ET GROS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU
A1.11	Matériel de bureau (machines à écrire, calculatrices, relieuses, autres machines de bureau) machines de traitement de texte machines à écrire machines à calculer et machines comptables parties et accessoires de machines à écrire matériels offset de bureau agendas électroniques machines de bureau diverses
A1.12	Matériel de reprographie et d'imprimerie (achat, location) photocopieurs machines pour le façonnage machines pour le brochage et la reliure machines pour la composition machines d'impression offset autres machines d'imprimerie parties de machines d'imprimerie
A1.13	Mobilier de bureau sièges, cloisons, plans et tables, mobilier de rangement.
A1.14	Matériels de réception, enregistrement ou reproduction du son et ou de l'image récepteurs radio récepteurs de télévision platines disques magnétophones magnétoscopes et caméscopes microphones matériels électroacoustiques divers amplificateurs électriques récepteurs de radiotéléphones pièces et éléments de produits bruns antennes supports de données dictaphones
A1.15	Entretien réparation de matériel et mobilier de bureau (sauf photocopieurs) maintenance des machines de bureau maintenance d'équipements de radio télévision et communication (hors télécom et téléphonie).
A1.16	Maintenance entretien du matériel de reprographie et d'imprimerie
A1.20	SERVICES POUR LE BUREAU
A1.21	Services d'impression de documents, formulaires, papiers et enveloppes à entête, etc. personnalisation de documents par édition informatique mise sous enveloppes ou film pose d'étiquettes

A2	HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET MÉDECINE DU TRAVAIL
A2.00	FOURNITURES ET CONSOMMABLES D'HYGIÈNE DU TRAVAIL (hors laboratoire)
A2.01	Linge, vêtements et chaussures de travail et de protection (achat, location, entretien), articles textiles divers linge de toilette combinaisons vêtements de protection pantalons et salopettes de travail blouses et tabliers de travail vêtements spéciaux chaussures articles textiles d'emballage matelas pneumatiques articles textiles divers confectionnés : ceintures et gilets de sauvetage articles non vestimentaires et non tissés articles en feutres boutons et fermetures à glissière articles de protection : harnais de sécurité casques équipements et vêtements de protection contre les risques nucléaires, biologiques ou chimiques blanchisserie teinturerie location - entretien du linge.
A2.02	Produits d'hygiène et protections individuelles à usage unique papiers sanitaires et domestiques : papier hygiénique mouchoirs articles cellulose d'hygiène : garnitures périodiques et autres articles en ouate de cellulose vêtements et protège-vêtements en papier à jeter savons
A2.03	Fournitures médicales et de soin y compris livraison diverses spécialités pharmaceutiques avec amm préparations pharmaceutiques articles de conditionnement pharmaceutiques et matières premières pharmaceutiques (tubes, blisters, flacons, sachets, cubitainers...) dispositifs médicaux stériles à usage unique de fermeture des plaies chirurgicales ou non objets de pansements et de soins drapage et habillage stériles dispositifs médicaux, consommables stériles divers, dispositifs médicaux, consommables non stériles produits d'hygiène corporelle et divers à fins médicales désinfectants
A2.10	MATÉRIEL, MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
A2.11	Matériel et équipement de cabinet médical (achat, entretien, réparation, maintenance) dispositifs médicaux de blocs opératoires : tables, supports patients, éclairage opératoire dispositifs médicaux de techniques opératoires : instrumentation chirurgicale réutilisable
A2.12	Mobilier et équipements sanitaires (achat, location, maintenance) articles sanitaires en matières plastiques générateurs et distributeurs d'air chaud location entretien d'appareils d'hygiène.
A2.13	Équipements et installations de protection des travailleurs isolés(achat, location, maintenance)
A2.20	SERVICES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
A2.21	Prestations de médecine du travail, d'intérim de médecin ou infirmière, honoraires médicaux prestations de services de soins médicaux effectuées par des praticiens généralistes et spécialistes prestations de services d'intérim de sages-femmes, d'infirmière et de personnels soignants et para médicaux

A2.22	Services de transport sanitaire d'urgence et ambulanciers prestation de transport sanitaire d'urgence et d'ambulance
A2.23	Services annexes à la médecine du travail (aide à domicile des travailleurs accidentés...) services d'accueil d'hébergement de réinsertion de soin et d'aide à domicile en faveur des personnes handicapées ou en difficulté.
A3	FLUIDES
A3.00	ABONNEMENT ET CONSOMMATION DE FLUIDES
A3.01	Eau
A3.02	Gaz de Ville Gaz naturel, combustibles gazeux distribués.
A3.03	Électricité
A3.04	Gaz propane, butane (hors soudure)
A3.05	Fuel de chauffage (hors serres)
A3.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE COMPTAGE ET STOCKAGE DE FLUIDES
A3.11	Matériels de comptage (achat, location et maintenance) compteurs d'eau, de gaz, d'électricité, de fluides divers.
A3.12	Matériel de stockage (citernes, cuves... Achat, location, maintenance) réservoirs en matières plastiques réservoirs et citernes métalliques bouteilles et réservoirs métalliques sous pression pompes et élévateurs à liquide parties de pompes à liquides maintenance des équipements mécaniques maintenance des machines et matériels de chauffage.
A4	PARC VÉHICULE
A4.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC VÉHICULE
A4.01	Pièces détachées et pneumatiques pneumatiques neufs pour voitures de tourisme, pour cycles et motocycles, pour camions et autocars, pour tracteurs et pour l'aéronautique ; chambres à air et bandages profilés pour rechapage pneumatiques usagés pneumatiques rechapés courroies en caoutchouc produits divers en caoutchouc : joints et rondelles en caoutchouc moulés et découpés bouchons gommes pièces détachées de véhicules automobiles pièces détachées des camions et véhicules utilitaires pièces détachées des cyclomoteurs et cycles pièces détachées pour véhicules spéciaux pièces détachées pour conteneurs, caravanes et remorques pièces détachées pour véhicules blindés pièces détachées pour matériels de transport naval pièces détachées pour la construction aéronautique
A4.02	Produits pour véhicules (huiles, graisses, lubrifiants et additifs, produits d'entretien) huiles pour moteurs graisses lubrifiantes huiles et graisses modifiées chimiquement lubrifiants spéciaux additifs pour lubrifiants et pour carburant liquides pour transmission hydraulique et freinage
A4.03	Fournitures de garage ou stations services tubes et tuyaux en plastiques plaques feuilles et film en plastiques

	<p>sacs sachets et housses en matières plastiques boîtes, caisses, casiers en matières plastiques bouteilles bidons et bonbonnes en matières plastiques récipients en verre lames de scies outillage pour machines outils à mains divers outils récipients métalliques articles métalliques de bouchage câbles en métaux ferreux fils fourrés pour le soudage articles de visserie et ressorts articles de boulonnerie-visserie filetés en acier rivets et rondelles d'acier autres articles de boulonnerie-visserie filetés en métaux ressorts chaînes et chaînettes joints métaloplastiques diabes, chariots de manutention, ouvrages en fil de fer piquets arceaux tendeurs colliers de serrage échelles escabeaux métalliques.</p>
A4.10	MATÉRIEL ET GROS ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC VÉHICULE
A4.11	Véhicules automobiles de transport de personne (achat)
A4.12	véhicules de transport en commun (achat)
A4.13	Véhicule de transport de marchandises (achat)
A4.14	Bateaux et accastillage, moteurs de bateaux (achat)
A4.15	Avions et hélicoptères (achat)
A4.16	Matériels tractés (remorques, caravanes...)
A4.17	Cycles (achat, location, entretien) cyclomoteurs et cycles, maintenance des cycles et cyclomoteurs.
A4.18	Matériels, outillage et équipements de garage ou de station service (achat, location, maintenance) équipements électriques divers pour véhicules parties de matériels électriques pour véhicules pompes volumétriques pour huile et carburant, pompes à air à main ou à pied compresseurs d'air remorquables parties de pompes à liquides parties de pompes à air et compresseurs détendeurs clapets soupapes robinetterie et vannes industrielles pièces de robinetterie roulements chaînes mécaniques arbres de transmission paliers et coussinets boîtes de vitesses et engrenages volants et poulies embrayages et organes d'accouplement maillons de chaînes mécaniques parties d'organes de transmission diverses matériels pour le soudage et le brasage

	porte-outils porte-pièces plateaux diviseurs parties de matériels de soudage A4.19 Entretien réparation de véhicules, sauf cycles (par prestataire extérieur) maintenance des véhicules de transport de personnes maintenance des camions et des véhicules utilitaires maintenance des produits de la construction aéronautique maintenance des produits de la construction navale nettoyage des véhicules.
A4.20	SERVICES POUR LE PARC VÉHICULE
A4.21	Contrôle technique
A4.22	Assurance des véhicules
A4.30	CARBURANTS
A4.31	Carburants à la pompe, y compris kérosène
A4.32	Carburants stockés
A5	AUTRES APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX
A5.00	AUTRES FOURNITURES GÉNÉRALES
A5.01	Jeux et jouets
A5.02	Cadeaux d'entreprise (monnaies, médailles...)
A5.10	AUTRES MATÉRIELS GÉNÉRAUX
A5.11	Matériel et accessoires de sport, jeux de plein air matériels de sports collectifs matériels de sports de neige matériels de sports nautiques matériels pour l'athlétisme articles divers pour le sport articles de pêche matériels de jeux d'enfants pour jardins publics ou similaires
A5.12	Matériels et accessoires de musique pianos et clavecins instruments à cordes orgues et accordéons instruments à vent instruments de musique électroniques instruments de musique divers équipements musicaux divers parties et accessoires d'instruments de musique.

B - LOGISTIQUE

B	LOGISTIQUE
B0	TÉLÉCOMMUNICATION
B0.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION
B0.01	Petits équipements de téléphonie et radiocommunication (hors visioconférence) radio-téléphones portatifs (cellulaires) y compris destinés aux véhicules postes téléphoniques d'usagers et autres terminaux récepteurs (télécopieurs, tél'imprimeurs) terminaux vidéotex (minitel)
B0.10	MATÉRIELS ET GROS ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION
B0.11	Matériels et équipements de téléphonie et de réseaux de télécommunication routeurs commutateurs concentrateurs modems

	<p>autres équipements téléphoniques y compris le câble nécessaire à l'installation de réseaux</p> <p>matériels de commutation de ligne ou par paquet</p> <p>standards téléphoniques</p> <p>matériels de transmission : récepteurs</p> <p>amplificateurs</p> <p>parties de matériels téléphoniques</p> <p>appareils de contrôle en télécommunication.</p> <p>matériels et équipements de radiocommunication</p> <p>émetteurs et émetteurs-récepteurs de radiotélégraphie et de radiodétection fixes ou mobiles</p> <p>émetteurs-récepteurs de cb</p> <p>talkie-walkies</p> <p>micros sans fil combinés sans fil</p>
B0.12	<p>Entretien, réparation et maintenance des matériels de téléphonie, d'équipements de réseaux de télécom et de radiocommunication</p> <p>maintenance des matériels de téléphonie et des équipements de télécommunication</p> <p>maintenance des équipements de réseaux de télécommunication.</p>
B0.20	SERVICES EN TÉLÉCOMMUNICATION
B0.21	Installation, montage et programmation de matériels de téléphonie
B0.22	<p>Services de conseil en télécommunication</p> <p>services de conseil en architecture, en configuration de systèmes, en développement de téléphonie</p> <p>services de conseil en exploitation pour la téléphonie : audit des contrats</p> <p>élaborations des cahiers des charges</p> <p>assistance à la consultation d'opérateurs en téléphonie.</p>
B0.30	ABONNEMENTS ET CONSOMMATIONS DE TÉLÉPHONIE
B0.31	Consommation, abonnement téléphonie filaire
B0.32	Consommation, abonnement téléphonie mobile
B0.33	<p>Consommation, abonnement liaisons spécialisées</p> <p>services de réseaux dédiés</p> <p>services de réseaux et services connexes (matériels et programmes) nécessaires pour pouvoir envoyer ou recevoir des messages par voie électronique</p> <p>services d'accès au réseau internet</p> <p>services de téléconférence</p> <p>services de vidéo</p>
B1	TRANSPORT DE MARCHANDISES ET AFFRANCHISSEMENT
B1.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET D'AFFRANCHISSEMENT
B1.01	<p>Équipements de pesée et d'horodatage (achat ou location)</p> <p>dispositifs automatiques de pesage</p> <p>parties d'appareils de pesage</p> <p>machines de bureau diverses</p>
B1.02	<p>Emballages préformés, palettes... (hors emballages papier)</p> <p>emballages en bois (palettes, caisses, cageots, tonneaux, cuves, tourets et tambours en bois)</p> <p>emballages en carton compact</p> <p>emballages en carton ondulé</p>
B1.20	SERVICES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET D'AFFRANCHISSEMENT
B1.21	<p>Transport de marchandises et organisation de transport de fret</p> <p>transports ferroviaires de marchandises</p> <p>transports maritimes, fluviaux et cotiers de marchandises</p> <p>transports routiers et urbains de marchandises</p> <p>organisation du transport de fret : stockage et formalités de douanes</p> <p>contrôles sanitaires</p> <p>courtage et affrètement</p> <p>messagerie (groupage et dégroupage)</p> <p>fret express</p>

	<p>organisation de transports internationaux formalités d'assurances, fiscales et bancaires vérifications des factures, emballages et contenus réception et acceptation des marchandises</p>
B1.22	Transport spécialisé des animaux de laboratoire
B1.23	Transport spécialisé des produits de laboratoire transport spécialisé des produits biologiques (sang, etc.) transport spécialisé des produits réglementés (chimiques etc.)
B1.24	Courrier et affranchissement (monopole postal)
B1.25	Services de coursier (hors monopole postal)
B1.26	Déménagement garde-meubles déménagement et garde-meubles, manutention et entreposage
B1.27	Personnalisation de documents par édition informatique, mise sous enveloppe ou film, pose d'étiquettes et routage routage : regroupement par liasses de colis ou d'imprimés pour préparer leur expédition personnalisation de documents par édition informatique mise sous enveloppe ou film pose d'étiquettes : impression d'information sur des listings ou imprimés mailing
B2	TRAITEMENT ET ENLÈVEMENT DES DÉCHETS
B2.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LE TRAITEMENT ET L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS
B2.01	Containers et emballages de déchets sacs sachets en matières plastiques récipients en matières plastiques récipients métalliques
B2.20	SERVICES DE TRAITEMENT OU D'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS
B2.21	Enlèvement et traitement de déchets ménagers enlèvement, tri et stockage des déchets ménagers, traitement des ordures ménagères
B2.22	Enlèvement et traitement de déchets autres que ménagers (hors déchets spéciaux liés à l'activité de recherche) enlèvement, tri et stockage des déchets industriels banaux
B2.23	Enlèvement, tri, stockage et traitement des déchets humains, animaux, biologiques, chimiques...
B2.24	Retraitement des déchets nucléaires
B3	ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS
B3.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS
B3.01	Fournitures d'entretien des locaux (produits d'entretien) sel de déneigement, insecticides articles d'essuyage ménager blocs filtrants (blocs et plaques filtrantes en pâte à papier) produits gras : white spirit, essence de thérébentine, alcool à brûler, glycérine, agents tensioactifs, savons produits de nettoyage désodorisants ménagers cires artificielles produits à briller produits à récurer produits décapants : acétone, acides, javel, trichlore, eau oxygénée, ammoniacque
B3.02	Petit équipement et accessoires d'entretien de locaux articles textiles divers confectionnés (serpillères et articles d'entretien similaires) sacs, sachets en papier ou papier complexe sacs, sachets et housses en matières plastiques diabes chariots de manutention échelles, escabeaux métalliques

B3.03	<p>souricières en métal petits articles métalliques domestiques articles ménagers en matières plastiques appareils domestiques : aspirateurs brosserie de nettoyage Fournitures et consommables divers pour espaces verts semences plantes et fleurs bois d'industrie (pieux, piquets) feuillards non traités gommes naturelles liège nature brut ou débité ornements végétaux arbres sur pied laine farine plaquettes et particules de bois sciures et déchets de bois emballages en bois articles décoratifs clôtures contreplaqués panneaux et placages à base de bois densifié hangars abris de jardin serres acide nitrique et ammoniac composés nitrés engrais azotés engrais phosphatés engrais potassiques engrais d'origine animale ou végétale nitrate de sodium engrais composés et complexes insecticides herbicides inhibiteurs de germination désinfectants fongicides et produits phytosanitaires divers</p>
B3.04	<p>Petits équipements et accessoires (outillage de jardin) tubes profilés tuyaux en matières plastiques plaques, feuilles et films en matières plastiques sacs sachets et housses en matières plastiques boîtes caisses casiers en matières plastiques autres articles d'emballage en matières plastiques récipients en verre autres produits en verre technique outils à main agricoles lames de scies outils à main divers outillage pour machines outils robinetterie manches en bois récipients métalliques</p>

	<p>articles métalliques de bouchage câbles en métaux ferreux ronces artificielles et barbelés grillages et toiles métalliques pointes et clous fils fourrés pour le soudage articles de visserie et ressorts articles de boulonnerie-visserie filetés en acier rivets et rondelles en acier autres articles de boulonnerie-visserie filetés en métaux ressorts chaînes et chaînettes joints métalloplastiques allumeurs brouettes diabes charettes à bras chariots de manutention sans moteur ouvrages en fil de fer boîtes à outils en métal piquets arceaux tendeurs colliers de serrage souricières en métal tuyaux flexibles en métal échelles, escabeaux métalliques petits articles métalliques domestiques</p>
B3.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS
B3.11	Matériels d'entretien de locaux (achat, location et maintenance) décapeuses, machines à laver le linge de type industriel, essoreuses à linge, autres machines spécialisées
B3.12	Matériels d'entretien des espaces verts (achat, location et maintenance) motoculteurs tracteurs agricoles tracteurs agricoles moyens tracteurs agricoles lourds tracteurs agricoles d'occasion matériels de labour autres matériels de préparation de sol matériels de semis et de plantation distributeurs d'engrais autres matériels de culture tondeuses à gazon faucheuses autres appareils de fenaison ramasseuses-presses matériels de récolte des grains fruits et légumes matériels pour la protection des cultures remorques agricoles matériels de nettoyage tri et criblage des œufs et des fruits matériels d'exploitation laitière autres matériels d'élevage matériels agricoles pour le traitement du grain autres matériels agricoles

	pièces et parties de matériels agricoles porte-outils porte-pièces
B3.20	SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS
B3.21	Services d'entretien des locaux et extérieurs (nettoyage des locaux, nettoyage spécialisé, nettoyage spécifique, nettoyage des voies et lieux publics) nettoyage courant des locaux nettoyage spécialisé (graffitis locaux d'élevage) nettoyage spécifique des sols nettoyage spécifique des vitres nettoyage et entretien des locaux sensibles nettoyage des voies et lieux publics (abords de locaux).
B3.22	Autres services d'entretien des locaux (ramonage, désinfection, dératisation, décontamination) ramonage désinfection dératisation désinsectisation services de décontamination nucléaire, biologique ou chimique
B3.23	Services de création et d'entretien des espaces verts
B4	GARDIENNAGE, PROTECTION ET SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES (HORS SÉCURITÉ DU TRAVAIL)
B4.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LE GARDIENNAGE, LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ
B4.01	Petits équipements et accessoires (sauf vêtements) petits matériels et articles pour la sécurité des biens et des personnes (matraques, menottes, harnais de sécurité)
B4.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR LE GARDIENNAGE, LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ
B4.11	Matériels et équipements de sécurité (systèmes d'alarme, rondiers... achat, location) portique de détection, système d'alarme, rondiers
B4.20	SERVICES DE GARDIENNAGE, PROTECTION ET SÉCURITÉ
B4.21	Services de gardiennage et de sécurité, prestations d'accueil
B4.22	Installations de système d'alarme et de protection, de sécurité incendie
B4.23	Maintenance des installations de sécurité, incendie et extincteurs maintenance d'installations et d'équipement de protection contre l'incendie maintenance d'installations et d'équipements de contrôle des accès, de portes automatiques
B4.24	Conseil en sécurité (hors chantier) et protection des biens et des personnes
B5	RESTAURATION ET HÔTELLERIE
B5.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE ET L'HÔTELLERIE
B5.01	Fournitures de restaurant ou cantine et hôtellerie couvertures linge de lit linge de table linge de toilette ou de cuisine petits articles textiles (couvre-lits, housses sièges...) articles de literie garnie (édredons, coussins, oreillers, couettes...) articles textiles d'emballage articles textiles divers confectionnés (serpillères et articles d'entretien similaires) ficelles filets cordes, cordages articles non vestimentaires et non tissés produits de la ouaterie (serviettes) autres produits textiles à usage unique tubes et tuyaux en matières plastiques

	plaques feuilles et films en matières plastiques sacs sachets et housses en matières plastiques boîtes caisses casiers en matières plastiques bouteilles bidons et bonbonnes en matières plastiques autres articles d'emballage en matières plastiques récipients en verre autres produits en verre technique récipients métalliques articles métalliques de bouchage chariots de manutention ouvrages en fil de fer (corbeilles) tuyaux flexibles en métal échelles, escabeaux métalliques petits articles domestiques en métal papiers sanitaires et domestiques (articles d'essuyage ménager) serviettes et nappes en papier articles cellulose d'hygiène (vêtements et protège-vêtements en papier à jeter) vaisselle en papier et carton produits de nettoyage produits à briller produits à récurer produits décapants articles ménagers en matières plastiques verres à boire verrerie domestique vaisselle de ménage ou collectivité bouchons dessous de plat articles pour la cuisine et la table en bois ou en liège ornements en céramiques couteaux et ciseaux allumettes petites recharges de gaz bougies chandelles fleurs artificielles articles divers de coutellerie couverts de table brosse de nettoyage
B5.10	MATÉRIELS, MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE ET L'HÔTELLERIE
B5.11	Matériels de cuisine, petits équipements et accessoires (achat, entretien et maintenance) brûleurs fours industriels à combustible fours industriels électriques échangeurs de chaleur équipements frigorifiques industriels matériels de filtrage et dépoussiérage des gaz appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides appareils de pesage dispositifs automatiques de pesage

	<p>machines à laver la vaisselle de type industriel équipements de lavage et de manutention monte-charges réfrigérateurs et congélateurs domestiques lave-vaisselle domestiques hottes aspirantes et ventilateurs domestiques robots de cuisine petits appareils électroménagers fours à micro-ondes cuisinières fours tables de cuisson domestiques électriques, à gaz résistances chauffantes maintenance des machines d'usage général maintenance des appareils ménagers</p>
B5.12	<p>Matériels de restaurant (achat, entretien et maintenance) (fontaines à eau et eau conditionnée, machines à café, distributeurs de boissons, confiseries et autres denrées alimentaires) machines automatiques de vente de produits matériels fonctionnant sur la base d'une différence de température</p>
B5.13	<p>Mobilier de restaurant ou cantine et hôtellerie (achat, entretien et réparation) sièges, cloisons, plans et tables, mobilier de rangement</p>
B5.20	SERVICES POUR LA RESTAURATION ET L'HÔTELLERIE
B5.21	Services de restauration sociale
B5.22	Services restaurants extérieurs ou traiteurs
B5.23	Services d'hôtellerie (hébergement et services de réservation)
B5.24	Prestations de contrôle sanitaire et qualité
B5.30	DENRÉES ALIMENTAIRES
B5.31	Produits carnés (frais, surgelés ou congelés)
B5.32	Produits de la mer ou d'eau douce (frais, surgelés ou congelés)
B5.33	Produits laitiers et avicoles
B5.34	Fruits et légumes (frais, surgelés ou congelés)
B5.35	Préparations alimentaires élaborées (frais, surgelés ou congelés)
B5.36	Pain, pâtisseries, viennoiserie (frais, surgelés ou congelés)
B5.37	Boissons
B5.38	Épicerie
B6	TRANSPORT DE PERSONNES (Y COMPRIS BAGAGES ET VÉHICULES ACCOMPAGNÉS)
B6.20	SERVICES DE TRANSPORT DE PERSONNES
B6.21	Transport collectif du personnel
B6.22	Services des agences de voyages, de billetterie, de services auxiliaires des transports (péages routiers, parking)
B6.23	Transport ferroviaire de personnes
B6.24	Transport de personnes autre que ferroviaire (aérien, maritime, fluvial)
B6.25	Locations de tous véhicules ou moyens de transport avec ou sans chauffeur, taxis
B7	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
B7.20	SERVICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
B7.21	Formations scientifiques
B7.22	Formations d'accompagnement (langue, informatique, etc.)
B7.23	Formations qualifiantes, préparation aux concours ou examens professionnels
B7.24	Formations d'apprentissage de la conduite automobile, bateaux ou avions
B7.25	Autres services de formation (bilans de compétences, qualification et insertion professionnelle...)
B7.26	Audits d'unités ou de services préalables à des opérations de formation
B7.27	Frais de recrutement (annonces, publicités, services de recrutements, psychologues, graphologues, frais divers) et d'organisation de concours

B8	AUTRES SERVICES DE LOGISTIQUE
B8.30	ASSURANCES, SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
B8.31	Crédit-bail
B8.32	Services bancaires
B8.33	Assurances (hors véhicules et immobilier) assurances des personnes assurances transports terrestres assurances aviation, maritimes, lacustres et fluviales autres assurances
B8.34	Intermédiation financière et activité de conseil expertise financière ingénierie financière planification financière services de courtage en crédit et prêts
B8.40	SERVICES D'ENQUÊTE, D'ÉTUDE, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
B8.41	Enquêtes et sondages (hors communication)
B8.42	Missions de conseil et d'assistance (hors bâtiment) activité de conseil en assurance assistance et conseil en comptabilité, fiscalité expertise comptable gestion de personnel conseil organisation organisation des services : démarche qualité, audit, conseil, contrôle de gestion service de traduction
B8.43	Missions d'étude (hors bâtiment) études conseils et assistance en urbanisme politique de la ville et aménagement études à caractère général études à caractère technique
B8.50	SERVICES CULTURELS, RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS
B8.51	Services récréatifs, sportifs et culturels services de conception, de production, de distribution ou de projection, de traduction et de promotion ou de publicité de films ou d'œuvres audiovisuelles ; services de spectacles, de représentations artistiques, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels services auxiliaires des activités de spectacle portant sur la réalisation et l'installation de décors, d'éclairages et de sonorisation, sur la conception et la réalisation de costumes, sur la scénographie, sur la traduction des spectacles et sur la vente de billets services d'agences de presse écrite, photographique, radio, télévision ou cinématographique services de gestion, de conservation et de restauration des collections de musées services de préservation des sites classés ou inscrits et conception de projets culturels y afférents services d'organisation et de promotion de manifestations sportives services des centres de vacances et de centres de loisirs sans hébergement classes de découverte, séjours jeunes et linguistiques services d'animations culturelles, socioculturelles et de loisirs
B8.60	SERVICES JURIDIQUES
B8.61	Services juridiques services de conseils juridiques services d'établissement d'actes authentiques et des auxiliaires de justice services de représentation juridique
B8.62	Services de conseil en propriété industrielle
B8.70	SUBVENTIONS DIVERSES
B8.71	Subventions diverses versées à des organismes

C - INFORMATION, DOCUMENTATION ET COMMUNICATION

C	INFORMATION, DOCUMENTATION ET COMMUNICATION
C0	DOCUMENTATION ET ARCHIVES
C0.20	SERVICES EN DOCUMENTATION ET ARCHIVES
C0.21	Abonnements électroniques de presse et à des publications
C0.22	Droit d'accès aux bases de données bases de données bibliographiques, juridiques, scientifiques...
C0.23	Travaux de traduction de documents ou d'articles
C0.24	Travaux de photocopie, tirés à partir de documents
C0.25	Gestion et conservation d'archives publiques
C0.26	Services d'acquisition, de catalogage, de conservation...
C0.30	DOCUMENTATION
C0.31	Livres, ouvrages et revues (achats)
C0.32	Journaux, revues et périodiques d'information générale (abonnements)
C0.33	Journaux, revues et périodiques spécialisés autres que scientifiques (abonnements)
C0.34	Journaux, revues et périodiques et livres scientifiques spécialisés (achats)
C0.35	Journaux, revues et périodiques et livres scientifiques spécialisés (abonnements)
C0.36	Documentation sur supports électroniques ou magnétiques (cd-rom, vidéo, cassettes)
C1	ÉDITION
C1.30	SERVICES D'ÉDITION
C1.31	Conception-réalisation de maquettes (support papier ou électroniques)
C1.32	Réalisation de DTD, feuilles de style
C1.33	Réalisation de chartes éditoriales
C1.34	Conception-rédaction pour tous types de supports (papier, web, transparent)
C1.35	Pré-presses de travaux d'édition pour documents imprimés ou documents électroniques
C1.36	travaux de secrétariat, éditings et de traduction
C1.40	SERVICES D'IMPRESSION ET DE FABRICATION
C1.41	Travaux d'impression
C1.42	Travaux de reliure et façonnage
C1.43	Reproduction d'enregistrements sonores et vidéos
C1.50	SERVICES DE DIFFUSION ET DE DISTRIBUTION
C1.51	Services de diffusion de documents imprimés
C1.52	Services de distribution et promotion
C2	COLLOQUES, CONGRÈS, FOIRES ET EXPOSITIONS
C2.00	FOURNITURES ET CONSOMMABLES POUR COLLOQUES, CONGRÈS, FOIRES ET EXPOSITIONS
C2.01	Fournitures et consommables divers (mallettes, badges, etc.) articles de maroquinerie quelle que soit la matière articles textiles d'emballage (sacs, sachets de jute ou autres fibres) articles en matières plastiques
C2.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR COLLOQUES, CONGRÈS, FOIRES ET EXPOSITIONS
C2.11	Produits et matériels pour expositions et réalisations de stands (achat, location, maintenance) contreplaqués panneaux et placages à base de bois densifié liège naturel ou débité ornements végétaux bâches stores voiles drapeaux fanions ficelles filets cordes

	<p>cordages, câbles et élingues articles de rubannerie articles en feutre grillages et toiles métalliques pointes et clous aiguilles et épingles articles de visserie et ressorts articles de boulonnerie-visserie filetés en acier rivets et rondelles en acier autres articles de visserie et boulonnerie-visserie filetés en métaux ressorts chaînes et chaînettes chariots de manutention, ouvrages de fil de fer (cage) corbeilles crochets à ardoise chariots-paniers lettres et enseignes métalliques piquets arceaux tendeurs colliers de serrage tuyaux flexibles en métal échelles, escabeaux métalliques petits articles métalliques domestiques cloisons</p>
C2.20	SERVICES POUR COLLOQUES, CONGRÈS, FOIRES ET EXPOSITIONS
C2.21	Prestations d'organisation de congrès, colloques, foires et expositions organisation de colloques et événements réalisation de stands services de conception d'expositions temporaires
C2.22	Prestations de restauration et d'hébergement pour colloques, congrès, foires et expositions
C2.23	Location de salles et équipement de salles
C2.24	Publicité et promotion
C2.25	Traduction simultanée
C2.26	Frais d'inscriptions, cotisations
C3	COMMUNICATION
C3.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA COMMUNICATION
C3.11	Matériels et consommables de prise de vue et de prise de son (achat, location, maintenance) magnétophones caméscopes objectifs photographiques appareils de prises de vue spéciales photographiques appareils photographiques équipements photographiques de complément parties et accessoires de matériels photographiques caméras cinématographiques objectifs cinématographiques appareils de prises de vue spéciales cinématographiques équipements cinématographiques de complément parties et accessoires de matériel cinématographique préparation et produits de laboratoire pour la photo et le cinéma plaques, pellicules, films et surfaces sensibles pour la photo et le cinéma.
C3.12	Matériels de montage et de diffusion audiovisuels (achat, location, maintenance) équipements de régie de studio équipements pour la synthèse et la gestion des images ou le mixage du son

	matériels électroacoustiques divers amplificateurs électriques projecteurs de diapositives projecteurs de films écrans de projection
C3.20	SERVICES POUR LA COMMUNICATION
C3.21	Campagnes d'information, publicité, annonces, insertions, achats d'espaces
C3.22	Travaux de conception graphiques, photographiques, audiovisuels, d'identité visuelle (logos...)
C3.23	Services photographiques et audiovisuels de communication
C3.24	Revue de presse
C3.25	Conseil en communication et publicité
C3.26	Études, sondages et enquêtes de communication

D - BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

D	BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D0	TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D0.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN
D0.01	Matériaux et produits pour la construction et l'entretien des infrastructures (voirie, réseaux...) goudrons produits chimiques industriels divers produits divers en caoutchouc produits divers en matières plastiques outils à mains divers outillage pour machines lames de scies outils à mains agricoles manches en bois récipients métalliques articles métalliques de bouchage câbles en métaux ferreux ronces artificielles et barbelés grillages et toiles métalliques pointes et clous fils fourrés pour le soudage articles de visserie et ressorts articles de boulonnerie-visserie filetés en acier rivets et rondelles en acier autres articles de boulonnerie-visserie filetés en métaux ressorts chaînes et chaînettes joints métalloplastiques brosseries industrielles brouettes diabes charrettes à bras chariots de manutention boulets en fonte piquets arceaux tendeurs colliers de serrage verrures pour lignes électriques tuyaux flexibles en métal

<p> échelles, escabeaux en métal ouvrages en plomb fontes de moulage ou d'affinage liquides ou solidifiés ferromanganèse carburé éponges de fer lingots et demi-produits en acier non allié lingots et demi-produits en acier allié produits plats ceca fil machine barres laminées à chaud profilés laminés à chaud palplanches scories laitier et batitures ferreuses ferrailles vieilles fontes et déchets ferreux déchets lingotés tubes en fonte accessoires et tuyauterie en fonte tubes en acier accessoires et tuyauterie en acier barres étirées en acier non allié autres barres et profilés étirés en acier inoxydable feuillards laminés à froid en acier non allié laminés plats revêtus non ceca autres laminés à froid non ceca profilés formés à froid en acier non allié profilés formés à froid en acier inoxydable fils tréfilés en acier non allié fils tréfilés en acier allié ferromanganèse non carburé ferrochrome ferronickel ferro-alliages particuliers grenailles et poudres de fer demi-produits forgés en acier non allié demi-produits forgés en acier allié profilés en acier obtenus par soudage profilés forgés en acier non allié barres forgées en acier allié aluminium brut alumine poudres et paillettes d'aluminium barres et profilés en aluminium fils en aluminium tôles et bandes en aluminium feuilles et bandes minces en aluminium tubes et tuyaux en aluminium cendres et résidus contenant principalement de l'aluminium déchets et débris d'aluminium plomb, zinc, étain barres profilés en fil de plomb tables feuilles et poudres de plomb tubes, tuyaux et accessoires en plomb poudres et paillettes de zinc tubes, tuyaux et accessoires de tuyauteries en étain </p>

	<p> cendres et résidus contenant principalement du zinc, du plomb ou de l'étain déchets et débris de plomb, zinc ou étain mattes et cuivre de ciment, cuivre non affiné, non allié cuivre affiné et alliages poudres et paillettes de cuivre barres et profilés en cuivre fils de cuivre laminés en cuivre feuilles de cuivre tubes et tuyaux en cuivre cendres et résidus de cuivre déchets et débris de cuivre mattes de nickel et sinters nickel et alliages poudres et paillettes de nickel barres, profilés et fils de nickel tôles, bandes et feuilles en nickel tubes, tuyaux et accessoires en nickel autres métaux non ferreux cendres et résidus de métaux non ferreux divers déchets et débris de nickel pièces de fonderie en fonte malléable pièces de fonderie en fonte à graphite sphéroïdal pièces de fonderie en fonte grise ordinaire pièces de fonderie en acier pièces de fonderie en autres métaux non ferreux </p>
D0.02	Matériaux et produits pour la construction et l'entretien des bâtiments
D0.03	<p> robinetterie sanitaire et de chauffage, pièces de robinetterie Équipements et appareils de signalisation et de sécurité contreplaqués, panneaux et placages en bois, plaques, feuilles et films en matières plastiques toiles métalliques plaques adresses lettres et enseignes métalliques cloches, clochettes, sonnailles, timbres, grelots, gongs et sonneries équipements et matériels de signalisation, y compris lumineuse, pour la circulation routière, dispositifs de retenues (glissières) </p>
D0.10	MATÉRIELS POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN
D0.11	<p> Matériels de chantier (achat, location, maintenance) matériels de levage et de manutention machines de havage forage et abattage bouteurs et bouteurs biais niveleuses compacteuses et rouleaux compresseurs chargeuses et chargeuses-pelleteuses frontales chargeuses et chargeuses-pelleteuses rotatives pelles mécaniques excavateurs lames pour bouteurs et bouteurs biais autres matériels de travaux publics tracteurs de chantier maintenance des machines d'usage spécifique </p>
D0.12	Bâtiments préfabriqués ou modulaires (achat, location)
D0.20	SERVICES D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN
D0.21	Assistance à la maîtrise d'ouvrage, conduite d'opération
D0.22	Maîtrise d'œuvre et ingénierie

D0.23	Études préalables (topographie, études de sol, prospection souterraine et de surface...), programmation
D0.24	Contrôles techniques, missions de sécurité, CSPS, ordonnancement-pilotage-coordination (OPC)
D0.30	PRESTATIONS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION PAR ENTREPRISES
D0.31	Travaux de construction neuve
D0.32	Travaux de réhabilitation ou de réaménagement
D0.33	Travaux de mise en sécurité
D0.34	Travaux de mise en conformité réglementaire
D0.40	PRESTATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR ENTREPRISES
D0.41	Travaux d'entretien bâtiments du locataire
D0.42	Travaux d'entretien bâtiments du propriétaire
D1	TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT ET D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DES BÂTIMENTS ET D'INFRASTRUCTURES
D1.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES ET PETITS ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉQUIPEMENT DES BÂTIMENTS
D1.01	Fournitures et équipements pour l'équipement des bâtiments (sanitaire, électricité...) compteurs d'eau, de gaz, d'électricité, de fluides divers articles sanitaires en matières plastiques, réservoirs en matières plastiques appareils sanitaires en céramiques ampoules et tubes pour l'éclairage serrures pour le bâtiment, autres serrures ouvrages de faitage et gouttières baignoires et éviers métalliques verrerie d'éclairage en verre verrerie d'éclairage en matières plastiques phares et projecteurs scellés lampes et tubes d'éclairage appareils électriques d'éclairage autonome lampadaires appareils d'éclairage non électrique enseignes lumineuses panneaux lumineux lustres, plafonniers et appliques lampes flash guirlandes électriques appareils d'éclairage électrique d'extérieur autres appareils d'éclairage électrique robinetterie sanitaire, pièces de robinetterie
D1.02	Fournitures et équipements pour l'aménagement des locaux (revêtements de murs, de sols, menuiseries, décoration...) rideaux et voilages tapis et moquettes équipements annexes de construction (boîtes aux lettres, bancs, éléments de clôture) revêtements de sol et tapis en caoutchouc revêtements en matières plastiques linoléum bornes fontaines miroirs et vitrages isolants verrerie pour mosaïque et panneaux décoratifs revêtements muraux papier textiles équipements blindés
D1.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉQUIPEMENT DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D1.11	Équipements et matériels de chauffage, ventilation, climatisation (hors bâtiments expérimentaux)

D1.12	Équipements mécaniques (ascenseurs, monte-charges, ponts roulants, téléphériques, etc.)
D1.13	Machines et appareils électriques (transformateurs, groupes électrogènes de sécurité, matériels de fourniture de courant sécurisé)
D1.20	SERVICES DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D1.21	Maintenance des chambres froides
D1.22	Maintenance des équipements mécaniques moteurs et turbines pompes compresseurs systèmes hydrauliques engrenages et organes de transmission roulements
D1.23	Maintenance des chaufferies et des installations de chauffage ou de climatisation
D1.24	Maintenance des installations d'eau et sanitaires
D1.25	Maintenance des équipements de sécurité (contrôle d'accès, clôtures...)
D1.26	Maintenance des machines et appareils électriques Moteurs, générateurs, transformateurs
D1.27	Travaux de maintenance des réseaux d'eaux (curage, débouchage, visites d'entretien) assainissement des réseaux d'eaux usées : gestion et entretien des égouts, évacuation et traitement des boues d'épuration vidange et nettoyage des puisards, fosses septiques, bassins de décantation et bacs de dégraissage maintenance des stations d'épuration et de relevage nettoyage et dégorgement des canalisations intérieures des immeubles ; assainissement des réseaux d'eaux pluviales
D2	AUTRES SERVICES RELATIFS AUX BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES
D2.30	SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES
D2.31	Services d'administration d'immeubles et frais d'agences immobilières services des agences immobilières (services d'intermédiaires en achat, vente, location de biens immobiliers, services d'expertise immobilière ou foncière) services d'administration d'immeubles (ensemble des prestations nécessaires au fonctionnement d'un immeuble)
D2.40	BAUX ET LOYERS
D2.41	Baux et loyers
D2.42	Charges locatives et de copropriété
D2.50	IMPÔTS ET TAXES FONCIÈRES
D2.51	Impôts et taxes foncières
D2.60	ASSURANCES IMMOBILIÈRES, DOMMAGES AUX BIENS
D2.61	Assurances immobilières, dommages aux biens
D3	CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES
D3.20	SERVICES DE CONTRÔLE
D3.21	Contrôles concernant l'environnement (eau, eaux usées, incinérateurs...)
D3.22	Contrôles des équipements de bâtiments et laboratoires (électricité, levage, machines à vapeur, installations incendies...) analyses et essais des matériaux produits et matériels d'installation et d'équipement immobilier
D3.23	Analyses et essais des produits, matériaux, fluides, équipements essais et analyses en vue de la délivrance d'une attestation de conformité (certification, normes, contrôles réglementaires périodiques de conformité et de sécurité) analyses et essais des matériaux produits et matériels d'installation et d'équipement immobilier analyses et essais d'équipements de mesure, de test et de santé

E - FOURNITURES, ÉQUIPEMENTS, INSTRUMENTATIONS ET SERVICES SCIENTIFIQUES**E0 - ANIMALERIE, EXPÉRIMENTATION ANIMALE, EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE**

E	FOURNITURES, ÉQUIPEMENTS, INSTRUMENTATIONS ET SERVICES SCIENTIFIQUES
E0	ANIMALERIE, EXPÉRIMENTATION ANIMALE, EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE
E0.00	ANIMAUX SAUVAGES, DOMESTIQUES, MODIFIÉS POUR L'EXPÉRIMENTATION
E0.01	RONGEURS - Cobayes - Rats - Souris - Autres rongeurs y compris modifiés
E0.02	PETITS MAMMIFÈRES AUTRES QUE RONGEURS - Chats - Chiens - Lapins - Singes - Autres petits mammifères y compris modifiés (autres que rongeurs)
E0.03	OISEAUX - Volailles autres que pour la consommation humaine - Autres oiseaux non assimilés aux volailles - Œufs et œufs fécondés
E0.04	GROS MAMMIFÈRES - Bovins autres que pour la consommation humaine - Caprins autres que pour la consommation humaine - Équidés autres que pour la consommation humaine - Ovins autres que pour la consommation humaine - Porcins autres que pour la consommation humaine - Autres gros mammifères y compris modifiés
E0.05	AUTRES ANIMAUX - Amphibiens / batraciens - Crustacés - Insectes (drosophiles et autres) - Mollusques - Poissons - Reptiles - Autres animaux y compris modifiés
E0.10	ALIMENTATION ANIMALE
E0.11	ALIMENTS POUR RONGEURS ET AUTRES PETITS MAMMIFÈRES (50.01 et 50.02) - Aliments stériles et non stériles - Aliments composés - Compléments vitaminiques et minéraux - Autres aliments pour rongeurs et autres petits mammifères
E0.12	ALIMENTS COMPOSÉS, CONDITIONNÉS OU TRANSFORMÉS POUR VOLAILLES ET GROS MAMMIFÈRES (50.03 et 50.04) - Aliments composés - Aliments conditionnés ou transformés (farine de luzerne, tourteaux et aliments à base de tourteaux) - Compléments vitaminiques et minéraux en poudre, en bloc, pellets - Autres aliments composés, conditionnés ou transformés pour volailles et gros mammifères
E0.13	ALIMENTS RÉCOLTÉS POUR VOLAILLES ET GROS MAMMIFÈRES (50.03 et 50.04) - Céréales distribuées en l'état - Ensilage - Foin - Paille - Tubercules - Autres aliments récoltés pour gros mammifères et volailles

E0.14	ALIMENTS POUR AUTRES ANIMAUX (50.03 et 50.05) - Aliments pour poissons d'aquarium ou d'élevage - Aliments pour autres animaux à sang froid - Aliments pour oiseaux autres que volailles - Autres
E0.15	MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA FABRICATION D'ALIMENTS - Adjuvants pour la fabrication d'aliments - Céréales et dérivés non utilisés en l'état - Protéagineux - Oléagineux - Vitamines et oligoéléments - Autres matières premières pour la fabrication d'aliments pour animaux
E0.20	FOURNITURES ET CONSOMMABLES POUR ANIMALERIE DE LABORATOIRE ET POUR L'ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL (HORS ALIMENTATION)
E0.21	FOURNITURES ET CONSOMMABLES POUR ANIMALERIE DE LABORATOIRE ET POUR L'ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL (HORS ALIMENTATION) - Boîtes de transport d'animaux de laboratoire - Copeaux pour élevage au sol de volailles - Fournitures pour élevages avicoles (alvéoles pour œufs, cages à poussins) - Litières - Paille - Produits de marquage d'animaux - Produits de marquage et d'identification d'animaux d'expérimentation (tags, bagues) - Produits d'hygiène et de désinfection - Autres fournitures et consommables pour animalerie de laboratoire et pour l'élevage expérimental
E0.22	PRODUITS D'ANALYSE SANITAIRE POUR ANIMALERIE - produits pour les analyses bactériologiques et virales en animalerie - produits pour les analyses biologiques en animalerie - produits pour les analyses physicochimiques en animalerie - produits pour les analyses immunologiques en animalerie - autres produits pour analyses sanitaires en animalerie
E0.23	PRODUITS VÉTÉRINAIRES
E0.30	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ANIMALERIE DE LABORATOIRE ET DE LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION ANIMALE
E0.31	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ANIMALERIE DE LABORATOIRE - Aquariums et accessoires - Automates de désinfection pour animalerie - Cages pour animaux de laboratoire - Équipements de cages (mangeoires, biberons) - Équipements non chirurgicaux (aiguilles de gavage, agrafes d'identification) - Fumigateurs et autres appareils à désinfecter - Laveuses de cages - Matériels et équipements pour le transport des animaux de laboratoire - Matériels et équipements d'entretien des animaux (tonte, parage, marquage, entretien sanitaire) - Matériels de désinfection mobile et fixe pour animalerie - Portoirs et armoires ventilés - Remplisseurs de biberons - Autres matériels et équipements d'animalerie de laboratoire
E0.32	ÉQUIPEMENTS D'IMAGERIE POUR EXPÉRIMENTATION ANIMALE - Accessoires de contrôle qualité images - Chambres noires d'imagerie - Échographes et sondes - Matériels d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et accessoires - Matériels de radiologie - Scanners - Autres matériels et accessoires d'imagerie pour expérimentation animale

E0.33	<p>ÉQUIPEMENTS D'ANESTHÉSIE ET DE TECHNIQUES OPÉRATOIRES POUR EXPÉRIMENTATION ANIMALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éclairage opératoire - Équipements chirurgicaux - Suspensions techniques - Tables d'opération et supports opératoires - Autres équipements d'anesthésie et de techniques opératoires pour expérimentation animale
E0.34	<p>ÉQUIPEMENTS CARDIOVASCULAIRE, RENAL ET RESPIRATOIRE POUR EXPÉRIMENTATION ANIMALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capteurs de pression - Échocardiographes - Générateurs hémodialyse - Implants cardiaques - Osmoseurs individuels et centraux - Plethysmographes et accessoires - Sondes pour échocardiographes - Ventilateurs (respirateurs) - Autre équipement cardiovasculaire, rénal et respiratoire pour expérimentation animale
E0.35	<p>MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION ANIMALE HORS 50.32, 50.33 et 50.34</p> <ul style="list-style-type: none"> - Électrophysiologie pour expérimentation animale : matériels et accessoires - Electroencéphalographie et accessoires - Équipements d'épilepsie et accessoires - Étireuses de pipettes - Gros matériels d'investigation (appareil à ECG) - Matériels de perfusion - Ostéodensitomètres - Stimulateurs externes et internes - Systèmes de monitoring, de perfusion, de nutrition - Systèmes de réchauffement - Transducteurs de force - Unités d'examen ophtalmologique - Autres matériels et équipements de laboratoire d'expérimentation animale
E0.40	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL
E0.41	<p>MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL HORS ALIMENTATION (contention, marquage et entretien des animaux d'élevage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bacs d'élevage à poissons - Dispositifs de contention pour gros animaux (barrières, cornadis, caillebotis, claies, équipements d'attache, clôtures) - Matériels et équipements de bâtiments avicoles (cages, appareils de chauffage) - Matériels de curage, d'enlèvement et de transport de fumier et lisier - Matériels de marquage (lecteurs de puces électroniques) - Matériels et équipements d'entretien des animaux (tonte, parage, entretien sanitaire) - Autres matériels et équipements d'élevage expérimental
E0.42	<p>MATÉRIELS POUR LA FABRICATION ET LA DISTRIBUTION D'ALIMENTS DESTINÉS À L'ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distributeurs d'aliments fixes ou motorisés - Dessileuses - Pailleuses - Autres matériels pour la fabrication et la distribution d'aliments destinés à l'élevage expérimental
E0.43	<p>MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE RÉCOLTE ET DE CONSERVATION DES ALIMENTS CULTIVÉS POUR L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de récolte et de conditionnement de fourrages conservés secs - Matériels de récolte et de conditionnement de fourrages conservés humides ou semi-humides - Matériels de récolte, de séchage et stockage de céréales - Matériels de récolte et conservation de racines et tubercules - Autres

E0.44	<p>MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT OU DE VALORISATION DES PRODUITS ANIMAUX ISSUS DE L'EXPÉRIMENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels et équipements de salle de traite - Matériels et équipements d'abattoirs expérimentaux - Matériels de criblage des œufs de volailles - Matériels de tri et de comptage des œufs de poissons - Autres
E0.50	PRODUITS POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE
E0.51	<p>SUBSTRATS DE CULTURE D'ORIGINE NATURELLE OU ARTIFICIELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compost pour la culture de champignons - Écorce compostée - Laines de roche, pouzzolanes, sable - Mottes d'élevage - Paraffine - Substrats artificiels - Terreau - Tourbe - Autres
E0.52	<p>FERTILISANTS ET ENGRAIS CHIMIQUES POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acides (nitrique-phosphorique) - Engrais chimiques (azotés, potassiques, phosphatés, composés et complexes, composés nitrés) - Fertilisants d'origine animale ou végétale - Oligoéléments - Solutions nutritives - Autres
E0.53	<p>PRODUITS PHYTOSANITAIRES, DE TRAITEMENT OU DE CONSERVATION POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hormones de croissance - Insecticides, herbicides, fongicides et produits phytosanitaires divers - Moyens biologiques (prédateurs) ou de protection intégrée (deltas, capsules, buvards) - Produits désinfectants (sol et matériel) - Autres
E0.54	<p>VÉGÉTAUX ET SEMENCES POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plants - Plantes - Semences - Tubercules - Autres
E0.60	FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE
E0.61	<p>SERRES ET ÉQUIPEMENT DE SERRES POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipements fixes de chauffage, climatisation, humidification, éclairage - Éléments de construction de serres - Serres en verre - Serres tunnel en plastique - Autres
E0.62	<p>FOURNITURES POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écrans thermiques ou d'ombrages - Filets de protection - Films plastique de couverture de serre - Films de protection contre les insectes (insect proof) et les pollens (pollen proof) - Fournitures de conditionnement et d'emballage de récolte (sacs, cageots, cagettes, alvéoles...) - Fournitures de paillage - Fournitures horticoles - Peintures d'ombrage des serres - Peinture forestière

	<ul style="list-style-type: none"> - Piquets plastique et signalétique (étiquettes et autres systèmes de marquage) - Poteries (pots, godets, soucoupes, en terre ou matières plastiques) - Protections contre le gibier (manchons, piquets, clôtures électriques), effaroucheurs - Toiles (textile, nylon) pour cages (pollinisation) - Voiles de culture et de protection des cultures expérimentales - Autres
E0.63	<p>MATÉRIELS DE TRACTION DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chariots élévateurs - Engins type QUAD - Motoculteurs - Machines automotrices
E0.64	<p>MATÉRIELS DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION AGRONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enceintes de culture et climatiques - Laveuses éplucheuses de légume - Matériel d'entretien des cultures - Matériel de préparation et d'entretien du sol - Matériel de stockage et d'épandage d'effluents ou de fertilisants - Matériel d'irrigation - Matériel de semis, semoir micro-parcelles - Matériel de protection phytosanitaire des cultures - Matériels d'expérimentation pour la récolte - Matériel de prélèvement de sol - Matériel de stockage - Pluviomètres - Autres
E0.65	<p>MATÉRIELS DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION VITICOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cuves et tonnellerie - Matériels de culture spécifiques - Machines à vendanger - Pressoirs, pompes, fouloirs, égrappeurs, centrifugeuses, embouteilleuses-boucheuses - Autres
E0.66	<p>MATÉRIELS DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION FORESTIÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de récolte d'échantillons au niveau des arbres (fusils et munitions...) - Matériel de mesure et de saisie de données spécifiques à l'expérimentation forestière (appareils de mesure dendrométrique...) - Matériel d'entretien des parcelles forestières - Matériels d'exploitation forestière - Tarrières manuelles ou à moteur - Autres
E0.67	<p>MATÉRIELS DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION SOUS-SERRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dosatrons - Chariots d'entretien des cultures et de récolte - Matériels mobiles de chauffage, climatisation et humidification - Matériel de contrôle et de mesure d'ambiance - Matériel de traitement des terres et terreaux (charriots et tables de désinfection, générateurs de vapeur) - Matériel d'aspersion et de brumisation - Matériel de ferti-irrigation - Matériels d'isolement (cages anti-insectes...) Pilotage électronique - Rayonnages, tables, tablettes, supports - Autres
E0.70	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ANIMALERIE, D'ÉLEVAGE ET D'EXPÉRIMENTATION ANIMALE</p>
E0.71	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ANIMALERIE DE LABORATOIRE</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels</p>

E0.72	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION ANIMALE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels
E0.73	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL, D'ALIMENTATION, DE RÉCOLTE OU DE CONSERVATION D'ALIMENTS CULTIVÉS, DE TRAITEMENT OU VALORISATION DE PRODUITS ANIMAUX ISSUS DE L'EXPÉRIMENTATION - Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels
E0.80	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE
E0.81	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES SERRES, MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE SERRE POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels
E0.82	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE TRACTION DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels
E0.83	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION AGRONOMIQUE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels
E0.84	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION FORESTIÈRE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels
E0.85	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DESTINÉS À L'EXPÉRIMENTATION VITICOLE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels
E0.90	SERVICES SPÉCIALISÉS POUR L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE ET VÉGÉTALE
E0.91	SERVICES POUR LA REPRODUCTION ET LA GÉNÉTIQUE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE OU D'EXPÉRIMENTATION - Contrôles de performances, contrôles laitiers - Diagnostic de gestation - Insémination artificielle - Sexage - Typage génétique - Autres services pour la reproduction et la génétique des animaux de laboratoire ou d'expérimentation
E0.92	SERVICES VÉTÉRINAIRES - Analyses bactériologiques - Contrôles sanitaires vétérinaires
E0.93	SERVICES DE PRODUCTION ET ENTRETIEN DE LIGNÉES D'ANIMAUX DE LABORATOIRE OU D'EXPÉRIMENTATION - Production et entretien de lignées d'animaux transgéniques - Autres
E0.94	AUTRES SERVICES SPÉCIALISÉS POUR ANIMAUX DE LABORATOIRE OU D'EXPÉRIMENTATION - Analyses de valeur alimentaire des aliments - Autres
E0.95	SERVICES SPÉCIALISÉS POUR L'EXPÉRIMENTATION VÉGÉTALE Services annexes aux cultures expérimentales - Ensilages - Exploitation des systèmes d'irrigation - Préparation des terres - Pressage et conditionnement de fruits - Protection et traitement des cultures - Taille, récolte et conditionnement des produits - Autres

**E1 - CONSOMMABLES DE LABORATOIRE, PETITS MATÉRIELS
ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE**

E1	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE, PETITS MATÉRIELS ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE
E1.00	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE
E1.01	CONSOMMABLES POUR CULTURE CELLULAIRE <ul style="list-style-type: none"> - Boîtes de Pétri - Cellules de comptage cellulaire - Chambres de culture, plaques multipuits pour culture cellulaire, inserts - Flacons de culture - Plastiques stériles pour culture cellulaire - Poches pour culture cellulaire - Rollers - Tubes et microtubes pour culture cellulaire - Autres consommables pour culture cellulaire (hors pipetage)
E1.02	CONSOMMABLES EN PLASTIQUE ET EN VERRE HORS CULTURE CELLULAIRE <ul style="list-style-type: none"> - Capillaires en verre - Cônes et pointes (embouts) avec ou sans filtre pour pipettes automatiques - Coupelles de pesée (nacelles en plastique) - Cuves de spectromètres jetables - Fioles à scintillation - Flacons, piluliers, vials, inserts, septums et capsules à usage unique - Inserts pour tubes - Lames et lamelles en plastique et en verre (pour microscopie, pour microarrays, etc.) - Microplaques multipuits (pour PCR, microtitration, screening haut débit...) - Pipettes stériles et non stériles à usage unique (en verre, plastique, Pasteur, etc.) - Seringues et aiguilles (hors chromatographie) jetables - Tubes et microtubes (prélèvement sanguin, essai, hémolyse, congélation, centrifugation...) - Autres consommables en plastique et en verre
E1.03	CONSOMMABLES POUR LA FILTRATION ET LA DIALYSE <ul style="list-style-type: none"> - Capsules et entonnoirs filtrants (sous vide ou pression) - Consommables de dialyse (boyaux, cassettes, cellules, accessoires) - Creusets filtrants - Filtration : support pour disque (à vide ou à vis), accessoires, cellules - Filtres (disque verre ou papier, adaptables sur seringues, pour bactériologie, etc.) - Membranes de filtration et d'ultrafiltration - Microfiltres à centrifuger - Toile nylon à filtrer - Unités de filtration sous vide à usage unique (complètes) - Autres petits matériels et consommables pour la filtration et la dialyse
E1.04	AUTRES CONSOMMABLES DE LABORATOIRE <ul style="list-style-type: none"> - Bouchons et obturateurs - Cassettes pour films autoradiographiques - Consommables photographie - Dispositifs à usage électrique et fils platine - Dispositifs pour le raccordement (raccords divers, colliers) - Films autoradiographiques - Graisses et silicone - Papiers pour nettoyage de diverses qualités - Parafilms, films plastiques, films aluminium, gaines polyéthylène, sachets - Réactifs et accessoires de développement photographique et de films (révélateurs, fixateurs, etc.) - Rubans adhésifs, étiquettes et marqueurs spéciaux (pour tubes) - Rubans et papiers indicateurs divers (papier pH, etc.) - Tubulures, tuyaux en caoutchouc, PVC, etc. - Autres consommables de laboratoire

E1.10	PETITS MATÉRIELS ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE
E1.11	VERRERIE DE LABORATOIRE, PLASTIQUE RÉUTILISABLE, MATÉRIELS EN CÉRAMIQUE, MÉTAUX ET MINÉRAUX <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de filtration réutilisables en verre ou en plastique - Petite robinetterie en verre - Petits matériels de chromatographie en verre (colonnes en verre, cuves pour CCM, etc.) - Petits matériels en verre (réfrigérants, colonnes de distillation, soxhlet, ampoules, etc.) - Pipettes en verre réutilisables - Porcelaine de laboratoire (Büchner, creusets, mortiers, etc.) - Récipients et creusets en métaux, minéraux ou céramiques - Tubes à RMN - Vaisselle et récipients en verre, plastique, inox (erlens, béchers, éprouvettes, flacons, fioles, ballons, cristallisoirs, burettes, entonnoirs, pissettes, etc.) - Autres petits matériels en verre, plastique réutilisable, céramique, métaux et minéraux
E1.12	PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE ET ACCESSOIRES <ul style="list-style-type: none"> - Appareils pour la fabrication de pastilles (KBr, etc.) - Bains à sec chauffant matériels et accessoires (blocs chauffants ou portoirs spécifiques) - Bains à sec réfrigérant (matériels et accessoires) - Bancs Köfler - Barreaux aimantés - Becs Bunsen / brûleurs - Centrifugeuses de paillasse pour microtubes (hors grosse instrumentation) - Chauffe-ballons - Chronomètres - Dessicateurs - Dispositifs d'aide au pipetage - Écrans pour films autoradiographiques - Évaporateurs centrifugeurs sous vide (matériels et accessoires) - Évaporateurs rotatifs (matériels et accessoires) - Évaporateurs sous vide (matériels et accessoires) - Fours à hybridation agitateurs (matériels et accessoires) - Fours micro-ondes - Matériels d'électrochimie (conductimètres, ionomètres, pH-mètres, électrodes...) - Matériels pour la manipulation des gaz (détendeurs, manomètres, etc.) - Microcentrifugeuses de paillasse - Micropipettes automatiques (mono ou multicanaux) - Petit outillage de laboratoire (pinces, tournevis, clés...) - Petits équipements d'agitation (homogénéiseurs, agitateurs magnétiques chauffants et non chauffants) - Petits matériels de manipulation (spatules, pinces, agitateurs, scalpels, ciseaux, etc.) - Pompes pour fluides (pompe à eau, pompe péristaltique, pompe à perfusion...) - Petites pompes à vide pour filtration - Rangements (boîtes, portoirs, boîtes réfrigérantes, boîtes de transport d'échantillon, support pour tubes) - Réacteurs pour la chimie - Soudeuses sacs plastiques - Statifs ou portoirs de paillasse, pinces et noix - Tamiseurs - Thermomètres de paillasse - Transilluminateurs lumière blanche et UV et lampes - Unités d'extraction sous vide pour préparation d'échantillons analytiques - Autres petits équipements de paillasse et accessoires
E1.13	PETITS ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE PRÉPARATION D'ÉCHANTILLONS POUR MICROSCOPIE <ul style="list-style-type: none"> - Affûteuses

	<ul style="list-style-type: none"> - Automates de coloration pour histologie - Défripeurs de coupe - Distributeurs de paraffine - Étuves à paraffine - Graveurs de lames - Inclusion - Knife maker - Lames (métal et diamant) - Microtomes de paillasse - Milieux de montage - Plaques chauffantes pour histologie - Pots chauffants à paraffine - Réchauffeurs de gélatine - Stations d'enrobage - Vibratomes - Autres équipements et accessoires de préparation d'échantillons pour microscopie
E1.14	PETITS ÉQUIPEMENTS D' HYGIÈNE ET SÉCURITÉ <ul style="list-style-type: none"> - Blouses de soin - Charlottes - Combinaisons jetables - Boîtes et écrans de radioprotection - Gants de protection de toutes sortes - Lunettes de protection - Masques - Rince-œil - Surchausses
E1.20	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES PETITS MATÉRIELS ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE
E1.21	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES PETITS MATÉRIELS ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE PAILLASSE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés aux petits matériels et équipements de paillasse

**E2 - GAZ ET PRODUITS POUR LA CHIMIE, LA BIOCHIMIE,
LA BIOLOGIE ET SERVICES CONNEXES**

E2	GAZ ET PRODUITS POUR LA CHIMIE, LA BIOCHIMIE, LA BIOLOGIE ET SERVICES CONNEXES
E2.00	FOURNITURE DE GAZ ET LOCATION DE BOUTEILLES
E2.01	GAZ PURS ET MÉLANGES POUR LE LABORATOIRE <ul style="list-style-type: none"> - Gaz purs et mélanges (argon, azote, hélium, hydrogène, oxygène, etc.) - Gaz de qualité médicale - Location de bouteilles de gaz purs et mélanges - Autres
E2.02	GAZ INDUSTRIELS POUR LE LABORATOIRE <ul style="list-style-type: none"> - Gaz de qualité industrielle : acétylène, argon, azote, butane, dioxyde de carbone, helium, hydrogène, oxygène, propane, etc. - Gaz industriels en mélange - Location de bouteilles et cadres de gaz industriels - Autres
E2.03	PRODUITS CRYOGÉNIQUES (LIQUIDES, SOLIDES) <ul style="list-style-type: none"> - Azote liquide - Hélium liquide - Anhydride carbonique (carboglace) - Autres produits cryogéniques
E2.10	SERVICES CONNEXES À L'UTILISATION DES GAZ
E2.11	SERVICES CONNEXES À L'UTILISATION DES GAZ

E2.20	PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS POUR LA SÉPARATION DES MOLÉCULES
E2.21	PRODUITS DE CHIMIE ORGANIQUE
E2.22	PRODUITS DE CHIMIE MINÉRALE
E2.23	PRODUITS ISOTOPIQUES RADIOACTIFS ET NON RADIOACTIFS
	- Solvants deutériés
	- Produits enrichis isotopiquement
	- Produits marqués aux isotopes radioactifs (3H, 14C, 32P, 33P, 35S, 36Cl, 45Ca, 51Cr, 86Rb, 125I, etc.)
	- Liquides et produits à scintillation
	- Autres produits radioactifs et produits marqués isotopiquement non radioactifs
E2.24	SOLVANTS HORS SOLVANTS INDUSTRIELS
	- Acétate d'éthyle, le dichlorométhane, l'acétone, l'éthanol, le méthanol, l'heptane, l'éther, le toluène, etc.
E2.25	PRODUITS ET CONSOMMABLES POUR LA CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE ET L'ÉLECTROPHORÈSE SUR GEL
	- Absorbants / papier chromatographiques (silice, alumine, phase inverse...)
	- Colonnes chromatographiques basse pression
	- Colonnes ou cartouches d'extraction type SPE, SPME
	- Plaques chromatographiques couche mince (CCM)
	- Résines (échangeurs d'ions, affinités, exclusion)
	- Autres produits et consommables pour la chromatographie liquide basse pression
	- Acrylamide et bis-acrylamide en solution ou en poudre
	- Agarose pour l'électrophorèse
	- Ampholytes
	- Gels précoulés
	- Membranes d'électrophorèse
	- Autres produits et consommables pour l'électrophorèse
E2.30	PRODUITS, RÉACTIFS ET KITS DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET DE BIOCHIMIE
E2.31	PRODUITS, RÉACTIFS ET KITS POUR LE MARQUAGE ET LA DÉTECTION DES BIOMOLÉCULES
	- Colorants pour ADN et protéines
	- Marqueurs de poids moléculaire (protéiques et nucléotidiques)
	- Marqueurs pour acides nucléiques
	- Réactifs et kits d'hybridation (<i>in vitro</i> , <i>in situ</i> , northern, southern)
	- Réactifs et kits de clonage, marquage, séquençage, détection
	- Kits de mutagenèse, détection de mutation
	- Réactifs et kits de révélation
	- Réactifs, kits et membranes pour le blot
	- Réactifs et kits pour la détection des biopuces
	- Autres produits et kits pour le marquage et la détection des biomolécules
E2.32	MACROMOLÉCULES ET PRODUITS D'ORIGINE BIOLOGIQUE
	- Oligonucléotides et acides nucléiques (de synthèse)
	- Réactifs et kits pour la synthèse des acides nucléiques
	- Peptides
	- Acides aminés
	- Vecteurs (phages, cosmides et plasmides)
	- ARN et ADN (sondes, gènes, promoteurs, banques, chromosomes)
	- Produits biologiques (sang...)
	- Autres produits et macromolécules d'origine biologique
E2.33	ENZYMES
	- Enzymes de restriction
	- Enzymes de modification
	- Enzymes (coenzymes, inhibiteurs de protéases, enzymes d'usage courant)
	- Polymérase et Taq polymérase
	- Autres enzymes
E2.34	PRODUITS, RÉACTIFS ET KITS DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
	- Réactifs de qualité biologie moléculaire

	<ul style="list-style-type: none"> - Réactifs et kits de transfection - Kits et réactifs de ligation, blunting - Réactifs et kits de transcription inverse, synthèse de cDNA, differential display PCR - Kits d'extraction et de purification d'ADN ou d'ARN - Kits de transcription et traduction <i>in vitro</i> - Autres réactifs et kits de biologie moléculaire
E2.35	<p>BIOPUCES À ADN ET À PROTÉINES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puces à ADN - Puces à protéines
E2.36	<p>PRODUITS, RÉACTIFS ET KITS BIOCHIMIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réactifs enzymatiques - Réactifs et kits de dosage - Réactifs et kits de dosage enzymatique - Réactifs pour analyse d'acides aminés - Autres réactifs et kits biochimiques
E2.37	<p>ANTICORPS ET REACTIFS D'IMMUNOLOGIE ET D'HÉMATOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticorps spécifiques - Anticorps secondaires - Réactifs d'immunohistochimie - Réactifs en immunologie et hématologie
E2.40	PRODUITS DE BIOLOGIE / CULTURE CELLULAIRE
E2.41	<p>MILIEUX, PRODUITS, RÉACTIFS ET KITS POUR LA BIOLOGIE / CULTURE CELLULAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Milieux de culture pour cellules animales - Milieux de culture pour cellules végétales - Milieux de bactériologie - Milieux pour levures - Milieux de culture pour petits organismes vivants (drosophiles, nématodes, etc.) - Réactifs spéciaux et additifs pour culture cellulaire - Antibiotiques - Solutions salines et tampons pour culture cellulaire - Réactifs d'analyse, typage et tests - Hormones - Extraits cellulaires et tissulaires - Facteurs de croissance et cytokines - Dérivés lipidiques pour culture cellulaire - Dérivés glucidiques pour culture cellulaire - Autres produits pour la culture et la biologie cellulaire (hors sérums et substituts)
E2.42	<p>SÉRUMS ET SUBSTITUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sérum de veau fœtal toutes origines - Sérum de mouton, chèvre, porc, veau délipidé, cheval, rat, souris, etc. - Substituts de sérum
E2.43	<p>CELLULES, VIRUS ET PETITS ORGANISMES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cellules animales - Cellules d'insectes - Cellules végétales - Levures - Bactéries - Virus et bactériophages - Parasites - Drosophiles - Nématodes - Autres petits organismes
E2.50	SERVICES EN CHIMIE, BIOCHIMIE, BIOLOGIE
E2.51	<p>ANALYSES BIOLOGIQUES, CHIMIQUES, PHYSICOCHIMIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyses bactériologiques

	<ul style="list-style-type: none"> - Analyses biologiques - Analyses physicochimiques ou chimiques - Analyses spectroscopiques (RMN, etc.) - Autres analyses
E2.52	SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA BIOCHIMIE ET DE L'IMMUNOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> - Entretien de lignées monoclonales - Production d'anticorps et de clones - Autres services dans le domaine de la biochimie et de l'immunologie
E2.53	SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA BIOLOGIE CELLULAIRE <ul style="list-style-type: none"> - Cultures en fermenteurs - Identification de souches bactériennes - Autres services dans le domaine de la biologie cellulaire
E2.54	SERVICES DE SÉQUENCAGE <ul style="list-style-type: none"> - Séquençage d'ADN, d'ARN et de protéines - Services connexes au séquençage
E2.55	SERVICES DE GÉNOTYPAGE <ul style="list-style-type: none"> - Services de génotypage - Services connexes au génotypage
E2.56	SERVICES D'IMAGERIE SCIENTIFIQUE <ul style="list-style-type: none"> - Services de microscopie électronique, confocale, à champ large, etc. - Analyses d'images (déconvolution, reconstruction...) - Autres services d'imagerie scientifique

E3 - GROS ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE

E3	GROS ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
E3.00	ÉQUIPEMENTS / MACHINES THERMIQUES DE LABORATOIRE
E3.01	MACHINES ET ÉQUIPEMENTS GÉNÉRATEURS DE CHALEUR POUR L'EXPÉRIMENTATION <ul style="list-style-type: none"> - Bains à fluide chauffant, matériels et accessoires - Bains à fluide réfrigérant / réfrigérant chauffant, matériels et accessoires - Chambres chaudes - Encintes thermostatées et rouleurs pour cellule - Encintes climatiques, matériels et accessoires - Encintes phytotroniques et accessoires - Étuves universelles, matériels et accessoires - Étuves bactériologiques, matériels et accessoires - Étuves à vide / dessiccateurs, matériels et accessoires - Fermenteurs - Fours à haute températures matériels et accessoires - Fours à combustion - Fours à micro-ondes pour synthèse organique - Incinérateurs à bactéries, matériels et accessoires - Incubateurs à CO₂, matériels et accessoires - Incubateurs de tissus, matériels et accessoires - Autres fours - Autres appareils de génération de chaleur pour expérimentation
E3.02	MATÉRIELS ET ACCESSOIRES GÉNÉRATEURS ET RÉGULATEURS DE FROID (HORS CRYOGÉNIE) POUR L'EXPÉRIMENTATION <ul style="list-style-type: none"> - Armoires réfrigérées / chambres froides - Banques de sang - Compresseurs et machines à détente pour la production du froid (hors cryogénie) - Congélateurs et accessoires -20 °C, -80 °C, etc. - Enregistreurs de température froid - Étuves réfrigérantes, matériels et accessoires - Lyophilisateurs, matériels et accessoires - Machines à glace

E3.03	<ul style="list-style-type: none"> - Réfrigérateurs et accessoires - Refroidisseurs - Systèmes d'alarme froid - Autres matériels et accessoires pour la génération du froid (hors cryogénie) <p>MATÉRIELS ET ACCESSOIRES POUR LA CRYOGÉNIE ET LA CRYOCONSERVATION (Températures < -100 °C)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils et accessoires de production de très basses températures (< - 100 °C) - Cryoplongeurs, pièges à froid - Cryostats spécifiques - Cryosondes - Matériaux supraconducteurs - Matériels et accessoires pour la génération, le stockage et la manipulation des gaz liquéfiés cryogéniques (appareils de liquéfaction, cryogénérateurs, containers cryostats, cannes de transfert, jauges, etc.) - Matériels et accessoires pour la cryoconservation très basses températures - Matériels de contrôle, régulation et enregistrement des basses et très basses températures (capteurs...) - Autres matériels et accessoires pour la cryogénie (génération, stockage, manipulation, etc.)
E3.10	<p>ÉQUIPEMENTS / MATÉRIELS DE TRAITEMENT DES GAZ, DE L'AIR, DE L'EAU ET AUTRES FLUIDES</p>
E3.11	<p>MATÉRIELS POUR LE TRAITEMENT DES GAZ ET DE L'AIR, DE CLIMATISATION, DE SALLE BLANCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centrales de traitement d'air, matériels et accessoires - Contrôleurs de stérilité de l'air, matériels et accessoires - Générateurs d'air stérile, matériels et accessoires - Générateurs / purificateurs de gaz (air, azote, hélium...) - Installations filtrantes de germes, matériels et accessoires - Filtres d'air stérile, matériels et accessoires - Matériels de salle blanche - Matériels de traitement de l'air pour animalerie - Matériels de contrôle d'air, matériels et accessoires - Préleveurs d'air, matériels et accessoires - Ventilateurs et accessoires - Autres matériels et accessoires pour le traitement de l'air et la climatisation
E3.12	<p>MATÉRIELS ET ACCESSOIRES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU ET AUTRES LIQUIDES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoucisseurs, matériels et accessoires - Cartouches et résines pour le traitement de l'eau et autres fluides - Contrôleurs de qualité de l'eau (contrôle de stérilité, résistivimètres...) - Déminéralisateurs, matériels - Déminéralisateurs, accessoires (réservoirs volumétriques, kits de filtration ou d'alimentation, réducteurs pression) - Distillateurs, matériels et accessoires - Matériels de filtration de l'eau et autres fluides - Osmoseurs, matériels et accessoires - Autres matériels et accessoires pour le traitement de l'eau et autres fluides
E3.13	<p>ENCEINTES DE CONFINEMENT ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION À FILTRATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Armoires ventilées - Boîtes à gants - Enceintes autonomes d'animalerie - Enceintes atmosphériques contrôlées - Enceintes de radioprotection - Étagères filtrantes - Filtres et accessoires pour hotte - Hottes à flux laminaire horizontal ou vertical classe I, II, III... - Hottes et sorbonnes - Hottes UV

	<ul style="list-style-type: none"> - Plafonds soufflants - Postes de sécurité microbiologique - Autres enceintes et hottes (sauf climatiques et thermostatées)
E3.20	AUTRES GROS ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
E3.21	<p>MATÉRIELS POUR DÉSINFECTION, STÉRILISATION ET LAVAGE DES INSTRUMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoclaves, matériels et accessoires - Containeurs de désinfection - Cuves à ultrasons - Désinfection terminale des locaux - Enceintes de désinfection pour ventilateurs / incubateurs, matériels et accessoires - Enceintes de désinfection Pasteur - Étuves au trioxyméthylène - Fours Poupinel - Générateurs de formol gazeux - Laveurs stérilisateurs automatiques - Machines pour le lavage et le séchage de la verrerie de laboratoire - Machines à laver les instruments - Nettoyeurs haute pression avec ou sans production de vapeur - Stérilisateurs à ultraviolet - Stérilisateurs par l'oxyde d'éthylène - Stérilisateurs par le peroxyde d'hydrogène - Stérilisateurs à formol - Autres matériels et accessoires pour la désinfection, la stérilisation et le lavage des instruments
E3.22	<p>GROS ÉQUIPEMENTS D'AGITATION, DE FRACTIONNEMENT ET DE BROUAGE (ACHAT, RÉPARATION, MAINTENANCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agitateurs orbitaux, matériels et accessoires - Agitateurs sinusoïdaux, matériels et accessoires - Agitateurs mélangeurs à hélices, matériels et accessoires - Agitateurs va-et-vient, matériels et accessoires - Agitateurs vibreurs sauf type Vortex et accessoires - Agitateurs rouleurs et/ou rotateurs/roue, matériels et accessoires - Broyeurs et mélangeurs de tout type, mixers et accessoires - Bombes à pression - Homogénéisateurs et accessoires - Sonificateurs, matériels et accessoires - Vibrobroyeurs - Appareils et accessoires de tamisage (colonnes et systèmes de vibration...) - Autres appareils et accessoires d'agitation, de fractionnement et de broyage
E3.23	<p>PLANS DE TRAVAIL, RANGEMENTS DE LABORATOIRE ET GROS ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ HORS 53.11 (ACHAT, RÉPARATION, MAINTENANCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dessertes et tables roulantes - Gros équipements de sécurité (armoires et coffres blindés) - Meubles sous-paillasse - Paillasse sèches - Paillasse humides - Paillasse inox - Autres plans de travail et rangements de laboratoire
E3.30	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES GROS ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
E3.31	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS / MACHINES THERMIQUES DE LABORATOIRE (53.01, 53.02, et 53.03)</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés</p>
E3.32	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE TRAITEMENT DES GAZ ET DE L'AIR, DE CLIMATISATION, DE SALLE BLANCHE</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés</p>
E3.33	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE L'EAU ET AUTRES LIQUIDES</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés</p>

E3.34	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES ENCEINTES DE CONFINEMENT ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION À FILTRATION Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E3.35	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE STÉRILISATION, DÉSINFECTION ET LAVAGE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés

E4 - GROSSE INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE

E4	GROSSE INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE
E4.00	MATÉRIELS POUR LA MICROSCOPIE
E4.01	MATÉRIELS ET ACCESSOIRES POUR LA MICROSCOPIE PHOTONIQUE - Analyseurs d'images en microscopie photonique - Analyseurs d'images cytologiques (imagerie cellulaire) - Appareils de microscopie photonique (lumière transmise, fluorescence, UV, IR) : microscope classique et accessoires - Caméras CCD et accessoires (cartes d'acquisition) - Logiciels pour microscopie / imagerie confocale (déconvolution et reconstruction) - Loupes binoculaires, stéréomicroscopes (matériels et accessoires) - Microscopes confocaux, systèmes d'imagerie confocaux et accessoires - Microscopes à champ large - Système de microscopie time-lapse et accessoires - Autres matériels et accessoires pour la microscopie photonique
E4.02	MATÉRIELS ET ACCESSOIRES POUR LA MICROSCOPIE À CHAMP PROCHE - Matériels de microscopie à champ proche (force atomique, effet tunnel, SNOM...) et accessoires - Logiciels pour microscopie à champ proche - Autres matériels et accessoires pour la microscopie à champ proche
E4.03	MATÉRIELS ET ACCESSOIRES POUR LA MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE ET IONIQUE - Matériels de microscopie électronique et accessoires - Accessoires de préparation d'échantillons (évaporateur, métalliseur, polisseuse, nettoyeur plasma...) - Caméras CCD et accessoires (cartes d'acquisition) - Cryomicrotomes, ultramicrotomes - Logiciels pour microscopie électronique et ionique - Matériels de cryofixation et de cryosubstitution - Autres matériels et accessoires pour la microscopie électronique et ionique
E4.10	MATÉRIELS DE SPECTROSCOPIE / SPECTROMÉTRIE
E4.11	SYSTÈMES ET MATÉRIELS DE SPECTROSCOPIE OPTIQUE ET APPAREILS DE MÉTROLOGIE OPTIQUE - Appareils pour analyse des caractéristiques optiques des faisceaux lasers - Colorimètres - Corrélateurs optiques - Densitomètres - Diffractomètres - Diffusomètres - Éllipsomètres - Fluorimètres - Goniomètres - Lambdamètres - Lecteurs de microplaques (dosages EIA, ELISA...) - Luxmètres - Mesure de durée d'impulsions - Monochromateurs - Néphélomètres - Photogrammètres - Appareils de photographie

	<ul style="list-style-type: none"> - Polarimètres - Polariseurs manuels ou motorisés - Pyromètres optiques - Réflectomètres - Réfractomètres - Sources lumineuses de spectromètres - Spectromètres / spectrophotomètres UV, visible, IR, Raman - Spectromètres pour analyse élémentaire (absorption atomique, émission atomique (ICP-OE)...)) - Télémètres - Turbidimètres - Logiciels de métrologie / spectroscopie optique - Autres matériels de spectrométrie / métrologie optique
E4.12	<p>MATÉRIELS DE SPECTROMÉTRIE DE MASSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spectromètres de masse (simple, triples, quadropole) et accessoires - Spectromètre de masse à trappe d'ions et accessoires - Spectromètres de masse à temps de vol (TOF, MALDI-TOF...) - Spectromètres d'ions secondaires (SIMS) et accessoires - Accessoires pour spectrométrie de masse (pompes à vide, etc.) - Logiciels de spectrométrie de masse associés (pilotage, base de données...) - Autres matériels de spectrométrie de masse
E4.13	<p>MATÉRIELS DE SPECTROMÉTRIE ÉLECTRONIQUE ET PHOTONIQUE POUR L'ANALYSE DE SURFACE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffractomètres d'électrons et accessoires - Spectromètres de photo-électrons (XPS, UPS, PES, PEEM) et accessoires - Spectromètres d'électrons (AES, EELS) et accessoires - Sources d'ions et sources d'électrons associées - Logiciels associés pour spectrométrie d'analyse de surface - Autres techniques de spectrométrie pour analyse de surface (microsondes, analyses BIS, IPES)
E4.14	<p>MATÉRIELS DE SPECTROMÉTRIE DE DIFFRACTION X et FLUORESCENCE X</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de diffractométrie X et accessoires - Matériels de fluorimétrie X et accessoires - Logiciels pour diffraction X - Logiciels pour fluorescence X
E4.15	<p>APPAREILS DE SPECTROSCOPIE RMN / MÉTROLOGIE DES GRANDEURS MAGNÉTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aimants permanents, électroaimants, bobines supraconductrices - Matériels et accessoires de RMN, RPE... - Logiciels pour la spectroscopie RMN, RPE - Matériels et accessoires d'IRM - Logiciels pour l'IRM - Matériels de mesure et régulation de champ magnétique - Systèmes de calculs spécifiques aux mesures des grandeurs magnétiques - Autres matériels de métrologie des grandeurs magnétiques
E4.20	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE MICROSCOPIE ET DE SPECTROSCOPIE / SPECTROMÉTRIE
E4.21	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ACCESSOIRES DE MICROSCOPIE PHOTONIQUE</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés</p>
E4.22	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ACCESSOIRES DE MICROSCOPIE À CHAMP PROCHE</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés</p>
E4.23	<p>REPARATION ET MAINTENANCE DES MATERIELS ET ACCESSOIRES DE MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE ET IONIQUE</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés</p>
E4.24	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE MÉTROLOGIE/ SPECTROSCOPIE OPTIQUE</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés</p>

E4.25	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE SPECTROMÉTRIE DE MASSE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E4.26	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS D'ANALYSE DE SURFACE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E4.27	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE DIFFRACTION X ET DE FLUORESCENCE X Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E4.28	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE MÉTROLOGIE DES GRANDEURS MAGNÉTIQUES (RMN...) Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E4.30	TECHNIQUES SÉPARATIVES
E4.31	CENTRIFUGEUSES, ROTORS ET ACCESSOIRES - Centrifugeuses basse, haute et très haute vitesse et accessoires - Kits de maintenance centrifugeuses - Rotors pour centrifugeuses et ultracentrifugeuses - Ultracentrifugeuses
E4.32	APPAREILS POUR L'ÉLECTROPHORÈSE CAPILLAIRE ET SUR GEL ET LE TRANSFERT SUR MEMBRANE D'ACIDES NUCLÉIQUES ET PROTÉINES - Appareils de transfert (protéines, acides nucléiques), matériels et accessoires - Appareils d'électrochromatographie, matériels et accessoires - Appareils électro-élution, matériels et accessoires - Automates de coloration pour électrophorèse - Électrophorèse capillaire matériels et accessoires - Électrophorèse cuves horizontales et verticales, matériels et accessoires - Électrophorèse double dimension, matériels et accessoires - Électrophorèse en champ pulsé, matériels et accessoires - Électrophorèse en flux continu, matériels et accessoires - Électrophorèse peignes et brosses - Électrophorèse préparative, matériels et accessoires - Fours UV - Générateurs électrophorèse, matériels et accessoires - Immunoélectrophorèse, matériels et accessoires - Sécheurs de gels, matériels et accessoires - Autres matériels d'électrophorèse capillaire ou sur gel
E4.33	CHROMATOGRAPHIE GAZEUSE ET LIQUIDE : INSTRUMENTS, ACCESSOIRES - Accessoires et consommables pour CPG (septums, liners, raccords, ferrules, microseringues d'injection) - Accessoires et consommables pour HPLC et CPG (vannes rhéodyne, boucles d'injection, microseringues d'injection, tubes, raccords, etc.) - Chaînes de chromatographie liquide et gazeuse - Collecteurs de fractions pour LC - Colonnes de chromatographie liquide et gazeuse (HPLC, CPG...) - Dégazeurs pour chromatographie liquide - Détecteurs pour LC, HPLC et CPG - Enceintes thermostatées dédiées à la chromatographie - Injecteurs pour CPG - Matériels d'extraction (en fluide supercritique, etc.) - Matériels de chromatographie de partage centrifuge - Matériels de chromatographie en fluide supercritique - Passeurs d'échantillons pour LC, HPLC et CPG - Pompes et accessoires pour LC et HPLC - Stations et logiciels de pilotage et d'acquisition de données pour chaîne de chromatographie - Autres équipements et accessoires de chromatographie et d'extraction
E4.40	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES TECHNIQUES SÉPARATIVES
E4.41	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE CENTRIFUGATION ET ULTRACENTRIFUGATION Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés

E4.42	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS D'ÉLECTROPHORÈSE ET DE CHROMATOGRAPHIE</p> <p>Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés</p>
E4.50	INSTRUMENTATION POUR LES BIOTECHNOLOGIES
E4.51	<p>ROBOTS ET AUTOMATES DE PIPETAGE, PRÉPARATION ET TRAITEMENT D'ÉCHANTILLONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils de marquage des microplaques et accessoires - Appareils de stockage des microplaques et accessoires - Automates de cristallogénèse et accessoires - Automates de digestion des protéines - Automates de fabrication de biopuces et accessoires - Automates de prélèvement de spots sur gel et accessoires - Automates pour criblage à haut débit et accessoires - Automates pour l'automatisation de la PCR et accessoires - Automates pour l'automatisation de la purification des biomolécules et accessoires - Automates pour l'automatisation des analyses (type ELISA, etc.) et accessoires - Automates pour le préséquencage et accessoires - Équipement d'hybridation pour biopuces - Laveurs de microplaques et accessoires - Robots type manipulateur de microplaques et accessoires - Autres robots et automates de prélèvement, pipetage et traitement d'échantillons
E4.52	<p>SYSTÈMES AUTOMATISÉS DE SYNTHÈSE, DE SÉQUENCAGE, D'ANALYSE, DE DÉTECTION DES ACIDES NUCLÉIQUES ET DES PROTÉINES, ET ACCESSOIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyseurs d'interactions de type affinité entre macromolécules - Analyseurs génétiques, matériels et accessoires - Appareils d'analyse de mutation génétique - Appareils et accessoires d'hybridation et de détection <i>in situ</i> - Appareils et accessoires pour la synthèse des acides nucléiques - Appareils et accessoires pour la synthèse des protéines - Séquenceurs et analyseurs de fragments (pour protéines ou acides nucléiques), matériels et accessoires - Autres systèmes de synthèse, d'analyse, de détection des acides nucléiques et des protéines
E4.53	<p>MATÉRIELS D'IMAGERIE, ANALYSE ET TRAITEMENT D'IMAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'images accessoires - Acquisition d'images matériels - Densitomètres accessoires - Densitomètres matériels - Développeurs manuels - Développeuses automatiques pour radiologie - Dispositifs plein jour - Intégrateurs accessoires - Intégrateurs matériels - Lecteurs / scanners de biopuces (microarrays) - Logiciels d'analyse d'image pour scanners de biopuces - Logiciels pour scanners de gels et membranes - Machines à développer - Mélangeurs automatiques - Moniteurs spécifiques - Phosphoimagers - Scanners et imageurs pour gels et membranes - Traitement argentique - Autres matériels pour analyse et traitement d'images
E4.54	<p>CYTOMÉTRIE, COMPTEURS ET TRIEURS DE CELLULES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils d'immunocytométrie et accessoires - Compteurs de cellules, matériels et accessoires - Cytofluorimètres trieurs, matériels et accessoires - Cytomètres en flux et accessoires

E4.55	- Trieurs magnétiques de cellules et de biomolécules, matériels et accessoires - Autres matériels et accessoires de cytométrie APPAREILS ET ACCESSOIRES POUR LA PCR (AMPLIFICATION D'ADN) - Appareils PCR, matériels et accessoires (thermocycleurs, etc.) - Appareils PCR en microplaques, matériels et accessoires - Appareils PCR en temps réel, matériels et accessoires - Appareils PCR <i>in situ</i> matériels et accessoires - Appareils PCR quantitative et accessoires
E4.56	APPAREILS DE TRANSFERT DE GÈNES - Électroporateurs pour cellules eucaryotes, matériels et accessoires - Électroporateurs pour micro-organismes, matériels et accessoires - Canons à particules, matériels et accessoires - Autres appareils de transfert de gènes
E4.57	MATÉRIELS POUR PRÉPARATION DE FILMS LIPIDIQUES ET MEMBRANES ARTIFICIELLES - Appareils Langmuir - Cuves de Langmuir - Extruders matériels - Préparations de films lipidiques et membranes artificielles accessoires - Préparations de films lipidiques et membranes artificielles matériels - Autres matériels et accessoires pour préparation de films lipidiques et membranes artificielles
E4.58	MATÉRIELS DE BIOCHIMIE CLINIQUE - Analyseurs ioniques - Analyseurs CO ₂ - Analyseurs glucose-lactate - Appareils pour gaz du sang et accessoires - Autres matériels et accessoires de biochimie clinique
E4.59	MATÉRIELS D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE - Appareils de mesure intracellulaire - Systèmes de patch clamp - Systèmes de voltage-clamp - Autres matériels et accessoires d'électrophysiologie
E4.60	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS POUR LES BIOTECHNOLOGIES
E4.61	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES ROBOTS ET AUTOMATES DE PIPETAGE, PRÉPARATION ET TRAITEMENT DE L'ÉCHANTILLON Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E4.62	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES AUTOMATISÉS POUR LA BIOLOGIE ET LA BIOCHIMIE (SÉQUENCAGE, SYNTHÈSE, PCR, DÉTECTION, ANALYSE DE GÈNES, TRANSFERT DE GÈNES, BIOCHIMIE CLINIQUE...) Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E4.63	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS D'IMAGERIE, ANALYSE ET TRAITEMENT D'IMAGES Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E4.64	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES CYTOMÈTRES ET COMPTEURS/TRIEURS DE CELLULES Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E4.65	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés

E5 - OPTO

E5	OPTO
E5.00	MATÉRIELS ET COMPOSANTS OPTIQUES
E5.01	SOURCES LUMINEUSES COHÉRENTES (LASERS) ET ACCESSOIRES - Lasers impulsionsnels (femtoseconde, picoseconde, nanoseconde...) - Lasers continus (à semi-conducteur, à fibre, solide, à colorant, à gaz...)

	<ul style="list-style-type: none"> - Lasers diodes - Miroirs de cavité et coupleurs de sortie - Éléments sélectifs intra-cavités (étalons, filtres de Lyot...) - Électronique d'alimentation et de contrôle des lasers - Colorants pour lasers - Autres accessoires et consommables pour lasers
E5.02	<p>SOURCES LUMINEUSES INCOHÉRENTES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sources lumineuses UV, visible, IR, rayons X... (lampes, corps noirs...) - Autres sources lumineuses incohérentes
E5.03	<p>MATÉRIELS D'OPTIQUE PASSIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colle et colle conductrice - Composants optiques multicouches - Cristaux (non linéaires massifs, non linéaires à structure périodique...) - Cubes séparateurs de polarisation - Fibres optiques (monomodes, multimodes, à maintien de polarisation...) et accessoires - Structure guidé et fibres optiques non linéaires - Étalon et cavités Fabry-Pérot - Filtres optiques - Lames (retards, à cristaux liquides, dichroïques...) - Lentilles simples (sphériques, asphériques, cylindriques) - Systèmes de lentilles (doublets, multiplets, télescopes à lentilles...) - Miroirs (métalliques, diélectriques) - Polariseurs - Prismes - Réseaux - Verres (silice, BK7, saphir, etc.) - Verres dopés (NdYag, TiSa, etc.) - Verres colorés - Autres matériels d'optique
E5.04	<p>DÉTECTEURS ET AUTRES MATÉRIELS D'OPTOÉLECTRONIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chopper - Composants optiques actifs - Détecteurs (CCD, CMOS, photomultiplicateurs, scintillateur, silicium, multicanaux, caméras à balayage de fente...) - Détection des rayonnements optiques (caméras, pyromètres optiques, radiomètres, photomètres...) - Dispositifs de montage et de polissage de fibre - Instrumentation et composants acousto-optiques - Isolateurs optiques, circulateurs optiques, rotateurs de Faraday - Modulateurs acousto-optiques et accessoires - Modulateurs électro-optiques et cellules de Pockets et accessoires - Obturateurs optomécaniques et miroirs vibrants - Sphères intégratrices - Autres matériels d'optoélectronique
E5.05	<p>MICROPOSITIONNEMENT ET AUTRES MATÉRIELS D'OPTOMÉCANIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bancs optiques - Platines de micro et nanositionnement - Supports d'optique - Systèmes de micro, nano et macro positionnement - Tables et rails optomécaniques - Translateurs piézoélectriques - Autres matériels d'optomécanique
E5.10	<p>RÉPARATION, MAINTENANCE DES MATÉRIELS D'OPTIQUE, D'OPTOÉLECTRONIQUE ET D'OPTOMÉCANIQUE</p>
E5.11	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES SOURCES LUMINEUSES COHÉRENTES</p> <p>Maintenance, réparation, calibration</p>

E5.12	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS D'OPTIQUE Maintenance, réparation, calibration
E5.13	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES DÉTECTEURS ET AUTRES MATÉRIELS D'OPTOÉLECTRONIQUE Maintenance, réparation, calibration
E5.14	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE MICROPOSITIONNEMENT ET AUTRES MATÉRIELS D'OPTOMÉCANIQUE Maintenance, réparation, calibration
E5.20	SERVICES SPÉCIALISÉS DANS LE DOMAINE DE L'OPTIQUE
E5.21	SERVICES DE CONCEPTION, FABRICATION ET TEST D'OPTIQUE - Contrôle de composants optiques - Réalisation de composants optiques spécifiques - Autres
E5.22	SERVICES DE TRAITEMENT DE SURFACE DE COMPOSANTS OPTIQUES - Traitements de surface des composants optiques (polissage...) - Réalisation de multicouches sur composants optiques
E5.23	SERVICES DE CONCEPTION, FABRICATION ET TEST EN OPTOMÉCANIQUE

E6 - ÉLECTRONIQUE / MESURES ÉLECTRIQUES

E6	ÉLECTRONIQUE / MESURES ÉLECTRIQUES
E6.00	MESURES - ÉNERGIE - CEM
E6.01	MATÉRIELS DE GÉNÉRATION ET MESURE DES GRANDEURS ÉLECTRIQUES, INSTRUMENTATION GÉNÉRALE - Générateurs aléatoires - Générateurs de bruit - Générateurs de fréquence - Générateurs de fonction - Générateurs forme arbitraire - Générateurs d'impulsion - Générateurs de mot logique - Générateurs synthétiseurs - Générateurs vobulateurs - Oscilloscopes analogiques - Oscilloscopes numériques (BP) - Analyseurs temps réel - Analyseurs audio / distorsiomètre - Analyseurs facteur de bruit - Analyseurs de modulation - Analyseurs de perturbation - Analyseurs transitoires / numériseurs - Analyseurs logiques - Émulateurs - Compteurs / Fréquencemètres (instrumentation générale) - Appareils de mesure de composants (boîte de résistance, pont de mesure RLC, traceur de caractéristiques) Appareils de mesure de U/I/F/P, indicateurs - Amplificateurs détection synchrone - Indicateurs analogiques - Indicateurs numériques - Mesureurs de champ - Mesureurs d'isolement - Perturbomètres - Testeurs de câblage - Wattmètres - Voltmètres et ampèremètres Étalons pour l'électronique - Étalons calibrateurs

E6.02	<ul style="list-style-type: none"> - Étalons de fréquence (quartz) - Étalons de tension - Étalons de résistance Multimètres (analogiques, de table, numérique, portable) - Pincés multimètres - Testeurs de câblage Enregistreurs (à pointé, continu, magnétique, potentiométrique, thermique...) - Tables traçantes XY - Traceurs / phototraceurs Acquisition de données - instrumentation générale - Acquisition de données sur carte PC - Amplificateurs - Centrales de mesure (acquisition de données) hors PC / application de laboratoire - Centrales de mesure hors PC de terrain et embarquables - Conditionnement de signal, capteurs (hors sondes scopes) - Instruments sur carte PC - Logiciels de mesure, test, contrôle-commande associés - Acquisition de données sur carte VXI - Matériels de télémessure Instrumentation sur bus (Plug & Play) - Cartes pour l'électronique scientifique (hors informatique scientifique (58.32)) - Cartes d'alimentation pour l'électronique scientifique - Cartes de commutation pour l'électronique scientifique - Cartes de génération pour l'électronique scientifique - Cartes de mesure pour l'électronique scientifique - Cartes de simulation pour l'électronique scientifique - Cartes analogiques pour l'électronique scientifique - Cartes numériques pour l'électronique scientifique - Châssis pour l'électronique scientifique - Cartes VME pour l'électronique scientifique - Cartes VXI pour l'électronique scientifique - Traitement de signal Logiciels de mesure, test, contrôle commande - Instrumentation virtuelle - Systèmes d'exploitation temps réel Instrumentation vidéo - Analyseurs (inclut les oscilloscopes de profils vecteurscopes et analyseurs automatiques) - Analyseurs analogiques - Analyseurs de démodulation numérique (QAM, DVB...) ou mixte (A/N) - Analyseurs de la qualité image - Analyseurs numériques et mixtes (A/N) - Analyseurs vidéo RF - Démodulateurs de mesure vidéo / analogiques (PAL/SECAM) - Démodulateurs de mesure vidéo / numériques (DVB) - Générateurs, analyseurs, moniteurs audio / analogiques - Générateurs, analyseurs, moniteurs audio / numériques et mixtes (A/N) - Générateurs, inserteurs, mires vidéos / analogiques - Générateurs, inserteurs, mires vidéos / numériques et mixtes (A/N) - Mesureurs de champs analogiques vidéo (terrestre-câble-satellite) - Testeurs vidéo compressée (MPEG) - Vidéo, bande de base (PAL/SECAM/NTSC/numérique) MATÉRIELS DE GÉNÉRATION ET MESURE DES GRANDEURS ÉLECTRIQUES, INSTRUMENTATION SPÉCIFIQUE - Générateurs spécifiques (pour systèmes plasma, etc.) - Acquisition de données spécifique (cartes d'acquisition spécifiques, châssis spécifiques...)
-------	---

E6.03	<p>INSTRUMENTATION RF ET HYPERFRÉQUENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Générateurs de radio-fréquence - Générateurs hyperfréquence Testeurs / simulateurs de protocole et transmission numérique - Réseau local - Réseau étendu / ATM - Divers : GSM / SS7 / DECT / GPRS - Testeurs de réseaux d'accès analogiques - Testeurs de réseaux d'accès numériques (RNIS - XDLS) - Analyseurs de protocole PDH seul - Analyseurs de transmission SDH incluant option PHD et ATM - Analyseurs de transmission : mesureurs de taux d'erreur (BERT) > 500 Mbits - Analyseurs hyperfréquence - Analyseurs de bruit - Analyseurs de réseau scalaire HF - Analyseurs de réseau vectoriel HF - Analyseurs de spectre / CEM - Analyseurs FFT, RF Radiocommunications - Bancs de test radio analogiques - Bancs de test radio numériques - Bancs de test radio téléphones - Test et mesure d'infrastructures cellulaires - Systèmes de supervision de réseaux (RMON, SS7...) et télécoms - Récepteurs pour recherche de sites / analyseurs de spectre Tests de câbles et d'antennes - Testeurs de câblage réseau local - Testeurs et réflectomètres de câble télécoms
E6.04	<p>ÉNERGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentations de laboratoire - Alimentations d'équipements - Alimentations OEM - Amplificateurs ou générateurs de puissance - Convertisseurs tension/fréquence - Convertisseurs AC/DC, DC/AC - Onduleurs - Transformateurs - Autres
E6.05	<p>COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE (CEM)</p> <p>Composants et mesures de composants CEM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amplificateurs - Antennes - Blindages - Cages de Faraday - Chambres anéchoïques - Filtres - Générateurs / simulateurs - Habillage - Mesure de niveaux - Protection des circuits - Protection électrostatique - Réseau de mesure - Autres
E6.10	<p>TEST, PRODUCTION ET COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES</p>
E6.11	<p>MACHINES, ÉQUIPEMENTS, ET OUTILLAGE POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE ET LA PHYSIQUE</p> <p>Matériels pour le test et le contrôle de composants et sous-ensembles</p>

	<p>Matériels de fabrication de circuits imprimés, circuits hybrides, composants magnétiques, cartes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de documents, traceurs - Sensibilisation, insolation, activation, gravure, nettoyage - Usinage, découpe, perçage - Métallisation, étamage, traitement de surface - Automates d'alimentation, de chargement - Fabrication de CI multicouches - Matériels de bobinage, surmoulage, encapsulation - Machines de placement (CMS) - Systèmes de préhension, distributeurs (bols vibrants, doseurs, etc.) - Insertion de connexion - Brasage, vague, phase vapeur - Collage, thermosoudage, soudure par ultrasons - Vernissage, encapsulage, tropicalisation - De câblage, faisceaux, fond de panier, torons, wrapping - Fabrication de cartes à puces - Postes de travail pour assemblage de cartes <p>Machines, outillage et accessoires spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de perçage, soudage, etc.
E6.12	<p>COMPOSANTS ET PRODUITS POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE</p> <p>Composants électroniques actifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composants logiques, microprocesseurs, microcontrôleurs, mémoires, circuits intégrés, transistors - Composants analogiques, discrets, de puissance, thyristors - Composants ASIC - FGPA, composants programmables - Tubes, émission, détection, affichage <p>Composants électroniques passifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Condensateurs, transformateurs, inductances, magnétiques... <p>Composants hyperfréquences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hyperfréquences, antennes <p>Composants électromécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relais, petits moteurs - Ventilateurs et dissipateurs - Connecteurs, borniers et cordons - Interrupteurs, commutateurs - Fils et câbles <p>Produits pour l'électronique scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits photoresist, de gravure, pour dépôts chimique et galvanique - Produits de masquage, vernis d'épargne - Encres, conductrices/résistives, pour sérigraphie - Vernis, adhésifs, colles, résines d'enrobage, peintures, produits antistatiques, pour passivation, etc. - Produits de nettoyage, solvants
E6.13	<p>SOUS-ENSEMBLES POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE</p> <p>Sous-ensembles électroniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Claviers pour l'électronique scientifique - Armoires, baies, coffrets, etc.
E6.20	<p>RÉPARATION, MAINTENANCE ET RECONDITIONNEMENT DES MATÉRIELS POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE</p>
E6.21	<p>RÉPARATION, MAINTENANCE ET RECONDITIONNEMENT DES MATÉRIELS POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance, réparation, calibration, reconditionnement, update des logiciels
E6.30	<p>SERVICES SPECIALISÉS D'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE</p>
E6.31	<p>SERVICES DE RÉALISATION EN ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de circuits imprimés, câblage et microcâblage de circuits imprimés - Hybridation

E6.32	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblage et tests - Construction d'appareils électroniques - Études et conception de sous-ensembles - Industrialisation de sous-ensembles - Études et réalisation de sous-ensembles logiciels - Fabrication de cartes, de sous-ensembles électroniques et électromécaniques <p>SERVICES SPECIALISÉS DE RÉALISATION DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES SPÉCIFIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de détecteurs en silicium - Réalisation de composants ASIC
E6.33	<ul style="list-style-type: none"> - Autres services liés à la réalisation de composants électroniques spécifiques <p>SERVICES DE MESURES, TESTS ET CERTIFICATIONS POUR L'ÉLECTRONIQUE SCIENTIFIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation technique de composants ou d'appareils électroniques - Test et certifications électroniques (cartes nues, câblées) - Tests et certifications environnement (humidité, température) - Burn-in, déverminage - Tests et mesures mécaniques, statiques et dynamiques (vibrations, chocs) - Préqualification, certification des CEM

E7 - PHYSIQUE - MESURES PHYSIQUES - MÉCANIQUE

E7	PHYSIQUE - MESURES PHYSIQUES - MÉCANIQUE
E7.00	MATÉRIAUX POUR LA RECHERCHE
E7.01	<p>MATÉRIAUX POUR LA RECHERCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits d'extraction non énergétique (minerais, roches, sable, argile...) - Matériaux « sur étagère » ou à façon (alliage, composite, composés inorganiques, céramique, intermétallique, métal, polymère) - Barres, cibles de pulvérisation, feuilles, fibres, fils, films, granulés, grilles, membranes, microfiches, monocristaux, nid d'abeilles, pépites, plaques, poudres, sphères, tiges, toiles, tubes, etc. en alliage, composite, composés inorganiques, céramique - Matériaux rigides pour circuits imprimés, verre epoxy, composites, préimprégnés, etc. - Matériaux souples : polyester, polyamide - Matériaux pour l'électronique scientifique (substrats, etc.) - Matériaux spéciaux : hautes températures, hyperfréquences, diélectriques, céramiques - Matériaux magnétiques : aimants permanents, ferrites, tores, toles - Divers : carcasses, mandrins, métaux en feuille, etc. - Brasures, métaux précieux
E7.10	INSTRUMENTS DE MÉTROLOGIE PHYSIQUE GÉNÉRALE
E7.11	<p>APPAREILS POUR LA QUANTIFICATION ET LA CARACTÉRISATION PHYSICO-CHIMIQUE DES SOLIDES</p> <p>Mesure et appréciation quantitative des solides</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils / capteurs de mesure d'angle, déplacement, position - Appareils / capteurs de mesures de longueurs et de surfaces - Appareils / capteurs de mesure de géométries, circularité, profils, rectitude - Appareils / capteurs de mesure d'élasticité, dureté, rugosité, déformation, distorsion - Appareils de mesure et d'analyse de forme et profil - Dilatomètres - Mesure d'énergie, puissance, force, couple - Appareils de mesure de masse : balances, balances de précision - Appareils de mesure de la densité - Appareils de mesure de pression - Appareils de mesure de vitesse - Appareils de mesure d'autres grandeurs - Capteurs pour la mesure et l'appréciation quantitative des solides <p>Mesure, analyse, contrôle interne et externe dans l'état solide</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels pour le contrôle macroscopique non-destructif des solides : mesure sans contact

	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels pour la mesure de la corrosion - Matériels pour la détection et d'analyse des gaz occlus - Matériels pour l'analyse des états de surface - Matériels pour la metallographie - Matériels pour l'analyse des phénomènes de surface : adsorption, absorption, adhésion - Appareils de mesure et d'analyse du vieillissement - Appareils de contrôle de tenue aux radiations - Systèmes de calculs spécifiques et logiciels associés - Autres
E7.12	<p>APPAREILS POUR LA QUANTIFICATION ET LA CARACTÉRISATION PHYSICO-CHIMIQUE DES LIQUIDES</p> <p>Mesure et appréciation quantitative des liquides</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils de mesure de débit, niveau, vitesse de fluide - Appareils de mesure de densité - Appareils de mesure de pression - Appareils de mesure de viscosité - Appareils de mesure d'autres grandeurs - Matériels de rhéométrie - Capteurs pour la mesure et l'appréciation quantitative des liquides <p>Mesure, analyse et contrôle dans l'état liquide, en régime statique et dynamique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens d'essais et d'investigation (hydraulique et rhéographie) - Procédés chimiques d'analyse - Systèmes de calculs spécifiques et logiciels associés - Autres
E7.13	<p>APPAREILS POUR LA QUANTIFICATION ET LA CARACTÉRISATION PHYSICO-CHIMIQUE DES GAZ</p> <p>Mesure et appréciation quantitative des gaz</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils de mesure de débit, vitesse - Appareils de mesure de densité - Appareils d'hygrométrie - Appareils de mesure de pression - Appareils de mesure de la viscosité - Appareils de mesure d'autres grandeurs - Capteurs pour la mesure et l'appréciation quantitative des gaz <p>Mesure, analyse et contrôle dans l'état gazeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'air - Procédés chimiques d'analyse - Procédés de détection ou d'alarme - Systèmes de calculs spécifiques et logiciels associés - Autres
E7.14	<p>APPAREILS POUR LA QUANTIFICATION ET LA CARACTÉRISATION DE LA MATIÈRE DANS DES ÉTATS PARTICULIERS ET AUTRES TECHNIQUES DE CONTRÔLE</p> <p>Mesure, analyse et contrôle dans des états particuliers (état mésomorphe, colloïdal, aérosol, poudres...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de granulométrie, zétamétrie, surface spécifique - systèmes de calculs spécifiques et logiciels associés <p>Autres techniques de contrôle non destructif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels d'holographie - Matériels de neutronographie - Matériels de radiographie - Matériels de ressuage - Matériels de thermographie - Systèmes de calculs spécifiques et logiciels associés - Autres
E7.15	<p>APPAREILS DE MÉTROLOGIE, TRANSFERT ET COMPARAISON TEMPS - FRÉQUENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure et appréciation quantitative des grandeurs de temps et fréquence

	<ul style="list-style-type: none"> - Étalons de fréquence (horloge atomique...) - Appareils de mesure de positionnement GPS et autres - Autres
E7.16	<p>APPAREILS DE MÉTROLOGIE DES TEMPÉRATURES MOYENNES ET ÉLEVÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils d'analyse, mesure, contrôle et régulation des températures moyennes et élevées - Appareillages d'études et d'essais en métrologie des températures moyennes et élevées - Appareils de calorimétrie - Pyromètres optiques - Systèmes de calculs spécifiques à la thermique et la thermodynamique - Autres
E7.17	<p>INSTRUMENTATION DE MÉTROLOGIE ACOUSTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instrumentation dans le domaine de l'audible, infrasonore, ultrasonore - Capteurs, détecteurs, analyse et mesure dans le domaine de l'audible, infrasonore, ultrasonore - Sources de fréquence - Capteurs, détecteurs, analyse et mesure de vibrations dans les solides - Pot vibrant - Sources de vibration - Systèmes de calculs et logiciels spécifiques à l'acoustique - Autres
E7.20	RAYONNEMENTS NUCLÉAIRES ET CORPUSCULAIRES
E7.21	<p>MATÉRIELS DE GÉNÉRATION ET DE MESURE DE LA RADIOACTIVITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compteurs de scintillations alpha, bêta, gamma et accessoires - Compteurs proportionnels - Détecteurs de radioactivité (compteurs Geiger) - Gamma caméras (matériels de scintigraphie) - Lecteurs de radioactivité en microplaque, matériels et accessoires - Lecteurs de radioactivité en plaque, matériels et accessoires - Procédés et appareillage d'irradiation - Radioprotection, dosimétrie, balises, alarmes - Sources radioactives - Systèmes de calculs spécifiques - Autres matériels pour la génération et la mesure de la radioactivité
E7.22	<p>MATÉRIELS POUR LA PRODUCTION ET L'ACCÉLÉRATION DE PARTICULES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérateurs d'électrons - Accélérateurs de protons et d'ions - Alimentations régulées pour dipôles et multipôles - Canons à électrons - Cavités accélératrices chaudes - Cavités accélératrices supraconductrices - Coupleurs de puissance - Dipôles et multipôles magnétiques à température ambiante - Dipôles et multipôles magnétiques supraconducteurs - Émetteurs de puissance HF - Émetteurs de puissance hyperfréquences - Sources d'ions associées - Systèmes de diagnostic pour faisceaux d'ions et d'électrons - Autres matériels pour la production et l'accélération des particules
E7.30	TECHNIQUES DES HAUTES ET BASSES PRESSIONS
E7.31	<p>MATÉRIELS DE GÉNÉRATION, MESURE ET CONTRÔLE DU VIDE ET DE L'ULTRA-VIDE</p> <p>Pompes pour le vide et l'ultra-vide</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pompes à diffusion d'huile - Pompes à membrane - Pompes à palettes - Pompes à piston

	<ul style="list-style-type: none"> - Pompes à spirales - Pompes à sublimation (titane) - Pompes à zéolithe - Pompes accessoires - Pompes cryogéniques - Pompes ioniques - Pompes roots - Pompes turbomoléculaires <p>Instrumentation de mesure et contrôle pour le vide et l'ultra-vide</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jauges et alimentations pour le vide et l'ultra-vide - Détecteurs de fuites, contrôle d'étanchéité pour le vide et l'ultra-vide - Analyseurs de gaz résiduels pour le vide et l'ultra-vide - Appareils de calibration pour le vide et l'ultra-vide - Autres
E7.32	<p>ENCEINTES ET ACCESSOIRES POUR LE VIDE ET L'ULTRA-VIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enceintes à vide et ultravide - Vannes pour le vide et l'ultra-vide - Accessoires de raccordement (brides, adaptateurs, etc.) pour le vide et l'ultra-vide - Passages étanches pour le vide et l'ultra-vide - Manipulateurs pour le vide et l'ultra-vide - Autres
E7.33	<p>MATÉRIELS POUR LE DÉPÔT SOUS VIDE ET ULTRA-VIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaporateurs pour le dépôt sous vide et sous ultra-vide - Éléments chauffants pour le dépôt sous vide et ultra-vide - Mesureurs d'épaisseurs pour le dépôt sous vide et ultra-vide - Bancs d'évaporation pour le dépôt sous vide et ultra-vide - Appareils de préparation de surface pour le dépôt sous vide et ultra-vide - Consommables pour le dépôt sous vide et ultra-vide (sauf cibles : cf 57.01) - Autres
E7.34	<p>APPAREILLAGE ET INSTRUMENTATION POUR HAUTES ET TRÈS HAUTES PRESSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compresseurs - Contrôle, régulation, enregistrement des hautes et très hautes pressions - Presses - Autres
E7.40	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS POUR LA PHYSIQUE
E7.41	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MÉTROLOGIE PHYSIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E7.42	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS DE GÉNÉRATION ET MESURE DE LA RADIOACTIVITÉ ET DE PRODUCTION ET D'ACCÉLÉRATION DES PARTICULES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E7.43	<p>RÉPARATION ET MAINTENANCE DES APPAREILS ET INSTRUMENTS LIÉS AUX TECHNIQUES DES HAUTES ET BASSES PRESSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E7.50	SERVICES DE PHYSIQUE, MÉCANIQUE ET CHAUDRONNERIE
E7.51	<p>SERVICES SPÉCIALISÉS DE MÉCANIQUE ET DE CHAUDRONNERIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usinage, assemblage, tournage, fraisage, soudage, brasage, moulage, pliage de pièces d'appareils en construction - Sous-traitance en mécanique, métrologie et contrôle mécaniques - Détection de fuite, contrôle d'étanchéité - Autres services spécialisés de mécanique et de chaudronnerie
E7.52	<p>SERVICES SPÉCIALISÉS DE TRAITEMENT DE SURFACE ET TRAITEMENT THERMIQUE DE PIÈCES EN CONSTRUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitements spéciaux de pièces d'appareils en construction (traitements de surface, traitements thermiques, etc.) - Traitements thermiques sous vide

E7.53	- Autres traitements de surface de pièces en construction SERVICES SPÉCIALISÉS DE TRAITEMENT DE SURFACE DE PIÈCES DESTINÉES AUX EXPÉRIMENTATIONS SPATIALES EMBARQUÉES OU AU SOL
E7.54	SERVICES D'ESSAIS ET ANALYSES PHYSIQUES - Essais et analyses physiques de matériaux (thermiques, mécaniques, électriques) - Autres

E8 - SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS

E8	SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
E8.00	MATÉRIELS ET SERVICES SPÉCIFIQUES AUX SCIENCES DE LA TERRE
E8.01	MATÉRIELS SPÉCIFIQUES POUR LES MESURES GÉOPHYSIQUES - Télémètres - Théodolites, tachéomètres - Matériels d'arpentage, topographie, nivellement - Matériels de géodésie - Matériels de géophysique - Matériels de détection sismique - Matériels d'hydrographie - Matériels d'océanographie - Matériels de météorologie - Matériels de sismologie et volcanologie - Autres
E8.02	ÉQUIPEMENT D'AIDE À LA NAVIGATION (RADIONAVIGATION, RADIODÉTECTION, RADIOSONDAGE) - Sondeurs acoustiques et sonars - Boussoles, compas - Gyroscopes - Inclinomètres - Altimètres - Autres
E8.03	SERVICES DE GÉOPHYSIQUE - Services d'établissement de cartes - Photo-interprétation - Services d'infographie - Autres services de géophysique
E8.04	SERVICES DE MÉTÉOROLOGIE
E8.10	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS SPÉCIFIQUES AUX SCIENCES DE LA TERRE
E8.11	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS SPÉCIFIQUES AUX SCIENCES DE LA TERRE Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés
E8.20	MATÉRIELS POUR APPLICATIONS SPATIALES
E8.21	APPAREILLAGE DE SIMULATION POUR APPLICATIONS SPATIALES
E8.22	MATÉRIELS SPÉCIFIQUES D'ASTRONOMIE, ASTROPHYSIQUE
E8.23	MATÉRIAUX ET COMPOSANTS POUR APPLICATIONS SPATIALES
E8.24	MATÉRIELS EMBARQUÉS, SATELLITES POUR APPLICATIONS SPATIALES
E8.30	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS POUR APPLICATIONS SPATIALES
E8.31	RÉPARATION ET MAINTENANCE DES MATÉRIELS POUR APPLICATIONS SPATIALES Maintenance, réparation, calibration, update des logiciels associés

E9 - DIVERS

E9	DIVERS
E9.00	MATÉRIELS D'ESSAIS DE CHOCS ET ACCESSOIRES
E9.01	MATÉRIELS D'ESSAIS DE CHOCS ET ACCESSOIRES - Mannequins d'essais de chocs - Autres matériels et accessoires pour essais de choc

F - INFORMATIQUE

F0	INFORMATIQUE
F0.00	FOURNITURES, CONSOMMABLES, PÉRIPHÉRIQUES ET PIÈCES DÉTACHÉES POUR L'INFORMATIQUE
F0.01	COMPOSANTS, PÉRIPHÉRIQUES ET ACCESSOIRES POUR ORDINATEURS : - Processeurs - Mémoires - Cartes - Imprimantes - Consoles - Bornes interactives - Écrans - Scanners - Caméras - Tables graphiques - Onduleurs - Lecteurs de carte - Câbles - Connectiques - Claviers - Microphones - Enceintes - Souris - Clefs USB - Filtres pour écran - Mobiliers spécifiques - Outils spécifiques - Autres composants, périphériques et accessoires pour ordinateurs
F0.02	COMPOSANTS POUR LE STOCKAGE - Disques durs - Graveurs - Lecteurs - Stockages amovibles (DAT, DLT, LTO...) - Autres composants pour le stockage
F0.03	CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE - Supports informatiques : disquettes, CD-ROM, DVD, cartouches (DAT, DLT, LTO) - Consommables pour imprimante (sauf papier courant) - Autres consommables pour l'informatique
F0.04	CAPTEURS POUR LA RÉALITÉ VIRTUELLE
F0.05	CAPTEURS POUR LA ROBOTIQUE
F0.06	ACTIONNEURS
F0.07	MAINTENANCE POUR PÉRIPHÉRIQUES ET PIÈCES DÉTACHÉES POUR L'INFORMATIQUE
F0.10	MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ASSEMBLÉS
F0.11	MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL
F0.12	APPAREILS MOBILES : ORDINATEURS PORTABLES, PDA, TABLETTES...
F0.13	POSTES D'ACQUISITION DE DONNÉES ET STATIONS DE TRAVAIL À USAGE SCIENTIFIQUE
F0.14	ÉQUIPEMENTS DE VISIOCONFÉRENCE
F0.15	MAINTENANCE DES MICRO-ORDINATEURS, STATIONS DE TRAVAIL ET APPAREILS MOBILES
F0.20	SERVEURS
F0.21	SERVEURS
F0.22	SYSTÈMES POUR LE STOCKAGE ET LA SAUVEGARDE DE DONNÉES : DAS, NAS, SAN, ROBOT...
F0.23	SERVEURS POUR LE CALCUL OU L'EXPLOITATION DE DONNÉES SCIENTIFIQUES
F0.24	SERVEURS HAUTE PERFORMANCE, SUPERCALCULATEURS

F0.25	MAINTENANCE DES SERVEURS
F0.26	MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE STOCKAGE ET DE SAUVEGARDE
F0.30	SERVICES POUR L'INFORMATIQUE
F0.31	SCHÉMA DIRECTEUR ET AUDIT
F0.32	ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE
F0.33	ASSISTANCE À MAÎTRISE D'ŒUVRE
F0.34	TRAITEMENTS INFORMATIQUES
F0.35	INFOGÉRANCE DE SYSTÈME D'INFORMATION
F0.36	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATION DE SYSTÈME D'INFORMATION : BASES DE DONNÉES, SITES INTERNET, LOGICIELS...
F0.37	DÉVELOPPEMENTS D'APPLICATION À USAGE SCIENTIFIQUE : BASES DE DONNÉES, LOGICIELS...
F0.38	MAINTENANCE LOGICIELLE
F0.40	PROGICIELS
F0.41	ACHAT DES DROITS D'UTILISATION DES PROGICIELS DE CONCEPTION ASSISTÉE
F0.42	ACHAT DES DROITS D'UTILISATION DES PROGICIELS POUR SYSTÈMES ET RÉSEAUX
F0.43	ACHAT DES DROITS D'UTILISATION DES PROGICIELS POUR LE DÉVELOPPEMENT
F0.44	ACHAT DES DROITS D'UTILISATION DES PROGICIELS SCIENTIFIQUES
F0.45	ACHAT DES DROITS D'UTILISATION DES AUTRES PROGICIELS
F0.50	MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR RÉSEAUX INFORMATIQUES
F0.51	PETITS ÉQUIPEMENTS DE RÉSEAUX INFORMATIQUES - Cartes réseaux - Hubs - Cordons de raccordement - Autres petits équipements de réseaux informatiques
F0.52	ÉQUIPEMENTS DE RÉSEAUX INFORMATIQUES - Switch - Routeurs - Firewall - Commutateurs - Testeurs - Autres équipements de réseaux informatiques
F0.53	ÉQUIPEMENTS DE TRANSMISSION DE DONNÉES SANS FIL
F0.54	ANALYSEURS
F0.55	CONCEPTION, RÉALISATION DE RÉSEAUX INFORMATIQUES
F0.56	PRESTATIONS D'EXPLOITATION DE RÉSEAUX
F0.57	MAINTENANCE DES RÉSEAUX INFORMATIQUES : ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES
F0.60	SYSTÈMES SPÉCIALISÉS
F0.61	SYSTÈMES DE SORTIE POUR LA RÉALITÉ VIRTUELLE
F0.62	CALCULATEURS EMBARQUÉS
F0.63	ROBOTS PROTOTYPES
F0.64	AUTRES SYSTÈMES DE PILOTAGE
F0.65	MAINTENANCE DES SYSTÈMES SPÉCIALISÉS

Nominations d'ITA en 2004 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2004, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 1^{re} classe			
M. BEURTHEY	STEPHAN	115	19/01/2004
Ingénieurs de recherche de 2^e classe			
M. DUHAMEL	GUILLAUME	128	01/01/2004
M. PRECIADO	BENJAMIN	216	01/01/2004
M. SURACE	CHRISTIAN	210	01/01/2004
Ingénieurs d'études de 2^e classe			
Mme REAU	HELENE	232	01/01/2004
Mlle TESSE	ANGELA	32	01/01/2004
Assistants ingénieurs			
Mlle KERROS	MARIE-EMMANUELLE	403	15/01/2004
Mlle KULAGA	CLAIRE	279	01/01/2004
Techniciens de la recherche de classe normale			
Mlle BOULET	SYLVIE	359	01/01/2004
Mme CHEVALIER	CHRISTIANNE	359	01/01/2004
Mlle MARCHAND	EMILIE	285	01/01/2004
Adjointes techniques de la recherche			
Mlle JANNET	SONIA	67	01/01/2004

Nominations d'ITA en 2004 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2004, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
Adjointes techniques de la recherche				
Mlle AMMOUR	MARCELLE	543	H	01/01/2004
Mme CARRIERE	SANDRINE	529	F	01/01/2004
Mme CLAVEY	LISIANE	529	F	01/01/2004
M. GROUAS	ERIC	528	F	02/01/2004
Mme MAZUR	FABIENNE	509	A	01/01/2004
Mme MORETTI	VERONIQUE	529	F	01/01/2004
Mlle PALIN	LUCILE	508	A	01/01/2004

Promotions

Nominations d'ITA en 2003

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique ont été nommés au titre de l'année 2003, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

	NOM	Prénom	Date d'effet
	CORPS AU CHOIX		
	Ingénieurs de recherche de 2^e classe		
M.	BOURO	LUC	01/01/2003
Mme	DESSERTINE-MARADAN	DOMINIQUE	01/01/2003
Mme	DHEU ANDRIES	MARIE-LOUISE	01/01/2003
Mme	JACQUET	ANNE-YVONNE	01/01/2003
M.	JEJCIC	FABRICE	01/01/2003
M.	MENEYROL	MARC	01/01/2003
Mme	MINISCLOUX	NADIA	01/01/2003
M.	PRAKASH	N.SWAMY	01/01/2003
Mlle	SIMONPOLI	MICHELE	01/01/2003
M.	SUBRA	FREDERIC	01/01/2003
Mme	WALLAERT	CATHERINE	01/01/2003
	Ingénieurs d'études de 2^e classe		
Mme	ANNOTIAU	FRANCOISE	01/01/2003
M.	ARNAUD	GILBERT	01/01/2003
Mme	BRENIER ESTRINE	CLAUDE	01/01/2003
Mme	CAPARROS-ESCALIER	JOCELYNE	01/01/2003
Mme	DIEZ	ELISABETH	01/01/2003
Mlle	KABSCH	CORINNE	01/01/2003
M.	LEFEBVRE	ERIC	01/01/2003
Mme	LEPAGE	FRANCOISE	01/01/2003
Mme	LIDOREAU	DOMINIQUE	01/01/2003
M.	MAGNAN	REMY	01/01/2003
M.	MARCHAND	GERARD	01/01/2003
Mme	MARECHAL	CLAUDINE	01/01/2003
M.	PANATTONI	RAYMOND	01/01/2003
M.	PUJADO	ROGER	01/01/2003
Mme	ROLLAND	MARIE-FRANCE	01/01/2003
M.	SAVELLI	BRUNO	01/01/2003
Mme	SIBUET	DANIELE	01/01/2003
	Assistants ingénieurs		
Mlle	BERNARDINIS	MARIE-DOMINIQUE	01/01/2003
Mme	DELAHAIE	BRIGITTE	01/01/2003
Mme	GAUTIER	CATHERINE	01/01/2003
M.	MATTEI	ANTOINE	01/01/2003
Mme	MISTOU	SYLVIE	01/01/2003
Mme	MONTI	DANIELLE	01/01/2003
Mme	MOREL	CLAUDINE	01/01/2003
Mme	ROUSSEAU	CATHERINE	01/01/2003

	NOM	Prénom	Date d'effet
M.	TERPEND ORDACIERE	BERNARD	01/01/2003
Techniciens de la recherche de classe normale			
Mme	BARRIOS	MARIE-CHRISTINE	01/05/2003
Mme	BURLAUD	ANNE-MARIE	01/01/2003
Mlle	GREZAUD	ANNE-MARIE	28/02/2003
M.	GRIMONPONT	JACQUES	01/01/2003
Mme	IRACANE	PASCALE	01/12/2003
Mme	MEMY	HELENE	01/01/2003
M.	PEUZE	DIDIER	01/01/2003
Mme	SELLAF	DANIELLE	01/01/2003
Mme	TERZIAN	SYLVIE	01/10/2003
Mme	THERAUD	CHRISTEL	01/01/2003
GRADE AU CHOIX			
Ingénieurs de recherche de 1^{re} classe			
M.	ABCHICHE	ABDELKADER	01/01/2003
M.	AKRICH	ROBERT	01/01/2003
M.	ARDENTI	ROBERT	01/01/2003
M.	ASTIER	JEAN-PIERRE	01/01/2003
M.	BARBAROUX	JEAN	01/01/2003
Mlle	BARRES	ODILE	01/01/2003
Mme	BAUDIN	VERONIQUE	01/01/2003
Mme	BEGUE	AGNES	01/01/2003
M.	BIGNON	CHRISTOPHE	01/01/2003
M.	BILLON	MICHEL	01/01/2003
Mme	BOURQUIN MIGNOT	CHRISTINE	01/01/2003
M.	BRENDEL	ANDRE	01/01/2003
Mme	BROS	HELENE	01/01/2003
M.	CASABIANCA	HERVE	01/01/2003
M.	CHAZINE	JEAN-MICHEL	01/01/2003
M.	CODJOVI	EPIPHANE	01/01/2003
Mme	CULIOLI	MARTINE	01/01/2003
M.	DANIAU	WILLIAM	01/01/2003
M.	DARTIGUEPEYRON	ROLAND	01/01/2003
M.	DEDIEU	MICHEL	01/01/2003
M.	DESFARGES	PATRICK	01/01/2003
M.	DESMAZIERES	BERNARD	01/01/2003
M.	FRITZ	REMI	01/01/2003
Mlle	GONTHIER	ELIANE	01/01/2003
Mlle	GUERARD	MARIE-GABRIELLE	01/01/2003
M.	GULLON	JEAN-CAMILLE	01/01/2003
M.	HENRY	ERICK	01/01/2003
M.	JAUFFRET	PHILIPPE	01/01/2003
M.	NEDELEC	PHILIPPE	01/01/2003
Mlle	PASTIER	DANIELLE	01/01/2003

	NOM	Prénom	Date d'effet
M.	PERRIN	DANIEL	01/01/2003
Mme	PREUD HOMME	GISELE	01/01/2003
M.	RAYA	JESUS	05/02/2003
M.	RICHARD	GERARD	01/01/2003
Mme	ROLL	REGINE	01/01/2003
M.	ROUSSET	GERARD	01/01/2003
M.	SAMAIN	ERIC	01/01/2003
M.	SARTOUT	ALAIN	01/07/2003
M.	SCHAPPACHER	MICHEL	01/01/2003
Mme	SENTY-SEGAULT	VERONIQUE	15/01/2003
M.	TALMONT	FRANCK	01/01/2003
M.	TELOUK	PHILIPPE	13/01/2003
M.	TRASNEL	JEAN-PIERRE	01/01/2003
M.	VASSON	AIME	01/01/2003
Ingénieurs d'études hors classe			
M.	BATTEGAY	ALAIN	01/01/2003
Mlle	BIGOTEAU	MONIQUE	01/01/2003
Mlle	BRASSART	COLETTE	01/01/2003
Mlle	CHALANDON	ANNE	01/01/2003
Mlle	DE PEYRET	BEATRICE	01/01/2003
M.	DEGARDIN	JEAN-CLAUDE	01/01/2003
Mme	EICHENE	PAULE	01/01/2003
Mme	FERRATO	FRANCINE	01/01/2003
M.	FRANCO	ALPHONSE	01/01/2003
M.	LACARRERE	PIERRE	01/01/2003
Mlle	NASSE	SIMONE	01/01/2003
M.	PANIS	DOMINIQUE	01/01/2003
M.	RITZLER	GILBERT	01/01/2003
M.	SABATIER	JACQUES	01/01/2003
Mlle	SIROUX	CATHERINE	01/01/2003
M.	THEPOT	JEAN-YVES	01/01/2003
Ingénieurs d'études de 1^{re} classe			
M.	ARNAUD	CHARLES-ANTOINE	01/01/2003
Mme	BEAUJARD	ELIANE	01/01/2003
M.	BELGY	GILBERT	01/01/2003
Mme	BELLON	ELISABETH	01/01/2003
M.	BERGER	PATRICE	01/01/2003
Mme	BLANC	VERONIQUE	01/01/2003
Mme	BOURDETTE	NICOLE	01/01/2003
M.	BRAUN	ALAIN	01/01/2003
Mme	BRETON	MICHELINE	01/01/2003
Mme	BRETTE	FRANCOISE	01/01/2003
Mme	CASSE-RIPOLL	HUGUETTE	01/01/2003
Mme	CAVALIER	ANNIE	01/01/2003

	NOM	Prénom	Date d'effet
Mlle	CHANAUD	BRIGITTE	01/01/2003
Mme	CHARDON	LAURETTE	01/01/2003
M.	CHASSAING	JEAN-LOUIS	01/01/2003
M.	CHATEAU	MICHEL	01/01/2003
M.	CHRISTIDES	JEAN-PHILIPPE	01/01/2003
M.	CIRET	PIERRE	01/01/2003
Mme	CLEMENT	BERNADETTE	01/01/2003
Mlle	COURTOIS	MICHELE	01/01/2003
Mme	DABOSI	JOSIANE	01/01/2003
Mme	ESCASSUT	MICHELE	01/01/2003
M.	ESCOFFIER	JEAN-PIERRE	01/01/2003
Mme	FELTHAM	DANIELLE	01/01/2003
Mme	GALLAND DRAVET	MONIQUE	01/02/2003
Mlle	GIMENEZ	LAURENCE	01/01/2003
M.	GUIRAUD	GERARD	01/01/2003
M.	HALLERS	PHILIPPE	01/01/2003
M.	HERVIEU	CLAUDE	01/01/2003
M.	JOSSEROND	CHARLES	01/06/2003
Mlle	KAHN	DENISE	01/01/2003
M.	KIEFFER	JEAN-FRANCOIS	01/01/2003
Mme	KISTER	LILIANE	01/01/2003
Mme	KIZILIAN	ELYANE	01/01/2003
Mme	KRETZ	MATHILDE	01/01/2003
Mlle	LAGIER	FRANCOISE	01/01/2003
Mme	LEGROS	SUZANNE	01/01/2003
Mme	LOMBARD SOTTET	ELISABETH	01/01/2003
M.	LOPEZ	OLIVIER	01/01/2003
M.	LUCAS	JEAN-MICHEL	01/01/2003
Mme	MALAVIALLE	ANNE-MARIE	01/01/2003
M.	MANTE	CLAUDE	01/01/2003
Mme	MARIN	BEATRICE	01/01/2003
M.	MARTEAUD	MICHEL	01/01/2003
Mlle	MEMBRADO	MONIQUE	01/01/2003
M.	MENTHONNEX	JEAN-JACQUES	01/01/2003
M.	MEYERFELD	YVES	01/01/2003
M.	N KAOUA	GILLES	01/01/2003
M.	NICOT	CHRISTIAN	01/01/2003
Mme	NORMAND	ELISABETH	01/01/2003
Mme	ORLIC	FRANCOISE	01/01/2003
M.	PITOEFF	PRISBILAV	01/01/2003
M.	POLLINI	LUCIEN	02/01/2003
Mme	RAUBER	GENEVIEVE	01/01/2003
M.	REDOUANI	DANIEL	01/01/2003
M.	RENZETTI	IVANO	01/01/2003

	NOM	Prénom	Date d'effet
Mme	RIVOT	MONIQUE	01/01/2003
M.	SAGE	BENOIT	01/01/2003
M.	SCHATT	PHILIPPE	01/01/2003
Mme	SPRUYT	NATHALIE	01/08/2003
Mme	TERRENOIRE	GWENNETH	01/01/2003
M.	TROTARD	JOEL	01/11/2003
Mlle	VICENTE	MANUELA	01/01/2003
Mme	VIVENZIO	THEODOLINDA	01/01/2003
M.	WROBEL	ALAIN	01/01/2003
Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle			
Mme	CHARRAS	CLAUDETTE	01/01/2003
M.	CREOFF	CHRISTIAN	01/01/2003
Mme	DUMIOT	CLAUDINE	01/01/2003
Mme	ETIENNE	MARIE-FRANCE	01/01/2003
M.	FAGUET	SYLVAIN	01/01/2003
Mme	LARAN-CHICH	MARIE-PIERRE	01/01/2003
Mme	LARROUY	DENISE	01/01/2003
Mlle	LEMENU	MARISKA	01/01/2003
Mme	NARRADON	BRIGITTE	01/01/2003
M.	PAQUET	DENIS	01/01/2003
Mme	SAINT HILAIRE	DANIELLE	01/01/2003
M.	VINCENOT	JEAN-LUC	01/01/2003
Techniciens de la recherche de classe supérieure			
M.	AUBIER	PATRICK	01/01/2003
Mme	BACRIE	ROSEMARIE	01/01/2003
Mlle	BADUEL	LILIANE	10/07/2003
Mlle	BELLIERES	MARIE-AGNES	01/01/2003
Mme	BIZARD	MARIE-HELENE	01/01/2003
Mme	BLANCARD	CORINNE	01/01/2003
Mme	BRERET	MARTINE	01/01/2003
Mme	CAMBON-FOUCAULT	VIRGINIE	01/01/2003
Mlle	COUZI	CORINNE	01/01/2003
M.	DAVID	JEAN-DENIS	01/01/2003
Mme	DE GAVOTY	JACQUELINE	01/01/2003
Mme	DE LUCA	YANNICK	01/01/2003
Mme	DELBOULBE-CHOPIN	VALERIE	01/01/2003
M.	DESJARDINS	DANIEL	01/01/2003
Mme	DOS SANTOS	ISABELLE	01/01/2003
Mme	FRECHER	JOSETTE	01/01/2003
Mme	GUIRAUD	GENEVIEVE	01/01/2003
Mme	LE BOURHIS	SOLANGE	01/01/2003
Mme	LE CANN	HELENE	01/01/2003
M.	LIONET	ALAIN	01/01/2003
Mme	MALLONE-JOUFFRAY	ELISABETH	01/01/2003

	NOM	Prénom	Date d'effet
Mlle	MASSON	BEATRICE	09/05/2003
Mlle	MESNILDREY	ISABELLE	01/01/2003
Mme	MIGUET	JOELLE	01/01/2003
Mme	MOMY	CATHERINE	01/02/2003
Mme	PARMENTIER	CHRISTIANE	01/01/2003
Mme	PAYRE	SYLVIE	01/01/2003
Mme	ROUX	CORINNE	01/10/2003
Mlle	SOUCASSE	CHRISTINE	01/01/2003
Mme	THIRIET	LYDIE	01/01/2003
Mme	TITTONI	VERONIQUE	06/04/2003
Mme	VAULTRIN	SYLVIE	01/01/2003
M.	VENY	JEAN-CLAUDE	01/01/2003
M.	VITTOZ	FRANCK	26/02/2003
Mme	WORTMANN	REGINE	01/01/2003
Mme	WYRWAS	MARTINE	01/01/2003
Adjoints techniques de la recherche principaux			
Mme	ARCHENT	ODILE	01/01/2003
Mme	ARNOUIL	VERONIQUE	01/01/2003
Mme	BARDEAU	JOCELYNE	01/01/2003
M.	CAMENZIND	GUY	01/01/2003
M.	CHEVALIER	CHRISTIAN	01/01/2003
Mme	COLLARD	BEATRICE	01/01/2003
M.	CONSTANS	PATRICK	01/01/2003
M.	CZERNIKARZ	PATRICK	01/01/2003
M.	DEVERLANGES	DANIEL	15/03/2003
Mme	FORGET	SYLVIE	01/01/2003
Mme	FUCHS	MARIE PIERRE	01/01/2003
Mme	GENESTE	LAURETTE	01/01/2003
Mme	GROS	CLARISSE	01/01/2003
Mme	GUICHARD	CLAIRE	01/01/2003
Mme	LA BRIOLA	ANTOINETTE	01/01/2003
Mlle	LECLERCQ	CORINNE	01/01/2003
Mme	MADDI	SOLANGE	01/01/2003
Mme	MAILLET	PAULETTE	01/01/2003
Mme	MARAN	MARIA	01/01/2003
Mme	MESMEUR	JACQUELINE	01/01/2003
Mme	MUNIER	ANNE MARIE	01/01/2003
Mlle	NAUD	CATHERINE	01/01/2003
Mme	PERROT	CATHERINE	01/02/2003
M.	REISER	DOMINIQUE	01/01/2003
Mme	RIGAL	MARTINE	01/01/2003
M.	SIMOES	XAVIER	01/01/2003
M.	TOURON	DAVID	01/07/2003
M.	ZAEGEL	ALFRED	01/01/2003

	NOM	Prénom	Date d'effet
Agents techniques de la recherche principaux			
Mlle	BENICHOU	SONIA	27/11/2003
M.	CLAVEL	BERNARD	19/02/2003
Mme	CRESTOU	CATHERINE	20/05/2003
Mme	HELENE	BETTY	03/03/2003
Mme	OLIVARES-YARZA	HERMINIA	01/12/2003
<i>SELECTION PROFESSIONNELLE</i>			
Ingénieurs de recherche hors classe			
M.	CROS	ALAIN	01/01/2003
Mme	FOUJOLS	MARIE-ALICE	01/01/2003
M.	PAILLER	RENE	01/01/2003
M.	PAILLET	JEAN-LOUIS	01/01/2003
M.	TRIO	JEAN-MICHEL	01/01/2003
Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle			
Mlle	ANDRE	VERONIQUE	01/01/2003
M.	ANTONELLI	ALEXANDRE	21/03/2003
Mlle	BROISIN	CATHERINE	01/01/2003
Mme	COSTES	LAURENCE	01/01/2003
Mlle	DEWOR	ISABELLE	01/01/2003
M.	GERMANI	LIONEL	01/01/2003
M.	GOMEZ	FREDERIC	01/01/2003
Mme	HERVE	LAURENCE	01/01/2003
Mme	HUYGHE	ANNIE	29/01/2003
M.	MALERNE	PHILIPPE	01/01/2003
M.	MONIER	ALAIN	01/01/2003
Mlle	MOREAU	AGNES	01/01/2003
Mme	PAUL	NADINE	01/01/2003
M.	RIBAS	ALAIN	01/01/2003
M.	TASSELLI	ERIC	01/01/2003

Comités, conseils
et commissions

Décision n° 040001SGCN du 15 janvier 2004 relative à la nomination de membre du bureau du Comité national de la recherche scientifique

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 18-02-1991 ; DÉC. n° 000448SGCN du 15-09-2000.

Art. 1^{er}. - Est nommé membre du bureau de la section 36 - Sociologie - Normes et règles, M. Francis BAILLEAU, directeur de recherche au GRASS - IRESCO, en remplacement de Pierre-Michel MENGER.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 janvier 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Jacques BERNARD

Décision n° 040003ELEC du 27 janvier 2004 relative à la constitution du bureau de vote spécial pour le renouvellement du Comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

Organisation des élections

Vu D. n° 94-360 du 06-05-1994 mod. ; A. du 10-10-2003.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 6 de l'arrêté du 10 octobre 2003 susvisé, un bureau de vote spécial, pour le deuxième tour de scrutin, est constitué au siège du Centre national de la recherche scientifique. Il est chargé de se prononcer sur toute difficulté touchant aux opérations électorales de la consultation et de procéder au dépouillement du scrutin. Il est responsable du bon déroulement des opérations de vote.

Art. 2. - Sa composition est la suivante :

- Philippe WILLOQUET, président, délégué pour les élections du CNRS
- Yves GERMAIN, premier assesseur
- Annie PARDO, seconde assesseuse
- Yannick MAUBOUSSIN, représentant mandaté par le SNPRES-FO
- Jean-Marie GOLE, représentant mandaté par le SNPTES-UNSA Education
- Marie-Suzanne STRZALKO représentante mandatée par le SNIRS-CGC.

Art. 3. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 janvier 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Jacques BERNARD

Décision n° 030153DR01 du 31 octobre 2003 portant création d'un comité spécial d'hygiène et de sécurité de délégation compétent pour la circonscription de Paris A

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DÉC. n° 030104DAJ du 05-09-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé un comité spécial d'hygiène et de sécurité de délégation compétent pour la circonscription de Paris A.

Art. 2. - Sont nommés membres de ce comité :

a) - En qualité de représentants de l'administration :

- le délégué régional, président ;
- l'ingénieur régional de prévention et de sécurité ;

en tant que membres titulaires :

- M. Philippe LEFEBVRE, UMR n° C8104, Institut Cochin ;
- Mme Madeleine RIES, UMR n° C8015, Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques ;
- M. Jacques ROYER, UMR n° C8638, Synthèse et structure de molécules d'intérêt pharmacologique.

en tant que membres suppléants :

- Mme Isabelle ARTAUD, UMR n° C8601, Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques ;
- M. Michel BESSODES, FRE n° K2463, Laboratoire de pharmacologie chimique et biologique ;
- M. Jean-Louis DANAN, UPR n° A9078, Centre de recherche sur l'endocrinologie moléculaire et le développement.

b) – En qualité de représentants du personnel :

• au titre du SGEN-CFDT :

en tant que membres titulaires :

– Mme Catherine WALLAERT, UMR n° C6567, antenne parisienne du Centre d'études sur la coopération juridique internationale ;

– Mme Mireille DADOY, UMR n° C8593, Laboratoire Georges-Friedmann ;

en tant que membres suppléants :

– M. Christian GIRAULT, FRE n° K2338, Centre de recherche et de documentation sur l'Amérique latine ;

– Mme Mireille CLEMENÇON, UMR n° C7049 - Observatoire sociologique du changement.

• au titre du SNCS :

en tant que membres titulaires :

– M. Xavier RAGOT, UMR n° C8545, Département et laboratoire d'économie théorique et appliquée ;

– M. Gilles VERPRAET, UMR n° C7022 - Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité ;

en tant que membres suppléants :

– n

– n

• au titre du SNIRS :

en tant que membre titulaire :

– M. Alain THURET, UMR n° C8104, Institut Cochin.

en tant que membre suppléant :

– n

• au titre du SNTRS-CGT :

en tant que membres titulaires :

– M. Georges DEBEVE, UMR n° C7095, Institut d'astrophysique de Paris ;

– M. Dimitri LEROUGE, UMR n° C8015, Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques ;

en tant que membres suppléants :

– Mme Anne-Yvonne JACQUET, UMR n° C8605, Laboratoire cognition et développement ;

– M. Alain BOUYSSY, FRE n° K2665, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines.

Art. 3. – Les membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité sont nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2003.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait, à Ivry-sur-Seine, le 31 octobre 2003.

Le délégué régional Paris A par intérim,
Alain WEISWALD

Comités, conseils
et commissions

Décision n° 030144DR01 du 8 octobre 2003 portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C7095 - Institut d'Astrophysique de Paris

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Est approuvée la configuration du conseil de laboratoire de l'UMR n° C7095 - Institut d'astrophysique de Paris, telle que définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend vingt membres :

- deux membres de droit ;
- douze membres élus dont :
 - cinq pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - cinq pour le collège des ITA ;
 - deux pour le collège des doctorants et post-doctorants ;
- six membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2004.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 8 octobre 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A par intérim,
Alain WEISWALD

Comités, conseils
et commissions

Décision n° 030133DR01 du 27 octobre 2003 portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8104 - Institut Cochin

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; règlement intérieur de l'UMR n° C8104 du 02-07-2002.

Art. 1^{er}. - Est approuvée la configuration du conseil de laboratoire de l'UMR n° C8104 - Institut Cochin, telle que définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend vingt cinq membres :

- deux membres de droit ;
- quinze membres élus dont :
 - cinq pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - cinq pour le collège des ITA ;
 - cinq pour le collège des doctorants ;
- huit membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2005.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 octobre 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A par intérim,
Alain WEISWALD

Décision n° 030131DR01 du 3 septembre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8106 - Laboratoire de mécanique des systèmes et des procédés

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8106 du CNRS - Laboratoire de mécanique des systèmes et des procédés, dont la configuration est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend dix membres :

- deux membres de droit ;
- six membres élus dont :
 - deux pour le collège des enseignants-chercheurs et des chargés de recherche ;
 - un pour le collège des professeurs agrégés et des professeurs de l'ENSAM ;
 - un pour le collège des ITA ;
 - deux pour le collège des doctorants ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2005.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 3 septembre 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
L'adjoint à la déléguée régionale
pour la circonscription Paris A,
Alain WEISWALD

Décision n° 030145DR01 du 8 octobre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8118 - Laboratoire de physiologie cérébrale

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'unité « Laboratoire de physiologie cérébrale » est constitué de l'assemblée générale des personnels de l'unité.

Art. 2. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 8 octobre 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A par intérim,
Alain WEISWALD

Décision n° 030136DR01 du 23 septembre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8137 - Centre de recherche sens, éthique, société

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire du « Centre de recherche sens, éthique, société » est constitué de l'assemblée générale des personnels de l'unité.

Art. 2. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 23 septembre 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A par intérim,
Alain WEISWALD

Décision n° 040001DR01 du 5 janvier 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8138 - Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8138 du CNRS dénommée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend seize membres :

- deux membres de droit ;
- onze membres élus :
 - dix pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - un pour le collège des ITA ;
- trois membres nommés.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 5 janvier 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A,
Tony ROULOT

Décision n° 030148DR01 du 13 octobre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8605 - Cognition et développement

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. – Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° C8605 - Cognition et développement, dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend quatorze membres :

- un membre de droit ;
- huit membres élus dont :
 - quatre pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - trois pour le collège des ITA ;
 - un pour le collège des doctorants ;
- cinq membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2005.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 13 octobre 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A par intérim,
Alain WEISWALD

Décision n° 030134DR01 du 22 septembre 2003 portant organisation d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° K2444 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immune

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Est approuvé l'organisation d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° K2444 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immune, dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend douze membres :

- un membre de droit ;
- sept membres élus dont :
 - trois pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - deux pour le collège des ITA ;
 - deux pour le collège des Doctorants ;
- quatre membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité le 31 décembre 2003.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 22 septembre 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A par intérim,
Alain WEISWALD

Comités, conseils
et commissions

Décision n° 030139DR01 du 2 octobre 2003 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° T2419 - Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales - A.-Quetelet

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire du « Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales - A.-Quetelet » est constitué de l'assemblée générale des personnels de l'unité.

Art. 2. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 2 octobre 2003.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A par intérim,
Alain WEISWALD

Comités, conseils
et commissions

Décision n° 040004DR11 du 26 janvier 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° A5031- Laboratoire de cristallographie

Délégation Rhône-Alpes, site Alpes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DÉC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein du Laboratoire de cristallographie - UPR n° A5031.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend quatorze membres :

- le directeur de l'unité ;
- sept membres élus ;
- six membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 26 janvier 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
le délégué régional adjoint Rhône-Alpes, site Alpes,
Bernard JOLLANS

Décision n° 040085DR17 du 26 janvier 2004 de nomination des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Bretagne et Pays de la Loire

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 14 ; D. du 01-08-2003 ; DÉC. n° 953152SJUR du 30-11-1995 mod. ; DÉC. n° 020053DRH du 19-12-2002 ; DÉC. n° 999017DCAJ du 19-10-1999 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé dans la délégation Bretagne et Pays de la Loire un comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) chargé d'assister le comité technique paritaire placé auprès du directeur général du CNRS.

Art. 2. - La composition de ce comité est fixée comme suit :

Représentants de l'administration, nommés par le délégué régional

Membres titulaires :

M. Alain MARCHAL, délégué régional, président
Mme Christine ESTRADE, ingénieure de recherche, FR n° W2195, Brest
M. Jean-Yves GUILBAUD, assistant ingénieur, UMR n° C6502, Nantes
M. Marc LEBLANC, directeur de l'UMR n° C6010, Le Mans
M. Louis MAZO, ingénieur de recherche en hygiène et sécurité

Membres suppléants :

M. Jean-François HALET, directeur de recherche, UMR n° C6511 Rennes
M. François LALLIER, directeur de l'UMR n° C7127, Roscoff
M. Yvan LAGADEUC, directeur de la FR n° W2116, Rennes
M. Jean TALARMIN, directeur de l'UMR n° C6521, Brest
M. Dominique MARIE, ingénieur d'études, UMR n° C7127, Roscoff

Représentants du personnel, nommés par les organisations syndicales représentatives

Pour le SGEN-CFDT

Membres titulaires :

M. Alain DARIDOR, UMR n° C6509, Rennes
M. Jean-Michel KERBAOL, UMR n° C6121, Brest
M. François QUENTEL, UMR n° C6121, Brest

Pour le SNTRS-CGT

Membres titulaires :

Mme Catherine JOUITTEAU, UMR n° C6006, Nantes
Mme Françoise HENNION, UMR n° C6553, Rennes

Membre suppléant :

Mme Claire LEJEUNE, UMR n° C6590, Rennes

Pour le SNIRS-CGC

Membre titulaire :

Mme Fabienne PONCIN-EPAILLARD, UMR n° C6120, Le Mans

Pour le SNCS

Membre titulaire :

Mme Christine PAILLARD, UMR n° C6539, Plouzané

Membre suppléant :

M. Alain MARHIC, UMR n° C6539, Plouzané

Membres de droit :

Le médecin de prévention animateur régional.

Art. 3. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances du comité mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 4. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS.

Art. 5. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement partenaire institutionnel de la délégation Bretagne et Pays de la Loire ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 6. - Le mandat des membres du comité prend effet à compter de la date de signature de la présente décision.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Rennes, le 26 janvier 2004.

Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,
Alain MARCHAL

Comités, conseils
et commissions

Décision n° 040046DR19 portant modification de la décision n° 030203DR19 de nomination des membres du conseil consultatif régional de la délégation Normandie

Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; avis du CTP des personnels du CNRS du 10-05-2000 ; DEC n° 970013DRH du 27-01-1997 mod.

Art. 1^{er}. - La composition du conseil consultatif régional de la délégation Normandie est modifiée comme suit :

- Nomination d'un membre suppléant SNTRS - CGT :

Daniel LAVENU - UMR n° C8097 - LASMAS, en remplacement de Frédéric CORDIER.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 19 janvier 2004.

La déléguée régionale Normandie,
Josette ROGER

Nominations

Administration centrale

IN2P3

M. FRANÇOIS LE DIBERDER

DÉC. n° 040010INPN du 15-01-2004

M. François LE DIBERDER, professeur d'université, est nommé, à compter du 1^{er} décembre 2003, directeur adjoint scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, en remplacement de M. Guy WORMSER, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

IN2P3

M. VINCENT BONINCHI

DÉC. n° 040016INPN du 08-01-2004

M. Vincent BONINCHI, ingénieur de physique nucléaire, ingénieur à l'USR n° B6402 - Centre de calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (CCIN2P3 Lyon), est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, pour le domaine CAO mécanique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent BONINCHI demeure affecté au centre de calcul de l'IN2P3, 29 Bd du 11 Novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex.

Du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, M. Vincent BONINCHI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant la rémunération des chargés de mission à temps partiel au Centre national de la recherche scientifique.

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et pris en charge par l'IN2P3.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

IN2P3

M. BERNARD BOUTHERIN

DÉC. n° 040014INPN du 08-01-2004

M. Bernard BOUTHERIN, ingénieur de recherche, ingénieur à l'UMR n° C5821 - Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC Grenoble), est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, pour le domaine Sécurité informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bernard BOUTHERIN demeure affecté à l'Institut des sciences nucléaires, université Grenoble 1, 53 avenue des Martyrs, 38026 Grenoble Cedex.

Du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, M. Bernard BOUTHERIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant la rémunération des chargés de mission à temps partiel au Centre national de la recherche scientifique.

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et pris en charge par l'IN2P3.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

IN2P3

M. FRANÇOIS ETIENNE

DÉC. n° 040013INPN du 08-01-2004

M. François ETIENNE, ingénieur de recherche, ingénieur à l'UMR n° C6550 - Centre de physique des particules de Marseille (CPPM), est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2004 au 30 septembre 2004, pour le domaine Informatique.

Pour l'exercice de cette fonction, M. François ETIENNE demeure affecté au centre de physique des particules de Marseille, Université Aix-Marseille 2, case 907, 163 avenue de Luminy, 13088 Marseille Cedex 9.

Du 1^{er} janvier 2004 au 30 septembre 2004, M. François ETIENNE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant la rémunération des

chargés de mission à temps partiel au Centre national de la recherche scientifique.

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et pris en charge par l'IN2P3.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

IN2P3

M. JEAN-LUC BERTRAND

DÉC. n° 040015INPN du 08-01-2004

M. Jean-Luc BERTRAND, ingénieur principal de physique nucléaire, ingénieur à l'UMR n° C8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire (LAL Orsay), est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, pour le domaine IAO-CAO.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc BERTRAND demeure affecté au laboratoire de l'accélérateur linéaire, Université Paris 11, bât. 200, BP 34, 91898 Orsay Cedex.

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, M. Jean-Luc BERTRAND percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant la rémunération des chargés de mission à temps partiel au Centre national de la recherche scientifique.

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et pris en charge par l'IN2P3.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SPI

M. CHRISTOPHE LAUX

DÉC. n° 030015SING du 08-01-2004

M. Christophe LAUX, professeur associé à l'École centrale de Paris, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département des sciences pour l'ingénieur, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005. Sa mission se situe dans le domaine du « diagnostic laser ».

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SCHI

M. MARC LEDOUX

DÉC. n° 040010DAJ du 30-01-2004

M. Marc LEDOUX, directeur de recherche, est nommé directeur du département scientifique des sciences chimiques du Centre national de la recherche scientifique, en remplacement de M. Jean-Claude BERNIER.

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2004.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SDU

M. GEORGES VACHAUD

DÉC. n° 030242SUNI du 08-01-2004

M. Georges VACHAUD, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département des sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005. Sa mission est d'assurer le suivi de la recherche en sciences de la Terre et particulièrement les comités d'évaluation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Georges VACHAUD demeure affecté à l'UMR n° C5564 - Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement (LTHE), Institut national polytechnique de Grenoble, Bât. ENSHMG, 1023-1025 rue de la Piscine, BP 53, 38041 Grenoble Cedex 9.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SDV

MME MARIANNE MINKOWSKI

DÉC. n° 040003SCVI du 23-01-2004

Mme Marianne MINKOWSKI, directrice de recherche, est nommée directrice scientifique adjointe au département scientifique des sciences de la vie à compter du 1^{er} février 2004, en charge de la stratégie régionale à visibilité européenne.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SHS

M. PATRICK MICHEL

DÉC. n° 030037SCHS du 31-12-2003

M. Patrick MICHEL directeur de recherche, est nommé directeur scientifique adjoint au département des sciences de l'homme et de la société à compter du 1^{er} janvier 2004.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bernard PAU, directeur du département des sciences de la vie

DRI - Antenne à Hanoï

M. QUY DAO NGUYEN

DÉC. n° 040001DDRI du 16-01-2004

M. Quy Dao NGUYEN, directeur de recherche, est renouvelé pour une durée de neuf mois à compter du 1^{er} janvier 2004, dans ses fonctions de responsable de l'antenne du CNRS à Hanoï (Asie du Sud-Est).

Il exercera ses fonctions à temps partiel, soit un quart temps.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

Délégations

DR10 - Alsace

M. JACQUES SCHULTZ

DÉC. n° 030036DR10 du 16-01-2004

M. Jacques SCHULTZ, professeur des universités, directeur de l'UPR n° A9069 - Institut de chimie des surfaces et interfaces de Mulhouse (ICSIM), est nommé chargé de mission auprès du délégué régional pour la circonscription Alsace, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004. Sa mission a pour objet d'exercer les fonctions de correspondant du délégué régional Alsace pour le département du Haut-Rhin.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR11 - Rhône-Alpes, site Alpes

M. BERNARD JOLLANS

DÉC. n° 040002DAJ du 21-01-2004

M. Bernard JOLLANS, ingénieur de recherche, exerce, conjointement à ses fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon, les fonctions de délégué régional adjoint pour le site Alpes de la circonscription Rhône-Alpes par intérim à compter du 1^{er} février 2004.

La concession de logement par utilité de service accordée à M. Bernard JOLLANS est maintenue pendant toute la durée de l'intérim.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

M. MICHEL VAULTIER

DÉC. n° 030050DR17 du 16-01-2004

M. Michel VAULTIER, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° C6510 - Synthèse et électrosynthèse organiques, est nommé chargé de mission auprès du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005. Sa mission a pour objet d'apporter conseil au délégué en matière d'animation de la communauté scientifique et le représenter, le cas échéant, dans les instances de représentation locales.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel VAULTIER demeure affecté à l'UMR n° C6510, Campus de Beaulieu, 35042 Rennes.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

Laboratoires

UPR n° A5031 - Laboratoire de cristallographie

M. MICHEL ANNE

DÉC. n° 040003SPHM du 30-01-2004

M. Michel ANNE, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UPR n° A5031 - Laboratoire de cristallographie, à compter du 1^{er} février 2004 jusqu'à la fin de la durée de l'unité, en remplacement de M. Gérard TOURILLON.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

UPR n° A8241 - Laboratoire de chimie de coordination

M. BRUNO CHAUDRET

DÉC. n° 040036SCHI du 15-01-2004

M. Bruno CHAUDRET, directeur de recherche, est nommé sous-directeur de l'UPR n° A8241 - Laboratoire de chimie de coordination.

La durée du mandat confié à M. Bruno CHAUDRET prend effet à compter du 5 janvier 2004.

Signé : Jean-Claude BERNIER, directeur du département des sciences chimiques

UMR n° C6188 - Circulations régionales et microcirculation

M. JEAN-LOUIS SAUMET

DÉC. n° 030048SCVI du 29-12-2003

M. Jean-Louis SAUMET, professeur, est nommé directeur par interim de l'UMR n° C6188 - Circulations régionales et microcirculation, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, en remplacement de M. Daniel HENRION.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jacques BERNARD, secrétaire général

ACMO

UMR n° C7519 - Neurophysiologie cellulaire et intégrée

MME CATHERINE MOREAU

DÉC. n° 030041DR10 du 19-11-2003

Mme Catherine MOREAU, technicienne de recherche et de formation, est nommée agente chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° C7519 - Neurophysiologie cellulaire et intégrée.

Mme Catherine MOREAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Catherine MOREAU est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Marie-José FREUND-MERCIER, directrice de l'UMR n° C7519

Fin de fonctions

Administration centrale

SHS

M. PIERRE LAFON

DÉC. n° 030035SCHS du 31-12-2003

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2003, aux fonctions de directeur scientifique adjoint exercées par M. Pierre LAFON au sein du département des sciences de l'homme et de la société.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Bernard PAU, directeur du département des sciences de la vie

Délégations

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

M. ANDRÉ TOULMOND

DÉC. n° 030053DR17 du 16-01-2004

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2004, aux fonctions de chargé de mission exercées par M. André TOULMOND auprès du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

Délégations de signature

Administration centrale

STIC

M. ANTOINE PETIT
MME FRANÇOISE PAILLOUS
M. LUIS FARINAS DEL CERRO
M. JACQUES CITERNE
M. MICHEL ROBERT
MME CATHERINE GARBAY

DÉC. n° 040001DAJ du 21-01-2004

L'article 3 de la décision n° 030126DAJ du 15 décembre 2003 est ainsi rédigé :

« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine PETIT et de Mme Françoise PAILLOUS, délégation est donnée à MM. Luis FARINAS DEL CERRO, Jacques CITERNE et Michel ROBERT, directeurs scientifiques adjoints au département Sciences et technologies de l'information et de la communication, et à Mme Catherine GARBAY, directrice scientifique adjointe au département Sciences et technologies de l'information et de la communication, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. PETIT, les décisions suivantes :

- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SC

M. MARC LEDOUX
MME FRANÇOISE BALESTIE
M. MICHEL LACROIX
M. PATRICK HEMERY
M. PAUL VIGNY

DÉC. n° 040011DAJ du 30-01-2004

Délégation est donnée à M. Marc LEDOUX, directeur du département scientifique des sciences chimiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite de ses attributions, les décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

- a) *Structures opérationnelles de recherche et de service :*
- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du Centre national de la recherche scientifique ;
 - les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
 - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
 - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
 - les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
 - les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.
- b) *Gestion scientifique :*
- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des

ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;

- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LEDOUX, directeur du département scientifique des sciences chimiques, délégation est donnée à Mme Françoise BALESTIE, secrétaire générale du département scientifique des sciences chimiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. LEDOUX, les décisions, conventions et avenants mentionnés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LEDOUX et de Mme Françoise BALESTIE, délégation est donnée à MM. Michel LACROIX, Patrick HEMERY et Paul VIGNY, directeurs scientifiques adjoints au département scientifique des sciences chimiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. LEDOUX, les décisions, conventions et avenants mentionnés ci-dessus.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

Délégations

DDRA - Rhône-Alpes
VÉRONIQUE DEBISSCHOP

DÉC. n° 040003DAJ du 21-01-2004

L'article 2 de la décision n° 030081DAJ du 4 août 2003 est modifiée ainsi qu'il suit :

les mots « délégué régional adjoint pour le site Alpes de la circonscription Rhône-Alpes » sont remplacés par les mots « délégué régional adjoint pour le site Alpes de la circonscription Rhône-Alpes par intérim ».

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2004.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

Laboratoires

UMR n° C5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information

M. HENRI MAITRE
MME CÉCILE GUION

DÉC. n° 030158DR01 du 17-11-2003

Délégation est donnée à M. Henri MAITRE, directeur de l'UMR n° C5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris A, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Paris A.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri MAITRE, délégation de signature est donnée à Mme Cécile GUION, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2003.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

UMR n° C5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information

MME CÉCILE GUION

DÉC. n° 030159DR01 du 03-12-2003

Délégation est donnée à Mme Cécile GUION, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C5141 - Laboratoire traitement et communication de l'information, jusqu'au 31 décembre 2003 :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri MAITRE, directeur de l'UMR n° C5141

UMR n° C6038 - Centre de recherche bretonne et celtique

M. VENCESLAS KRUTA

DÉC. n° 030155DR01 du 08-09-2003

Délégation est donnée à M. Venceslas KRUTA, responsable de l'antenne parisienne de l'UMR n° C6038 - Centre de recherche bretonne et celtique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris A et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 810 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

UMR n° C6038 - Centre de recherche bretonne et celtique

M. VENCESLAS KRUTA

DÉC. n° 030156DR01 du 01-12-2003

Délégation est donnée à M. Venceslas KRUTA, responsable de l'antenne parisienne, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6038 - Centre de recherche bretonne et celtique et dans la limite de 5 810 € :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François SIMON, directeur de l'UMR n° C6038

UMR n° C7048 - Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)

M. PASCAL PERRINEAU

MME VALÉRIE ROSSELLINI-PAPILLON

DÉC. n° 030119DR01 du 07-07-2003

Délégation est donnée à M. Pascal PERRINEAU, directeur de l'UMR n° C7048 - Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Paris A, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal PERRINEAU, délégation de signature est donnée à Mme Valérie ROSSELLINI-PAPILLON, secrétaire générale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020376DR01 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Sylvie MOREAU, déléguée régionale Paris A

UMR n° C7048 - Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)

MME VALÉRIE ROSSELLINI-PAPILLON

DÉC. n° 030120DR01 du 21-07-2003

Délégation est donnée à Mme Valérie ROSSELLINI-PAPILLON, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C7048 - Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF) :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal PERRINEAU, directeur de l'UMR n° C7048

UMR n° C8057 - Centre de recherches politiques de la Sorbonne

MME ISABELLE SOMMIER

M. FRANÇOIS BASTIEN

DÉC. n° 030141DR01 du 08-09-2003

Délégation est donnée à Mme Isabelle SOMMIER, directrice de l'UMR n° C8057 - Centre de recherches politiques de la Sorbonne, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris A, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SOMMIER, délégation de signature est donnée à M. François BASTIEN, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020133DR01 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

UMR n° C8057 - Centre de recherches politiques de la Sorbonne

M. FRANÇOIS BASTIEN

DÉC. n° 030142DR01 du 16-10-2003

Délégation est donnée à M. François BASTIEN, professeur des universités à l'effet de signer au nom de la directrice de l'UMR n° C8057 - Centre de recherches politiques de la Sorbonne :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Isabelle SOMMIER, directrice de l'UMR n° C8057

UMR n° C8103 - Unité mixte de recherche en droit comparé

MME HÉLÈNE RUIZ
MME NICOLE TORCHET

DÉC. n° 030137DR01 du 25-09-2003

La décision n° 030059DR01 du 2 avril 2003 donnant délégation de signature à Mme Hélène RUIZ, directrice de l'UMR n° C8103 - Unité mixte de recherche en droit comparé, est modifiée par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène RUIZ, délégation de signature est donnée à Mme Nicole TORCHET, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}. »

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

UMR n° C8592 - Institut d'esthétique des arts contemporains

M. COSTIN MIEREANU
MME ANNE SELLIER

DÉC. n° 030151DR01 du 08-09-2003

Délégation est donnée à M. Costin MIEREANU, directeur de l'UMR n° C8592 - Institut d'esthétique des arts contemporains, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris A, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Paris A.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Costin MIEREANU, délégation de signature est donnée à Mme Anne SELLIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 800 €.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

UMR n° C8592 - Institut d'esthétique des arts contemporains

MME ANNE SELLIER

DÉC. n° 030152DR01 du 06-11-2003

Délégation est donnée à Mme Anne SELLIER, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C8592 - Institut d'esthétique des arts contemporains :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Costin MIEREANU, directeur de l'UMR n° C8592

URA n° D2200 - Groupe de recherche en économie et statistique

M. ALAIN TROGNON
M. STÉPHANE GRÉGOIR
MME HÉLÈNE ROLLIN

DÉC. n° 030147DR01 du 01-10-2003

Délégation est donnée à M. Alain TROGNON, directeur de l'URA n° D2200 - Groupe de recherche en économie et statistique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris A et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Paris A.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain TROGNON, délégation de signature est donnée à M. Stéphane GRÉGOIR, administrateur INSEE, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Hélène ROLLIN, attachée de recherche, dans la limite de 750 €.

La décision n° 020285DR01 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

URA n° D2200 - Groupe de recherche en économie et statistique

M. STÉPHANE GRÉGOIR
MME HÉLÈNE ROLLIN

DÉC. n° 030148DR01 du 03-11-2003

Délégation est donnée à M. Stéphane GRÉGOIR, administrateur INSEE, à l'effet de signer au nom du directeur de l'URA n° D2200 - Groupe de recherche en économie et statistique :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GRÉGOIR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène ROLLIN, attachée de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain TROGNON, directeur de l'URA n° D2200

GDR n° G1199 - Groupe de recherche de droit comparé

M. PAYAM SHAHRJERDI

DÉC. n° 030122DR01 du 12-09-2003

Délégation est donnée à M. Payam SHAHRJERDI, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur du GDR n° G1199 - Groupe de recherche de droit comparé :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean du BOIS de GAUDUSSON, directeur du GDR n° C1199

GDR n° G2114 - Physicochimie des matériaux du patrimoine culturel (CHIMART)

MME MARTINE RÉGERT

DÉC. n° 030140DR01 du 08-09-2003

Délégation est donnée à Mme Martine RÉGERT, directrice du GDR n° G2114 - Physicochimie des matériaux du patrimoine culturel, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris A et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

FRE n° K2435 - Gravitation relativiste et cosmologie

M. PATRICK PETER
MME NABILA HAMDAROU

DÉC. n° 030157DR01 du 30-10-2003

Délégation est donnée à M. Patrick PETER, directeur de la FRE n° K2435 - Gravitation relativiste et cosmologie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris A, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Paris A.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PETER, délégation de signature est donnée à Mme Nabila HAMDAROU, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 03003DR01 du 1^{er} janvier 2003 est abrogée.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

FRE n° K2665 - Institut de recherche sur les sociétés contemporaines

M. JEAN-PAUL WILLAIME
MME JOËLLE BLÉRIOT

DÉC. n° 030124DR01 du 13-08-2003

Délégation est donnée à M. Jean-Paul WILLAIME, directeur d'études, à compter du 20 août 2003 jusqu'au 3 décembre 2003 à l'effet de signer au nom du directeur de la FRE n° K2665 - Institut de recherche sur les sociétés contemporaines :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul WILLAIME, délégation est donnée à Mme Joëlle BLÉRIOT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DUBAR, directeur de la FRE n° K2665

FRE n° K2718 - Pharmacochimie moléculaire et cellulaire

MME CHRISTIANE GARBAY
M. MICHEL VIDAL

DÉC. n° 030127DR01 du 01-07-2003

Délégation est donnée à Mme Christiane GARBAY, directrice de la FRE n° K2718 - Pharmacochimie moléculaire et cellulaire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Paris A, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane GARBAY, délégation de signature est donnée à M. Michel VIDAL, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus et ce à hauteur de 1500 €.

Signé : Sylvie MOREAU, déléguée régionale Paris A

UMS n° T1814 - Unité mixte de service de la Maison des sciences économiques

MME MIREILLE CHIROLEU-ASSOULINE

DÉC. n° 030143DR01 du 08-09-2003

Délégation est donnée à Mme Mireille CHIROLEU-ASSOULINE, directrice de l'UMS n° T1814 - Unité mixte de service de la Maison des sciences économiques, à l'effet de signer, au

nom du délégué régional pour la circonscription Paris A et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

La décision n° 020244DR01 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

UMS n° T2419 - Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales - A.-Quetelet

M. PASCAL ARDUIN
MME ÉLISABETH DEDIEU

DÉC. n° 030129DR01 du 01-08-2003

Délégation est donnée à M. Pascal ARDUIN, directeur de l'UMS n° T2419 - Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales - A.-Quetelet, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Paris A, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Paris A.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ARDUIN, délégation de signature est donnée à Mme Élisabeth DEDIEU, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020230DR01 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Sylvie MOREAU, déléguée régionale Paris A

UMS n° T2419 - Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales - A.-Quetelet

MME ÉLISABETH DEDIEU

DÉC. n° 030130DR01 du 20-10-2003

Délégation est donnée à Mme Élisabeth DEDIEU, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMS n° T2419 - Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales - A.-Quetelet :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal ARDUIN, directeur de l'UMS n° T2419

UMS n° T2556 - Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC)

M. RÉMI DOR
MME DANIELLE ROUVIER

DÉC. n° 030149DR01 du 08-09-2003

Délégation est donnée à M. Rémi DOR, directeur de l'UMS n° T2556 - Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris A, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT maximum à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi DOR, délégation de signature est donnée à Mme Danielle ROUVIER, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain WEISWALD, délégué régional Paris A par intérim

UMR n° C7574 - Matériaux inorganiques

M. DIDIER GOURIER
M. DANIEL VIVIEN

DÉC. n° 040011DR02 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Didier GOURIER, directeur de l'UMR n° C7574 - Matériaux inorganiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris B :

- en sa qualité d'ordonnateur secondaire et en sa qualité de personne responsable des marchés relevant de la nomenclature générale, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier GOURIER, délégation de signature est donnée à M. Daniel VIVIEN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° C7574 - Matériaux inorganiques

M. DANIEL VIVIEN

DÉC. n° 040012DR02 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Daniel VIVIEN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C7574 - Matériaux inorganiques :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier GOURIER, directeur de l'UMR n° C7574

UMR n° C7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique

M. GÉRARD MAUGIN
M. STÉPHANE ZALESKI
M. DAVID LHUILLIER

DÉC. n° 030068DR02 du 01-10-2003

Délégation est donnée à M. Gérard MAUGIN, directeur de l'UMR n° C7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris B :

- en sa qualité d'ordonnateur secondaire et en sa qualité de personne responsable des marchés relevant de la nomenclature générale, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard MAUGIN, délégation de signature est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur, et à M. David LHUILLIER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° C7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique

M. STÉPHANE ZALESKI
M. DAVID LHUILLIER

DÉC. n° 030069DR02 du 01-10-2003

Délégation est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C7607 - Laboratoire de modélisation en mécanique :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ZALESKI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. David LHUILLIER, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard MAUGIN, directeur de l'UMR n° C7607

UMR n° C7617 - Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (LODYC)

MME LAURENCE EYMARD
M. GILLES DEWAILLY
M. YVES DANDONNEAU

DÉC. n° 040005DR02 du 01-01-2004

Délégation est donnée à Mme Laurence EYMARD, directrice de l'UMR n° C7617 - Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (LODYC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris B :

- en sa qualité d'ordonnateur secondaire et en sa qualité de personne responsable des marchés relevant de la nomenclature générale, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence EYMARD, délégation de signature est donnée à M. Gilles DEWAILLY, assistant ingénieur, et à M. Yves DANDONNEAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° C7617 - Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (LODYC)

M. YVES DANDONNEAU
M. GILLES DEWAILLY

DÉC. n° 040006DR02 du 16-01-2004

Délégation est donnée à M. Yves DANDONNEAU, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'UMR n° C7617 - Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (LODYC) :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves DANDONNEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilles DEWAILLY, assistant ingénieur, administrateur gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurence EYMARD, directrice de l'UMR n° C7617

UMS n° T2414 - Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE)

M. CLAUDE GRASLAND

MME ISABELLE SALMON

DÉC. n° 040003DR02 du 09-12-2003

Délégation est donnée à M. Claude GRASLAND, directeur de l'UMS n° T2414 - Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris B :

- en sa qualité d'ordonnateur secondaire et en sa qualité de personne responsable des marchés relevant de la nomenclature générale, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GRASLAND, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SALMON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMS n° T2414 - Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE)

MME ISABELLE SALMON

DÉC. n° 040004DR02 du 09-12-2003

Délégation est donnée à Mme Isabelle SALMON, ingénieure d'études, administratrice gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMS n° T2414 - Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE) :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude GRASLAND, directeur de l'UMS n° T2414

FR n° W2622 - Spectroscopie, matière et rayonnement, réactivité et théorie

M. ALFRED MAQUET

MME NELLY LACOME

DÉC. n° 030017DR02 du 01-01-2003

Délégation est donnée à M. Alfred MAQUET, directeur de la FR n° W2622 - Spectroscopie, matière et rayonnement, réactivité et théorie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Paris B :

- en sa qualité d'ordonnateur secondaire et en sa qualité de personne responsable des marchés relevant de la nomenclature générale, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alfred MAQUET, délégation de signature est donnée à Mme Nelly LACOME, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° C8535 - Laboratoire de mécanique et technologie (LMT-CACHAN)

M. PIERRE LADEVEZE

M. AHMED BENALLAL

M. ADNAN IBRAHIMBEGOVIC

M. YVES BERTHAUD

DÉC. n° 030085DR03 du 17-12-2003

Délégation est donnée à M. Pierre LADEVEZE, directeur de l'UMR n° C8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

(LMT-CACHAN), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Est, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LADEVEZE, délégation de signature est donnée à M. Ahmed BENALLAL, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LADEVEZE et de M. Ahmed BENALLAL, délégation de signature est donnée à M. Adnan IBRAHIMBEGOVIC, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LADEVEZE, de M. Ahmed BENALLAL, et de M. Adnan IBRAHIMBEGOVIC, délégation de signature est donnée à M. Yves BERTHAUD, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 020187DR03 du 1^{er} septembre 2002.

Signé : Annie LECHÉVALIER, déléguée régionale Île-de-France Est

UMR n° C8535 - Laboratoire de mécanique et technologie (LMT-CACHAN)

M. AHMED BENALLAL

M. ADNAN IBRAHIMBEGOVIC

M. YVES BERTHAUD

DÉC. n° 030086DR03 du 17-12-2003

Délégation est donnée à M. Ahmed BENALLAL, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C8535 - Laboratoire de mécanique et technologie (LMT-CACHAN) :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed BENALLAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Adnan IBRAHIMBEGOVIC, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed BENALLAL et de M. Adnan IBRAHIMBEGOVIC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves BERTHAUD, professeur.

Cette décision annule et remplace la décision n° 020188DR03 du 1^{er} septembre 2002.

Signé : Pierre LADEVEZE, directeur de l'UMR n° C8535

UPR n° A9040 - Laboratoire de neurobiologie cellulaire et moléculaire

M. GÉRARD BAUX

MME NADINE GARRIDO

DÉC. n° 04A009DR04 du 19-01-2004

Délégation est donnée à M. Gérard BAUX, directeur de l'UPR n° A9040 - Laboratoire de neurobiologie cellulaire et moléculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Île-de-France Sud et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés sans formalité préalable et les commandes sur marché, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Île-de-France Sud, à l'exclusion des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire et des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BAUX, délégation de signature est également donnée à Mme Nadine GARRIDO, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A003DR04 du 1^{er} mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Île-de-France Sud

UPR n° A9040 - Laboratoire de neurobiologie cellulaire et moléculaire

MME NADINE GARRIDO

DÉC. n° 04A010DR04 du 19-01-2004

Délégation est donnée à Mme Nadine GARRIDO, assistante ingénieure responsable service gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'UPR n° A9040 - Laboratoire de neurobiologie cellulaire et moléculaire :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A004DR04 du 1^{er} mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard BAUX, directeur de l'UPR n° A9040

URA n° D2464 - Service de physique de l'état condensé

M. ÉRIC VINCENT

M. FRANÇOIS DAVIAUD

DÉC. n° 04A001DR04 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Éric VINCENT, directeur de l'URA n° D2464 - Service de physique de l'état condensé, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Île-de-France Sud et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés sans formalité préalable et les commandes sur marché, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Île-de-France Sud, à l'exclusion des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire et des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric VINCENT, délégation de signature est également donnée à M. François DAVIAUD, chercheur CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A140DR04 du 1^{er} mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Île-de-France Sud

URA n° D2464 - Service de physique de l'état condensé

M. FRANÇOIS DAVIAUD

DÉC. n° 04A002DR04 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. François DAVIAUD, chercheur CEA, adjoint au chef de service, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'URA n° D2464 - Service de physique de l'état condensé :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée

(remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 02A143DR04 du 1^{er} mars 2002.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Éric VINCENT, directeur de l'URA n° D2464

UMR n° C2214 - Laboratoire de génie des procédés catalytiques

M. CLAUDE MÉRIC DE BELLEFON

M. DANIEL SCHWEICH

DÉC. n° 040003DR07 du 14-01-2004

Délégation est donnée à M. Claude MÉRIC DE BELLEFON, directeur de l'UMR n° C2214 - Laboratoire de génie des procédés catalytiques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Alpes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE et de l'Union européenne et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MÉRIC DE BELLEFON, délégation de signature est donnée à M. Daniel SCHWEICH, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° C5148 - Laboratoire des procédés en milieux granulaires - LPMG

M. MICHEL COURNIL

M. GÉRARD THOMAS

DÉC. n° 040012DR07 du 27-01-2004

Délégation est donnée à M. Michel COURNIL, directeur de l'UMR n° C5148 - Laboratoire des procédés en milieux granulaires - LPMG, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Alpes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union européenne et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COURNIL, délégation de signature est donnée à M. Gérard THOMAS, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° C5161 - Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule

M. ERIC GILSON

MME ANDRÉE DEFOURS

DÉC. n° 040007DR07 du 23-01-2004

Délégation est donnée à M. Eric GILSON, directeur de l'UMR n° C5161 - Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Alpes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union européenne et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GILSON, délégation de signature est donnée à Mme Andrée DEFOURS, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° C5167 - Physiopathologies des réseaux neuronaux du cycle veille-sommeil

M. PIERRE-HERVÉ LUPPI

M. PATRICE FORT

DÉC. n° 040010DR07 du 26-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre-Hervé LUPPI, directeur de l'UMR n° C5167 - Physiopathologies des réseaux neuronaux du cycle veille-sommeil, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Alpes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union européenne et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Hervé LUPPI, délégation de signature est donnée à M. Patrice FORT, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° C5190 - Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) - LARHRA

M. JEAN-LUC PINOL

DÉC. n° 040008DR07 du 26-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PINOL, directeur de l'UMR n° C5190 - Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) - LARHRA, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Alpes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union européenne et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° C5191 - Interactions, corpus, apprentissages, représentations - ICAR

M. CHRISTIAN PLANTIN

MME FRANÇOISE PUTHON EL QUASSIMI

MME ANNE-LAURE MOTKIN

MME VÉRONIQUE TRAVERSO

DÉC. n° 040006DR07 du 26-01-2004

Délégation est donnée à M. Christian PLANTIN, directeur de l'UMR n° C5191 - Interactions, corpus, apprentissages, représentations - ICAR, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale pour la circonscription Rhône-Alpes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union européenne et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian PLANTIN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise PUTHON EL QUASSIMI, technicienne, pour tous les actes financiers d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian PLANTIN et de Mme Françoise PUTHON EL QUASSIMI, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Laure MOTKIN, ingénieure d'études, pour tous les actes financiers d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian PLANTIN, de Mme Françoise PUTHON EL QUASSIMI, et de Mme Anne-Laure MOTKIN, délégation de signature est donnée à Mme Véronique TRAVERSO, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision antérieure est abrogée.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

FRE n° K2683 - Discours du politique en Europe - DISPOL

M. MICHEL SENELLART

DÉC. n° 040009DR07 du 26-01-2004

Délégation est donnée à M. Michel SENELLART, directeur de la FRE n° K2683 - Discours du politique en Europe - DISPOL, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Alpes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union européenne et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

FRE n° K2746 - Centre Auguste-et-Léon-Walras

M. GÉRARD KLOTZ

DÉC. n° 040005DR07 du 15-01-2004

Délégation est donnée à M. Gérard KLOTZ, directeur de la FRE n° K2746 - Centre Auguste-et-Léon-Walras, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Rhône-Alpes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE et de l'Union européenne et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 030085DR07 du 2 octobre 2003 est abrogée.

Signé : Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Rhône-Alpes

UMR n° C6002 - Laboratoire des matériaux inorganiques

M. RACHID MAHIOU

DÉC. n° 040004DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Rachid MAHIOU, directeur de l'UMR n° C6002 - Laboratoire des matériaux inorganiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6003 - Thermodynamique des solutions et des polymères

M. VLADIMIR MAYER**MME NICOLE THEVAND**

DÉC. n° 040019DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Vladimir MAYER, directeur de l'UMR n° C6003 - Thermodynamique des solutions et des polymères, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vladimir MAYER, délégation de signature est donnée à Mme Nicole THEVAND, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6003 - Thermodynamique des solutions et des polymères

MME NICOLE THEVAND

DÉC. n° 040051DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à Mme Nicole THEVAND, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6003 - Thermodynamique des solutions et des polymères :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vladimir MAYER, directeur de l'UMR n° C6003

UMR n° C6005 - Institut de chimie organique et analytique

M. GÉRALD GUILLAUMET**M. LUC MORIN-ALLORY****MME NADINE LE PORS**

DÉC. n° 040026DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Gérard GUILLAUMET, directeur de l'UMR n° C6005 - Institut de chimie organique et analytique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GUILLAUMET, délégation de signature est donnée à M. Luc MORIN-ALLORY, professeur des universités, et à Mme Nadine LE PORS, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6005 - Institut de chimie organique et analytique

M. LUC MORIN-ALLORY**MME NADINE LE PORS**

DÉC. n° 040058DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Luc MORIN-ALLORY, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6005 - Institut de chimie organique et analytique :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc MORIN-ALLORY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine LE PORS, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard GUILLAUMET, directeur de l'UMR n° C6005

UMR n° C6023 - Biologie des protistes

M. CHRISTIAN AMBLARD**M. CHRISTIAN VIVARES**

DÉC. n° 040024DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Christian AMBLARD, directeur de l'UMR n° C6023 - Biologie des protistes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian AMBLARD, délégation de signature est donnée à M. Christian VIVARES, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6023 - Biologie des protistes

M. CHRISTIAN VIVARES

DÉC. n° 040056DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Christian VIVARES, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6023 - Biologie des protistes :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian AMBLARD, directeur de l'UMR n° C6023

UMR n° C6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

M. JÉRÔME CASAS

M. JEAN-PAUL MONGE

DÉC. n° 040014DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Jérôme CASAS, directeur de l'UMR n° C6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CASAS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul MONGE, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

M. JEAN-PAUL MONGE

DÉC. n° 040046DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme CASAS, directeur de l'UMR n° C6035

UMR n° C6069 - Laboratoire arc électrique et plasmas thermiques

M. PASCAL ANDRÉ

M. ANDRÉ LEFORT

DÉC. n° 040005DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Pascal ANDRÉ, directeur de l'UMR n° C6069 - Laboratoire arc électrique et plasmas thermiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal ANDRÉ, délégation de signature est donnée à M. André LEFORT, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6069 - Laboratoire arc électrique et plasmas thermiques

M. ANDRÉ LEFORT

DÉC. n° 040072DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. André LEFORT, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6069 - Laboratoire arc électrique et plasmas thermiques :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal ANDRÉ, directeur de l'UMR n° C6069

UMR n° C6090 - Laboratoire d'arithmétique, calcul formel et optimisation

M. ABBAS MOVAHHEDI

DÉC. n° 040006DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Abbas MOVAHHEDI, directeur de l'UMR n° C6090 - Laboratoire d'arithmétique, calcul formel et optimisation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6101 - Physiologie moléculaire de la réponse immune et des lymphoproliférations

M. MICHEL COGNE

DÉC. n° 040001DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'UMR n° C6101 - Physiologie moléculaire de la réponse immune et des lymphoproliférations, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6113 - Insitut des sciences de la Terre d'Orléans

MME ÉLISABETH VERGES

M. MICHEL FAURE

MME CHANTAL LE COQ

DÉC. n° 040029DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à Mme Élisabeth VERGES, directrice de l'UMR n° C6113 - Insitut des sciences de la Terre d'Orléans, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Élisabeth VERGES, délégation de signature est donnée à M. Michel FAURE, professeur des universités, et à Mme Chantal LE COQ, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6113 - Insitut des sciences de la Terre d'Orléans

M. MICHEL FAURE
MME CHANTAL LE COQ

DÉC. n° 040061DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Michel FAURE, professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'UMR n° C6113 - Insitut des sciences de la Terre d'Orléans :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FAURE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Chantal LE COQ, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Élisabeth VERGES, directrice de l'UMR n° C6113

UMR n° C6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement

M. PIERRE-LOUIS BLELLY
M. GILLES POULET
MME ISABELLE LANGER
MME CORINNE REVIL

DÉC. n° 040031DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre-Louis BLELLY, directeur de l'UMR n° C6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la direction des relations internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Louis BLELLY, délégation de signature est donnée à M. Gilles POULET, professeur des universités, à Mme Isabelle LANGER, technicienne, et à Mme Corinne REVIL, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement

M. GILLES POULET
MME ISABELLE LANGER
MME CORINNE REVIL

DÉC. n° 040064DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Gilles POULET, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de

la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles POULET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle LANGER, technicienne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles POULET et de Mme Isabelle LANGER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne REVIL, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Louis BLELLY, directeur de l'UMR n° C6115

UMR n° C6157 - Laboratoire d'électrodynamique des matériaux avancés

M. FRANÇOIS GERVAIS

DÉC. n° 040003DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. François GERVAIS, directeur de l'UMR n° C6157 - Laboratoire d'électrodynamique des matériaux avancés, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6505 - Photochimie moléculaire et macromoléculaire

MME CLAIRE RICHARD
MME ANNIE ROSSI

DÉC. n° 040016DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à Mme Claire RICHARD, directrice de l'UMR n° C6505 - Photochimie moléculaire et macromoléculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire RICHARD, délégation de signature est donnée à Mme Annie ROSSI, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6505 - Photochimie moléculaire et macromoléculaire

MME ANNIE ROSSI

DÉC. n° 040048DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à Mme Annie ROSSI, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'UMR n° C6505 - Photochimie moléculaire et macromoléculaire :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du

bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claire RICHARD, directrice de l'UMR n° C6505

UMR n° C6524 - Laboratoire magmas et volcans

M. OLIVIER MERLE
M. PIERRE SCHIANO

DÉC. n° 040022DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Olivier MERLE, directeur de l'UMR n° C6524 - Laboratoire magmas et volcans, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MERLE, délégation de signature est donnée à M. Pierre SCHIANO, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6524 - Laboratoire magmas et volcans

M. PIERRE SCHIANO

DÉC. n° 040054DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre SCHIANO, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6524 - Laboratoire magmas et volcans :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier MERLE, directeur de l'UMR n° C6524

UMR n° C6533 - Laboratoire de physique corpusculaire

M. ALAIN BALDIT
M. PIERRE HENRARD
M. GÉRARD MONTAROU
M. JEAN-RENÉ VITRANT

DÉC. n° 040027DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Alain BALDIT, directeur de l'UMR n° C6533 - Laboratoire de physique corpusculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BALDIT, délégation de signature est donnée à M. Pierre HENRARD, professeur des universités, à M. Gérard MONTAROU, directeur de recherche, et à M. Jean-René VITRANT, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6533 - Laboratoire de physique corpusculaire

M. PIERRE HENRARD
M. GÉRARD MONTAROU
M. JEAN-RENÉ VITRANT

DÉC. n° 040059DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre HENRARD, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6533 - Laboratoire de physique corpusculaire :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HENRARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard MONTAROU, directeur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HENRARD et de M. Gérard MONTAROU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-René VITRANT, ingénieur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain BALDIT, directeur de l'UMR n° C6533

UMR n° C6547 - Génétique des eucaryotes. Endocrinologie moléculaire

M. GEORGES PICARD
M. GEORGES VEYSSIERE

DÉC. n° 040021DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Georges PICARD, directeur de l'UMR n° C6547 - Génétique des eucaryotes. Endocrinologie moléculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges PICARD, délégation de signature est donnée à M. Georges VEYSSIERE, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6547 - Génétique des eucaryotes. Endocrinologie moléculaire

M. GEORGES VEYSSIERE

DÉC. n° 040053DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Georges VEYSSIERE, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6547 - Génétique des eucaryotes. Endocrinologie moléculaire :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Georges PICARD, directeur de l'UMR n° C6547

UMR n° C6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international

M. PATRICK PLANE
M. GÉRARD CHAMBAS
M. PATRICK GUILLAUMONT
MME SYLVIANE GUILLAUMONT

DÉC. n° 040030DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Patrick PLANE, directeur de l'UMR n° C6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à M. Gérard CHAMBAS, chargé de recherche, à M. Patrick GUILLAUMONT, professeur des universités, et à Mme Sylviane GUILLAUMONT, professeure des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international

M. GÉRARD CHAMBAS
M. PATRICK GUILLAUMONT
MME SYLVIANE GUILLAUMONT

DÉC. n° 040062DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Gérard CHAMBAS, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard CHAMBAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick GUILLAUMONT, professeur des universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard CHAMBAS et de M. Patrick GUILLAUMONT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylviane GUILLAUMONT, professeure des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick PLANE, directeur de l'UMR n° C6587

UMR n° C6602 - Laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et d'automatique

M. JEAN-PAUL GERMAIN
M. MICHEL DHOME

DÉC. n° 040017DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Paul GERMAIN, directeur de l'UMR n° C6602 - Laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et d'automatique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul GERMAIN, délégation de signature est donnée à M. Michel DHOME, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6602 - Laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et d'automatique

M. MICHEL DHOME

DÉC. n° 040049DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Michel DHOME, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6602 - Laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et d'automatique :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul GERMAIN, directeur de l'UMR n° C6602

UMR n° C6615 - Institut de recherche en communications optiques et microondes

M. ALAIN BARTHÉLEMY
MME NADINE SEGUIN

DÉC. n° 040018DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Alain BARTHÉLEMY, directeur de l'UMR n° C6615 - Institut de recherche en communications optiques et microondes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BARTHÉLEMY, délégation de signature est donnée à Mme Nadine SEGUIN, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6615 - Institut de recherche en communications optiques et microondes

MME NADINE SEGUIN

DÉC. n° 040050DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6615 - Institut de recherche en communications optiques et microondes :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application

de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain BARTHÉLEMY, directeur de l'UMR n° C6615

UMR n° C6619 - Centre de recherche sur la matière divisée

MME MARIE-LOUISE SABOUNGI

MME CAROLINE ANDREAZZA

DÉC. n° 040028DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Louise SABOUNGI, directrice de l'UMR n° C6619 - Centre de recherche sur la matière divisée, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Louise SABOUNGI, délégation de signature est donnée à Mme Caroline ANDREAZZA, maîtresse de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6619 - Centre de recherche sur la matière divisée

MME CAROLINE ANDREAZZA

DÉC. n° 040060DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à Mme Caroline ANDREAZZA, maîtresse de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur de UMR n° C6619 - Centre de recherche sur la matière divisée :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Louise SABOUNGI, directrice de l'UMR n° C6619

UMR n° C6638 - Science des procédés céramiques et de traitements de surface

M. JEAN-FRANÇOIS BAUMARD

M. JEAN-CLAUDE CHAMPARNAUD-MESJARD

MME MARTINE SEGÉAR

DÉC. n° 040025DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-François BAUMARD, directeur de l'UMR n° C6638 - Science des procédés céramiques et de traitements de surface, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BAUMARD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude CHAMPARNAUD-MESJARD, professeur des universités, et à Mme Martine SEGÉAR, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

UMR n° C6638 - Sciences des procédés céramiques et de traitements de surface

M. JEAN-CLAUDE CHAMPARNAUD-MESJARD

MME MARTINE SEGÉAR

DÉC. n° 040057DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Claude CHAMPARNAUD-MESJARD, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6638 - Sciences des procédés céramiques et de traitements de surface :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude CHAMPARNAUD-MESJARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine SEGÉAR, technicienne. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François BAUMARD, directeur de l'UMR n° C6638

FRE n° K2701 - Unité de microélectronique, optoélectronique et polymères

M. ANDRÉ MOLITON

DÉC. n° 040035DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. André MOLITON, directeur de la FRE n° K2701 - Unité de microélectronique, optoélectronique et polymères, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

FRE n° K2815 - Immunologie et embryologie moléculaire

M. VALÉRIE QUESNIAUX-RYFFEL

M. BERNHARD RYFFEL

M. YANN HÉRAULT

DÉC. n° 040039DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, directrice de la FRE n° K2815 - Immunologie et embryologie moléculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Centre - Auvergne et Limousin et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Centre - Auvergne et Limousin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, délégation de signature est donnée à M. Bernhard RYFFEL, directeur de recherche, et à M. Yann HÉRAULT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Centre - Auvergne et Limousin

FRE n° K2815 - Immunologie et embryologie moléculaire

M. BERNHARD RYFFEL
M. YANN HÉRAULT

DÉC. n° 040071DR08 du 01-01-2004

Délégation est donnée à M. Bernhard RYFFEL, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice de la FRE n° K2815 - Immunologie et embryologie moléculaire :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernhard RYFFEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yann HÉRAULT, chargé de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, directrice de la FRE n° K2815

UMR n° C7016 - Laboratoire de matériaux minéraux

M. Joël PATARIN
M. PHILIPPE CAULLET

DÉC. n° 040001DR10 du 16-01-2004

Délégation est donnée à M. Joël PATARIN, directeur de l'UMR n° C7016 - Laboratoire de matériaux minéraux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Alsace et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Alsace.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël PATARIN, délégation de signature est donnée à M. Philippe CAULLET, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020086DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

UMR n° C7016 - Laboratoire de matériaux minéraux

M. PHILIPPE CAULLET

DÉC. n° 040002DR10 du 16-01-2004

Délégation est donnée à M. Philippe CAULLET, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C7016 - Laboratoire de matériaux minéraux :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël PATARIN, directeur de l'UMR n° C7016

UMR n° C7043 - Cultures et sociétés en Europe

M. PATRICK WATIER
M. PASCAL HINTERMEYER

DÉC. n° 030042DR10 du 08-12-2003

Délégation est donnée à M. Patrick WATIER, directeur de l'UMR n° C7043 - Cultures et sociétés en Europe, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Alsace et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick WATIER, délégation de signature est donnée à M. Pascal HINTERMEYER, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 000067DR10 du 2 mars 2000 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

UMR n° C7043 - Cultures et sociétés en Europe

M. PASCAL HINTERMEYER

DÉC. n° 030043DR10 du 08-12-2003

Délégation est donnée à M. Pascal HINTERMEYER, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C7043 - Cultures et sociétés en Europe :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick WATIER, directeur de l'UMR n° C7043

UMR n° C7100 - Laboratoire de biotechnologie des interactions macromoléculaires

M. CLAUDE KEDINGER
M. MARC VIGNERON
MME CLAIRE GUTH

DÉC. n° 040005DR10 du 16-01-2004

Délégation est donnée à M. Claude KEDINGER, directeur de l'UMR n° C7100 - Laboratoire de biotechnologie des interactions macromoléculaires, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Alsace et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Alsace.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude KEDINGER, délégation de signature est donnée à M. Marc VIGNERON, chargé de recherche, directeur adjoint, ainsi qu'à Mme Claire GUTH, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020062DR10 du 19 mars 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

UMR n° C7100 - Laboratoire de biotechnologie des interactions macromoléculaires

M. MARC VIGNERON
MME CLAIRE GUTH

DÉC. n° 040006DR10 du 16-01-2004

Délégation est donnée à M. Marc VIGNERON, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C7100 - Laboratoire de biotechnologie des interactions macromoléculaires :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc VIGNERON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire GUTH, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude KEDINGER, directeur de l'UMR n° C7100

UMR n° C7509 - Substances naturelles : structure, évolution, réactivité

M. PIERRE ALBRECHT

DÉC. n° 030038DR10 du 05-12-2003

Délégation est donnée à M. Pierre ALBRECHT, directeur de l'UMR n° C7509 - Substances naturelles : structure, évolution, réactivité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Alsace et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Alsace.

La décision n° 010037DR10 du 18 avril 2001 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

UMR n° C7509 - Substances naturelles : structure, évolution, réactivité

M. PIERRE ALBRECHT

DÉC. n° 030037DR10 du 05-12-2003

Délégation est donnée à M. Pierre ALBRECHT, à l'effet de signer en tant que directeur de l'UMR n° C7509 - Substances naturelles : structure, évolution, réactivité :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre ALBRECHT, directeur de l'UMR n° C7509

IFR n° M0037 - Institut fédératif de recherche en neurosciences fondamentales de Strasbourg

M. PAUL PEVET

M. PHILIPPE COSTANTZER

MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DÉC. n° 030032DR10 du 04-12-2003

Délégation est donnée à M. Paul PEVET, directeur de l'IFR n° M0037 - Institut fédératif de recherche en neurosciences fondamentales de Strasbourg, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Alsace et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Alsace.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à M. Philippe COSTANTZER, ingénieur d'études, et à Mme Frédérique DINHOF, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020022DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

IFR n° M0037 - Institut fédératif de recherche en neurosciences fondamentales de Strasbourg

M. PHILIPPE COSTANTZER

MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DÉC. n° 030033DR10 du 04-12-2003

Délégation est donnée à M. Philippe COSTANTZER, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur de l'IFR n° M0037 - Institut fédératif de recherche en neurosciences fondamentales de Strasbourg :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COSTANTZER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Frédérique DINHOF, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul PEVET, directeur de l'IFR n° M0037

UMS n° T0830 - Observatoire des sciences de la Terre de Strasbourg

M. MICHEL CARA

MME PATRICIA WALTER

DÉC. n° 030030DR10 du 01-12-2003

Délégation est donnée à M. Michel CARA, directeur de l'UMS n° T0830 - Observatoire des sciences de la Terre de Strasbourg, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Alsace et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Alsace.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CARA, délégation de signature est donnée à Mme Patricia WALTER, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020119DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalable à l'émission du bon de commande donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

UMS n° T0830 - Observatoire des sciences de la Terre de Strasbourg

MME PATRICIA WALTER

DÉC. n° 030031DR10 du 01-12-2003

Délégation est donnée à Mme Patricia WALTER, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMS n° T0830 - Observatoire des sciences de la Terre de Strasbourg :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CARA, directeur de l'UMS n° T0830

UMR n° C6568 - Institut de recherches et d'études sur la monde arabe et musulman

M. EBERHARD KIENLE

M. FRANÇOIS SIINO

DÉC. n° 030657DR12 du 19-12-2003

Délégation est donnée à M. Eberhard KIENLE, directeur de l'UMR n° C6568 - Institut de recherches et d'études sur la monde arabe et musulman, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Provence, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union européenne et à l'AELE, États-Unis et Canada, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eberhard KIENLE, délégation de signature est donnée à M. François SIINO, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Étienne LE BRUN, délégué régional Provence

UMR n° C6568 - Institut de recherches et d'études sur la monde arabe et musulman

M. FRANÇOIS SIINO

DÉC. n° 030658DR12 du 19-12-2003

Délégation est donnée à M. François SIINO, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6568 - Institut de recherches et d'études sur la monde arabe et musulman :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eberhard KIENLE, directeur de l'UMR n° C6568

UMR n° C5504 - Laboratoire de biotechnologie et bioprocédés

M. GÉRARD GOMA

M. NICOLAS LINDLEY

DÉC. n° 030124DR14 du 01-08-2003

Délégation est donnée à M. Gérard GOMA, directeur de l'UMR n° C5504 - Laboratoire de biotechnologie et bioprocédés, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'AELE, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Midi-Pyrénées.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GOMA, délégation de signature est donnée à M. Nicolas LINDLEY, directeur de recherche, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° C5504 - Laboratoire de biotechnologie et bioprocédés

M. NICOLAS LINDLEY

DÉC. n° 030125DR14 du 01-08-2003

Délégation est donnée à M. Nicolas LINDLEY, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C5504 - Laboratoire de biotechnologie et bioprocédés :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard GOMA, directeur de l'UMR n° C5504

UMR n° C5549 - Centre de recherche cerveau et cognition

M. JEAN BULLIER
MME MICHÈLE FABRE-THORPE
M. YVES TROTTER

DÉC. n° 040007DR14 du 22-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean BULLIER, directeur de l'UMR n° C5549 - Centre de recherche cerveau et cognition, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'AELE, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Midi-Pyrénées.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean BULLIER, délégation de signature est donnée à Mme Michèle FABRE-THORPE, directrice de recherche, et à M. Yves TROTTER, directeur de recherche, directeur Axe 2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter de la nomination du directeur d'unité.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° C5549 - Centre de recherche cerveau et cognition

MME MICHÈLE FABRE-THORPE
M. YVES TROTTER

DÉC. n° 040008DR14 du 22-01-2004

Délégation est donnée à Mme Michèle FABRE-THORPE, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C5549 - Centre de recherche cerveau et cognition :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle FABRE-THORPE, délégation de signature est donnée à M. Yves TROTTER, directeur de recherche, directeur Axe 2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter de la nomination de Mme Michèle FABRE-THORPE.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° C5501 - Laboratoire de physique des interactions ondes matières

M. JEAN-PAUL PARNEIX
MME VALÉRIE VIGNERAS-LEFÈBVRE

DÉC. n° 040001DR15 du 01-01-2003

Délégation est donnée à M. Jean-Paul PARNEIX, directeur de l'UMR n° C5501 - Laboratoire de physique des interactions ondes matières, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine et Poitou-Charentes et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exception des contrats de services relevant de la nomenclature générale ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et à l'AELE, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, à l'exception des ordres de mission permanents et des missions d'une durée supérieure à deux mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul PARNEIX, délégation de signature est donnée à Mme Valérie VIGNERAS-LEFÈBVRE, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020150DR15 du 1^{er} mars 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° C5501 - Laboratoire de physique des interactions ondes matières

MME VALÉRIE VIGNERAS-LEFÈBVRE

DÉC. n° 040002DR15 du 01-01-2003

Délégation est donnée à Mme Valérie VIGNERAS-LEFÈBVRE, professeure, responsable de l'équipe Matériaux et composants, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C5501 - Laboratoire de physique des interactions ondes matières :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul PARNEIX, directeur de l'UMR n° C5501

UMR n° C0167 - Matière molle et chimie

M. LUDWIK LEIBLER
MME MICHÈLE MILLEQUANT

DÉC. n° 040003DR16 du 21-01-2004

Délégation est donnée à M. Ludwik LEIBLER, directeur de l'UMR n° C0167 - Matière molle et chimie, à l'effet de signer au nom du délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT ;
- les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays étrangers sous réserve des pays nécessitant des autorisations particulières, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Paris Michel-Ange.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludwik LEIBLER, délégation de signature est donnée à Mme Michèle MILLEQUANT, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010147DR16 du 24 novembre 2001 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2004.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° D1961 - Structure et régulation de l'expression des anticorps et des récepteurs de lymphocytes T

M. PIERRE-ANDRÉ CAZENAVE
M. PIERRE MARMONNIER

DÉC. n° 040002DR16 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre-André CAZENAVE, directeur de l'URA n° D1961 - Structure et régulation de l'expression des anticorps et des récepteurs de lymphocytes T, à l'effet de signer au nom du délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT ;
- les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-André CAZENAVE, délégation de signature est donnée à M. Pierre

MARMONNIER, cadre administratif A à l'Institut Pasteur dans le cadre de ses fonctions de gestionnaire du site Metchnikoff, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020004DR16 du 25 janvier 2002 est abrogée. La présente décision prend effet à compter du 7 janvier 2004.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° D2172 - Unité de génétique moléculaire

M. ANTHONY PUGSLEY

M. CLAUDE PINNA

MME MARYVONNE BOQUET

DÉC. n° 030042DR16 du 18-12-2003

Délégation est donnée à M. Anthony PUGSLEY, directeur par intérim de l'URA n° D2172 - Unité de génétique moléculaire, à l'effet de signer au nom du délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT ;

- les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony PUGSLEY, délégation de signature est donnée à M. Claude PINNA, gestionnaire, et à Mme Maryvonne BOQUET, secrétaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010106DR16 du 23 juillet 2001 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mai 2003 jusqu'au 31 décembre 2003.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° D2581 - Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote

M. ARTHUR SCHERF

M. PIERRE MARMONNIER

DÉC. n° 040001DR16 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Arthur SCHERF, directeur de l'URA n° D2581 - Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, à l'effet de signer au nom du délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT ;

- les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arthur SCHERF, délégation de signature est donnée à M. Pierre MARMONNIER, cadre administratif A à l'Institut Pasteur dans le cadre de ses fonctions de gestionnaire du site Metchnikoff, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030024DR16 du 9 mai 2003 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 7 janvier 2004.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° C6006 - Analyse isotopique et électrochimique de métabolismes

M. SERGE AKOKA

M. GÉRALD REMAUD

M. RICHARD ROBINS

DÉC. n° 040077DR17 du 23-01-2004

Délégation est donnée à M. Serge AKOKA, directeur de l'UMR n° C6006 - Analyse isotopique et électrochimique de métabolismes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge AKOKA, délégation de signature est donnée à M. Gérald REMAUD, professeur, et à M. Richard ROBINS, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020087DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6011 - Unité de chimie organique moléculaire et macromoléculaire

M. LAURENT FONTAINE

M. GILLES DUJARDIN

M. FRANÇOIS HUET

DÉC. n° 040011DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Laurent FONTAINE, directeur de l'UMR n° C6011 - Unité de chimie organique moléculaire et macromoléculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Gilles DUJARDIN, directeur de recherche, et à M. François HUET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020012DR17 du 26 mars 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalable à l'émission du bon de commande et n° 020011DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6011 - Unité de chimie organique moléculaire et macromoléculaire

M. GILLES DUJARDIN

M. FRANÇOIS HUET

DÉC. n° 040012DR17 du 12-01-2004

Délégation est donnée à M. Gilles DUJARDIN, directeur de recherche, et à M. François HUET, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6011 - Unité de chimie organique moléculaire et macromoléculaire :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent FONTAINE, directeur de l'UMR n° C6011

UMR n° C6026 - Interactions cellulaires et moléculaires

M. DANIEL BOUJARD

M. GILLES SALBERT

MME CHANTAL PEROT-BUSNEL

DÉC. n° 040069DR17 du 20-01-2004

Délégation est donnée à M. Daniel BOUJARD, directeur de l'UMR n° C6026 - Interactions cellulaires et moléculaires, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BOUJARD, délégation de signature est donnée à M. Gilles SALBERT, professeur, et à Mme Chantal PEROT-BUSNEL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020030DR17 du 2 avril 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020029DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6028 - Droit et changement social

M. JEAN-PIERRE LE CROM

MME SOIZIC LORVELLEC

DÉC. n° 040053DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LE CROM, directeur de l'UMR n° C6028 - Droit et changement social, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LE CROM, délégation de signature est donnée à Mme Soizic LORVELLEC, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020013DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6028 - Droit et changement social

MME SOIZIC LORVELLEC

DÉC. n° 040054DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à Mme Soizic LORVELLEC, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6028 - Droit et changement social :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre LE CROM, directeur de l'UMR n° C6028

UMR n° C6051 - Centre de recherche sur l'action politique en Europe

M. PATRICK HASSENTEUFEL

MME MARYLÈNE BERCEGEAY

DÉC. n° 040017DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Patrick HASSENTEUFEL, directeur de l'UMR n° C6051 - Centre de recherche sur l'action politique en Europe, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick HASSENTEUFEL, délégation de signature est donnée à Mme Marylène BERCEGEAY, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010007DR17 du 9 mars 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6051 - Centre de recherche sur l'action politique en Europe

MME MARYLÈNE BERCEGEAY

DÉC. n° 040018DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à Mme Marylène BERCEGEAY, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6051 - Centre de recherche sur l'action politique en Europe :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick HASSENTEUFEL, directeur de l'UMR n° C6051

UMR n° C6052 - Synthèses et activations de biomolécules

M. JEAN-CLAUDE GUILLEMIN

MME YVELISE RASKIN

DÉC. n° 040003DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Claude GUILLEMIN, directeur de l'UMR n° C6052 - Synthèses et activations de biomolécules, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GUILLEMIN, délégation de signature est donnée à Mme Yvelise RASKIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020058DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6052 - Synthèses et activations de biomolécules

MME YVELISE RASKIN

DÉC. n° 040004DR17 du 12-01-2004

Délégation est donnée à Mme Yvelise RASKIN, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6052 - Synthèses et activations de biomolécules :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude GUILLEMIN, directeur de l'UMR n° C6052

UMR n° C6061 - Génétique et développement

M. CLAUDE PRIGENT
MME CATHERINE ANDRÉ

DÉC. n° 040045DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° C6061 - Génétique et développement, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude PRIGENT, délégation de signature est donnée à Mme Catherine ANDRÉ, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020015DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6061 - Génétique et développement

MME CATHERINE ANDRÉ

DÉC. n° 040046DR17 du 09-01-2004

Délégation est donnée à Mme Catherine ANDRÉ, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6061 - Génétique et développement :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° C6061

UMR n° C6087 - Laboratoire de physique de l'état condensé

M. ALAIN BULOUE
M. ABDELHADI KASSIBA

DÉC. n° 040079DR17 du 23-01-2004

Délégation est donnée à M. Alain BULOUE, directeur de l'UMR n° C6087 - Laboratoire de physique de l'état condensé, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association

européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BULOUE, délégation de signature est donnée à M. Abdelhadi KASSIBA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020103DR17 du 29 mai 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020102DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6093 - Laboratoire angevin de recherches en mathématiques

M. ADAM PARUSINSKI

DÉC. n° 040044DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Adam PARUSINSKI, directeur de l'UMR n° C6093 - Laboratoire angevin de recherches en mathématiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6118 - Géosciences Rennes

M. FRANÇOIS GUILLOCHEAU
M. LUC AQUILINA
MME CÉCILE DALIBARD-RAOUT

DÉC. n° 040040DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. François GUILLOCHEAU, directeur de l'UMR n° C6118 - Géosciences Rennes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GUILLOCHEAU, délégation de signature est donnée à M. Luc AQUILINA, professeur, et à Mme Cécile DALIBARD-RAOUT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020162DR17 du 3 février 2003 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020161DR17 du 30 décembre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6120 - Polymères, colloïdes, interfaces

M. JEAN-FRANÇOIS TASSIN
M. DOMINIQUE DURAND
MME FABIENNE PONCIN

DÉC. n° 040061DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-François TASSIN, directeur de l'UMR n° C6120 - Polymères, colloïdes, interfaces, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François TASSIN, délégation de signature est donnée à M. Dominique DURAND, directeur de recherche, et à Mme Fabienne PONCIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020121DR17 du 8 juillet 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020120DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6120 - Polymères, colloïdes, interfaces

M. DOMINIQUE DURAND

MME FABIENNE PONCIN

DÉC. n° 040062DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Dominique DURAND, directeur de recherche, et à Mme Fabienne PONCIN, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6120 - Polymères, colloïdes, interfaces :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François TASSIN, directeur de l'UMR n° C6120

UMR n° C6144 - Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire

M. JACK LEGRAND

M. PATRICK LEGENTILHOMME

DÉC. n° 040027DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Jack LEGRAND, directeur de l'UMR n° C6144 - Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jack LEGRAND, délégation de signature est donnée à M. Patrick LEGENTILHOMME, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020116DR17 du 6 juin 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6144 - Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire

M. PATRICK LEGENTILHOMME

DÉC. n° 040028DR17 du 09-01-2004

Délégation est donnée à M. Patrick LEGENTILHOMME, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR

n° C6144 - Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jack LEGRAND, directeur de l'UMR n° C6144

UMR n° C6164 - Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes

M. DANIEL THOUROUDE

M. GHAÏS EL ZEIN

M. ÉRIC POTTIER

DÉC. n° 040075DR17 du 23-01-2004

Délégation est donnée à M. Daniel THOUROUDE, directeur de l'UMR n° C6164 - Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel THOUROUDE, délégation de signature est donnée à MM. GhaïS EL ZEIN et Éric POTTIER, professeurs, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020128DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6165 - Laboratoire d'électronique et des systèmes de télécommunications

M. MICHEL NEY

M. MARCEL LE FLOCH

DÉC. n° 040005DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Michel NEY, directeur de l'UMR n° C6165 - Laboratoire d'électronique et des systèmes de télécommunications, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel NEY, délégation de signature est donnée à M. Marcel LE FLOCH, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020007DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6165 - Laboratoire d'électronique et des systèmes de télécommunications

M. MARCEL LE FLOCH

DÉC. n° 040006DR17 du 09-01-2004

Délégation est donnée à M. Marcel LE FLOCH, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6165 - Laboratoire d'électronique et des systèmes de télécommunications :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel NEY, directeur de l'UMR n° C6165

UMR n° C6183 - Institut de recherche en génie civil et mécanique

M. PIERRE-YVES HICHER

M. PIERRE THOMAS

M. NICOLAS MOES

DÉC. n° 040067DR17 du 15-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre-Yves HICHER, directeur de l'UMR n° C6183 - Institut de recherche en génie civil et mécanique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves HICHER, délégation de signature est donnée à MM. Pierre THOMAS et Nicolas MOES, professeurs, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6197 - Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes

M. JOËL QUERELLOU

M. DANIEL PRIEUR

DÉC. n° 040071DR17 du 22-01-2004

Délégation est donnée à M. Joël QUERELLOU, directeur de l'UMR n° C6197 - Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël QUERELLOU, délégation de signature est donnée à M. Daniel PRIEUR, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6197 - Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes

M. DANIEL PRIEUR

DÉC. n° 040072DR17 du 22-01-2004

Délégation est donnée à M. Daniel PRIEUR, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6197 - Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël QUERELLOU, directeur de l'UMR n° C6197

UMR n° C6200 - Chimie, ingénierie moléculaire et matériaux d'Angers

M. PATRICK BATAIL

M. MARC FOURMIGUE

M. JACK COUSSEAU

DÉC. n° 040087DR17 du 26-01-2004

Délégation est donnée à M. Patrick BATAIL, directeur de l'UMR n° C6200 - Chimie, ingénierie moléculaire et matériaux d'Angers, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BATAIL, délégation de signature est donnée à M. Marc FOURMIGUE, directeur de recherche, et à M. Jack COUSSEAU, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020038DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6502 - Insitut des matériaux Jean-Rouxel

M. SERGE LEFRANT

M. OLIVIER CHAUVET

M. GUY OUVRRARD

M. JEAN-PIERRE LANDESMAN

MME MARIE-PIERRE GUILBAUD

DÉC. n° 040015DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Serge LEFRANT directeur de l'UMR n° C6502 - Insitut des matériaux Jean-Rouxel, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LEFRANT, délégation de signature est donnée à MM. Olivier CHAUVET, Guy OUVRRARD, Jean-Pierre LANDESMAN, professeurs, et à

Mme Marie-Pierre GUILBAUD, attachée d'administration et de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020115DR17 du 6 juin 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020114DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6502 - Insitut des matériaux Jean-Rouxel

M. OLIVIER CHAUVET
M. JEAN-PIERRE LANDESMAN
M. GUY OUVRARD
MME MARIE-PIERRE GUILBAUD

DÉC. n° 040016DR17 du 09-01-2004

Délégation est donnée à MM. Olivier CHAUVET, Jean-Pierre LANDESMAN, Guy OUVRARD, professeurs, et à Mme Marie-Pierre GUILBAUD, attachée d'administration et de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6502 - Insitut des matériaux Jean-Rouxel :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge LEFRANT, directeur de l'UMR n° C6502

UMR n° C6511 - Laboratoire de chimie du solide et inorganique moléculaire

M. LAHCÈNE OUAHAB
MME MARYLINE GUILLOUX-VIRY

DÉC. n° 040042DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Lahcène OUAHAB, directeur de l'UMR n° C6511 - Laboratoire de chimie du solide et inorganique moléculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lahcène OUAHAB, délégation de signature est donnée à Mme Maryline GUILLOUX-VIRY, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020126DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6513 - Hétérochimie organique, organoéléments et matériaux

M. BRUNO BUJOLI
M. ANDRÉ GUINGANT

DÉC. n° 040009DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° C6513 - Hétérochimie organique, organoéléments et matériaux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la

circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BUJOLI, délégation de signature est donnée à M. André GUINGANT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020020DR17 du 26 mars 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020019DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6513 - Hétérochimie organique, organoéléments et matériaux

M. ANDRÉ GUINGANT

DÉC. n° 040010DR17 du 10-01-2004

Délégation est donnée à M. André GUINGANT, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6513 - Hétérochimie organique, organoéléments et matériaux :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno BUJOLI, directeur de l'UMR n° C6513

UMR n° C6521 - Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique

M. JEAN TALARMIN
M. CHRISTIAN-LOUIS MADEC
M. PHILIPPE SCHOLLHAMMER

DÉC. n° 040049DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean TALARMIN, directeur de l'UMR n° C6521 - Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean TALARMIN, délégation de signature est donnée à MM. Christian-Louis MADEC et Philippe SCHOLLHAMMER, professeurs, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020021DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6523 - Laboratoire de physique des océans

M. XAVIER CARTON
M. ALAIN COLIN DE VERDIÈRE
M. RICHARD SCHOPP

DÉC. n° 040007DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Xavier CARTON, directeur de l'UMR n° C6523 - Laboratoire de physique des océans, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CARTON, délégation de signature est donnée à M. Alain COLIN DE VERDIÈRE, professeur, et à M. Richard SCHOPP, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020090DR17 du 23 mai 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020089DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6523 - Laboratoire de physique des océans

M. ALAIN COLIN DE VERDIÈRE
M. RICHARD SCHOPP

DÉC. n° 040008DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Alain COLIN DE VERDIÈRE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6523 - Laboratoire de physique des océans :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain COLIN DE VERDIÈRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Richard SCHOPP, chargé de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Xavier CARTON, directeur de l'UMR n° C6523

UMR n° C6538 - Domaines océaniques

M. JEAN-YVES ROYER
M. PASCAL GENTE
Mlle FLORENCE L'HOSTIS

DÉC. n° 040013DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Yves ROYER, directeur de l'UMR n° C6538 - Domaines océaniques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves ROYER, délégation de signature est donnée à M. Pascal GENTE, directeur de recherche, et à Mlle Florence L'HOSTIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 030009DR17 du 6 mars 2003 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 030008DR17 du 3 mars 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6538 - Domaines océaniques

M. PASCAL GENTE
Mlle FLORENCE L'HOSTIS

DÉC. n° 040014DR17 du 12-01-2004

Délégation est donnée à M. Pascal GENTE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6538 - Domaines océaniques :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GENTE, délégation est donnée à Mlle Florence L'HOSTIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves ROYER, directeur de l'UMR n° C6538

UMR n° C6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin

M. LAURENT MEMERY
M. YVES-MARIE PAULET
M. OLIVIER RAGUENEAU
M. PHILIPPE PONDAVEN

DÉC. n° 040021DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Laurent MEMERY, directeur de l'UMR n° C6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MEMERY, délégation de signature est donnée à M. Yves-Marie PAULET, maître de conférences, à M. Olivier RAGUENEAU, chargé de recherche, et à M. Philippe PONDAVEN, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020048DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin

M. YVES-MARIE PAULET
M. OLIVIER RAGUENEAU
M. PHILIPPE PONDAVEN

DÉC. n° 040022DR17 du 09-01-2004

Délégation est donnée à M. Yves-Marie PAULET, maître de conférences, Olivier RAGUENEAU, chargé de recherche, et

Philippe PONDAVEN, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent MEMERY, directeur de l'UMR n° C6539

UMR n° C6553 - Écosystèmes, biodiversité, évolution

M. PIERRE MARMONIER

M. YVAN COUEE

MME FRANÇOISE BUREL

DÉC. n° 040025DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre MARMONIER, directeur de l'UMR n° C6553 - Écosystèmes, biodiversité, évolution, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MARMONIER, délégation de signature est donnée à M. Yvan COUEE, professeur, et à Mme Françoise BUREL, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020026DR17 du 28 mars 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020025DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6553 - Écosystèmes, biodiversité, évolution

M. YVAN COUEE

MME FRANÇOISE BUREL

DÉC. n° 040026DR17 du 12-01-2004

Délégation est donnée à M. Yvan COUEE, professeur, et à Mme Françoise BUREL, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6553 - Écosystèmes, biodiversité, évolution :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre MARMONIER, directeur de l'UMR n° C6553

UMR n° C6554 - Littoral, environnement, télédétection, géomatique

M. MARC ROBIN

MME FRANÇOISE GOURMELON

M. JEAN-MICHEL CADOR

M. JACQUES GUILLAUME

M. VINCENT DUBREUIL

DÉC. n° 040057DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Marc ROBIN, directeur de l'UMR n° C6554 - Littoral, environnement, télédétection, géomatique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ROBIN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise GOURMELON, chargée de recherche, à M. Jean-Michel CADOR, maître de conférences, à M. Jacques GUILLAUME, professeur, et à M. Vincent DUBREUIL, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 030023DR17 du 6 juin 2003 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 030022DR17 du 6 juin 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6563 - Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX^e et XX^e siècles

M. PIERRE DUFIEF

M. VICTOR MERLHES

DÉC. n° 040055DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre DUFIEF, directeur de l'UMR n° C6563 - Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX^e et XX^e siècles, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DUFIEF, délégation de signature est donnée à M. Victor MERLHES, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 030007DR17 du 20 février 2003 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 030006DR17 du 20 février 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6563 - Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX^e et XX^e siècles

M. VICTOR MERLHES

DÉC. n° 040056DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Victor MERLHES, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6563 - Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX^e et XX^e siècles :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DUFIEF, directeur de l'UMR n° C6563

UMR n° C6597 - Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes

M. JEAN-FRANÇOIS LAFAY

M. JEAN-PIERRE ELLOY

M. PHILIPPE WENGER

MME ARMELLE RADIGOIS

DÉC. n° 040065DR17 du 15-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-François LAFAY, directeur de l'UMR n° C6597 - Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LAFAY, délégation de signature est donnée à MM. Jean-Pierre ELLOY, professeur, Philippe WENGER, directeur de recherche, et à Mme Armelle RADIGOIS, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020070DR17 du 22 avril 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020069DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6598 - Laboratoire de mécanique des fluides

M. GÉRARD DELHOMMEAU

M. MICHEL VISONNEAU

M. PATRICE MESTAYER

DÉC. n° 040059DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Gérard DELHOMMEAU, directeur de l'UMR n° C6598 - Laboratoire de mécanique des fluides, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard DELHOMMEAU, délégation de signature est donnée à M. Michel VISONNEAU, chargé de recherche, et à M. Patrice MESTAYER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020066DR17 du 8 avril 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020065DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6598 - Laboratoire de mécanique des fluides

M. MICHEL VISONNEAU

M. PATRICE MESTAYER

DÉC. n° 040060DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à MM. Michel VISONNEAU, chargé de recherche, et Patrice MESTAYER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6598 - Laboratoire de mécanique des fluides :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard DELHOMMEAU, directeur de l'UMR n° C6598

UMR n° C6607 - Laboratoire de thermocinétique

M. HASSAN PEERHOSSAINI

M. BERTRAND GARNIER

DÉC. n° 040073DR17 du 23-01-2004

Délégation est donnée à M. Hassan PEERHOSSAINI, directeur de l'UMR n° C6607 - Laboratoire de thermocinétique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hassan PEERHOSSAINI, délégation de signature est donnée à M. Bertrand GARNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020123DR17 du 1^{er} juillet 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020122DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine

M. SOHBI SAHRAOUI

M. JEAN-CLAUDE PASCAL

DÉC. n° 040001DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Sohbi SAHRAOUI, directeur de l'UMR n° C6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sohbi SAHRAOUI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude PASCAL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 030013DR17 du 7 avril 2003 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 030012DR17 du 27 mars 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine
M. JEAN-CLAUDE PASCAL

DÉC. n° 040002DR17 du 22-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Claude PASCAL, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sohbi SAHRAOUI, directeur de l'UMR n° C6613

UMR n° C6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

M. NICOLAS LERNER
M. DIMITRI PÉTRITIS
M. JEAN-MARIE LION

DÉC. n° 040051DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Nicolas LERNER, directeur de l'UMR n° C6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LERNER, délégation de signature est donnée à MM. Dimitri PÉTRITIS et Jean-Marie LION, professeurs, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 020096DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

M. DIMITRI PÉTRITIS
M. JEAN-MARIE LION

DÉC. n° 040052DR17 du 09-01-2004

Délégation est donnée à MM. Dimitri PÉTRITIS et Jean-Marie LION, professeurs, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicolas LERNER, directeur de l'UMR n° C6625

UMR n° C6626 - Groupe matière condensée et matériaux

MME ANNE RENAULT
M. PHILIPPE RABILLER

DÉC. n° 040023DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à Mme Anne RENAULT, directrice de l'UMR n° C6626 - Groupe matière condensée et matériaux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RENAULT, délégation de signature est donnée à M. Philippe RABILLER, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020160DR17 du 7 novembre 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020159DR17 du 7 novembre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6626 - Groupe matière condensée et matériaux

M. PHILIPPE RABILLER

DÉC. n° 040024DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Philippe RABILLER, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6626 - Groupe matière condensée et matériaux :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne RENAULT, directrice de l'UMR n° C6626

UMR n° C6629 - Laboratoire de mathématiques Jean-Leray

M. DIDIER ROBERT
M. LAURENT GUILLOPE

DÉC. n° 040019DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Didier ROBERT, directeur de l'UMR n° C6629 - Laboratoire de mathématiques Jean-Leray, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ROBERT, délégation de signature est donnée à M. Laurent GUILLOPE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° C6629 - Laboratoire de mathématiques Jean-Leray

M. LAURENT GUILLOPE

DÉC. n° 040020DR17 du 12-01-2004

Délégation est donnée à M. Laurent GUILLOPE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de l'UMR n° C6629 - Laboratoire de mathématiques Jean-Leray :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier ROBERT, directeur de l'UMR n° C6629

FRE n° K2656 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes automatisés

M. JEAN-LOUIS FERRIER

DÉC. n° 040086DR17 du 26-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Louis FERRIER, directeur de la FRE n° K2656 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes automatisés, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° K2658 - Traitement algorithmique et matériel de la communication

M. ALAIN GLAVIEUX

M. CLAUDE BERROU

M. JEAN-MARC BOUCHER

DÉC. n° 040038DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Alain GLAVIEUX, directeur de la FRE n° K2658 - Traitement algorithmique et matériel de la communication, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain GLAVIEUX, délégation de signature est donnée à MM. Claude BERROU et Jean-Marc BOUCHER, directeurs adjoints, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030024DR17 du 19 juin 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° K2697 - Laboratoire de magnétisme de Bretagne

M. MIKHAIL INDENBOM

M. JACEK GIERALTOWSKI

DÉC. n° 040029DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Mikhail INDENBOM, directeur de la FRE n° K2697 - Laboratoire de magnétisme de Bretagne, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mikhail INDENBOM, délégation de signature est donnée à M. Jacek GIERALTOWSKI, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030035DR17 du 22 septembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° K2730 - Laboratoire d'informatique de l'Université du Maine

M. PIERRE TCHOUNIKINE

M. PHILIPPE TEUTSCH

DÉC. n° 040047DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Pierre TCHOUNIKINE, directeur de la FRE n° K2730 - Laboratoire d'informatique de l'Université du Maine, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TCHOUNIKINE, délégation de signature est donnée à M. Philippe TEUTSCH, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° K2730 - Laboratoire d'informatique de l'Université du Maine

M. PHILIPPE TEUTSCH

DÉC. n° 040048DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Philippe TEUTSCH, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur de la FRE n° K2730 - Laboratoire d'informatique de l'Université du Maine :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre TCHOUNIKINE, directeur de la FRE n° K2730

FRE n° K2734 - Laboratoire d'électronique des systèmes temps réel
M. ÉRIC MARTIN

DÉC. n° 040031DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Éric MARTIN, directeur de la FRE n° K2734 - Laboratoire d'électronique des systèmes temps réel, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° K2775 - Mer et santé

M. SERGE THOMAS

MME ODILE MULNER-LORILLON

DÉC. n° 040034DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Serge THOMAS, directeur de la FRE n° K2775 - Mer et santé, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge THOMAS, délégation de signature est donnée à Mme Odile MULNER-LORILLON, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° K2775 - Mer et santé

MME ODILE MULNER-LORILLON

DÉC. n° 040035DR17 du 12-01-2004

Délégation est donnée à Mme Odile MULNER-LORILLON, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur de la FRE n° K2775 - Mer et santé :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge THOMAS, directeur de la FRE n° K2775

FRE n° K2785 - Institut de l'Ouest : droit et Europe

MME SYLVIE HENNION-MOREAU

MME MARYVONNE HUBERT

DÉC. n° 040032DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à Mme Sylvie HENNION-MOREAU, directrice de la FRE n° K2785 - Institut de l'Ouest : droit et Europe, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie HENNION-MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne HUBERT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020061DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° K2785 - Institut de l'Ouest : droit et Europe

MME MARYVONNE HUBERT

DÉC. n° 040033DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à Mme Maryvonne HUBERT, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur de la FRE n° K2785 - Institut de l'Ouest : droit et Europe :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie HENNION-MOREAU, directrice de la FRE n° K2785

FRE n° K2794 - Centre de recherche en urbanisme, aménagement et administration publique (CRUARAP)

M. PATRICK LE LOUARN

M. EMMANUEL CADEAU

DÉC. n° 040091DR17 du 26-01-2004

Délégation est donnée à M. Patrick LE LOUARN, directeur de la FRE n° K2794 - Centre de recherche en urbanisme, aménagement et administration publique (CRUARAP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick LE LOUARN, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel CADEAU, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° W0007 - Institut de recherche européen sur les institutions et les marchés

M. PHILIPPE ROBERT-DEMONTROND

M. FRÉDÉRIC GIMELLO

DÉC. n° 040063DR17 du 13-01-2004

Délégation est donnée à M. Philippe ROBERT-DEMONTROND, directeur de la FR n° W0007 - Institut de recherche européen sur les institutions et les marchés, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ROBERT-DEMONTROND, délégation de signature est donnée à M. Frédéric GIMELLO, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020057DR17 du 2 avril 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 030001DR17 du 17 janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° W2116 - Centre armoricain de recherche en environnement (CAREN)

M. YVAN LAGADEUC
M. PHILIPPE MEROT
M. Luc AQUILINA

DÉC. n° 040083DR17 du 23-01-2004

Délégation est donnée à M. Yvan LAGADEUC, directeur de la FR n° W2116 - Centre armoricain de recherche en environnement (CAREN), à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan LAGADEUC, délégation de signature est donnée à M. Philippe MEROT, directeur de recherche, et à M. Luc AQUILINA, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020005DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° W2424 - Station biologique de Roscoff

M. BERNARD KLOAREG
M. MARC MENEYROL
M. DOMINIQUE GUILLOU
Mme BÉATRICE FAURE

DÉC. n° 040089DR17 du 23-01-2004

Délégation est donnée à M. Bernard KLOAREG, directeur de la FR n° W2424 - Station biologique de Roscoff, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard KLOAREG, délégation de signature est donnée à M. Marc MENEYROL, ingénieur de recherche, à M. Dominique GUILLOU, ingénieur de recherche, et à Mme Béatrice FAURE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020055DR17 du 26 mars 2002 donnant délégation de signature à l'effet de procéder aux opérations de

remise en compétition et de choix du titulaire préalables à l'émission du bon de commande et n° 020054DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° W2465 - Chimie moléculaire

M. NABIL EL MURR
M. BRUNO BUJOLI

DÉC. n° 040081DR17 du 23-01-2004

Délégation est donnée à M. Nabil EL MURR, directeur de la FR n° W2465 - Chimie moléculaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nabil EL MURR, délégation de signature est donnée à M. Bruno BUJOLI, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° W2575 - Institut de recherche en ingénierie moléculaire et matériaux fonctionnels de l'Université du Maine

M. JEAN-YVES BUZARE
M. MARC LEBLANC

DÉC. n° 040036DR17 du 02-01-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Yves BUZARE, directeur de la FR n° W2575 - Institut de recherche en ingénierie moléculaire et matériaux fonctionnels de l'Université du Maine, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves BUZARE, délégation de signature est donnée à M. Marc LEBLANC, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FR n° W2575 - Institut de recherche en ingénierie moléculaire et matériaux fonctionnels de l'Université du Maine

M. MARC LEBLANC

DÉC. n° 040037DR17 du 12-01-2004

Délégation est donnée à M. Marc LEBLANC, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur de la FR n° W2575 - Institut de recherche en ingénierie moléculaire et matériaux fonctionnels de l'Université du Maine :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er} - I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves BUZARE, directeur de la FR n° W2575

Textes signalés

Premier ministre

Décret du 7 janvier 2004 portant nomination à la commission d'accès aux documents administratifs.

JO du 13-01-2004, p. 1003

Sont nommés membres de la commission d'accès aux documents administratifs en qualité de professeurs de l'enseignement : M. Antoine Prost ; Mme Jacqueline Morand-Deviller, suppléante.

Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies

Arrêté du 18 décembre 2003 portant nomination au conseil d'administration du centre d'études de l'emploi.

JO du 14-01-2004, pp. 1056-1056

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre d'études de l'emploi, en tant que personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine de l'emploi : M. Jacques Bertherat, président de l'association Développement et emploi ; Mme Martine Durand, directrice adjointe à la direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) ; M. Jean-Daniel Leroy, directeur du bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT) en France ; M. Yves Lichtenberger, président de l'université de Marne-la-Vallée.

Arrêté du 22 décembre 2003 portant nomination du délégué aux usages de l'internet.

JO du 23-01-2004, p. 1754

M. Benoît Sillard est nommé délégué aux usages de l'internet à compter du 10 décembre 2003.

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Décret du 9 janvier 2004 portant nomination au conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

JO du 13-01-2004, p. 1005

M. Jérôme Pasquier est nommé membre du conseil d'administration du CIRAD, en tant que représentant de l'État, désigné par le ministre chargé de la coopération et du développement, en remplacement de Mme Elisabeth Beton-Delègue.

Décret du 14 janvier 2004 portant nomination du président du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon.

JO du 16-01-2004, p. 1213

M. Jacques Vincent, vice-président-directeur général du groupe Danone, est nommé président du conseil d'administration de l'ENS de Lyon.

Décret du 14 janvier 2004 portant nomination du directeur du centre d'études de l'emploi.

JO du 16-01-2004, p. 1213

M. Pierre Ralle est nommé directeur du centre d'études de l'emploi.

Décret du 14 janvier 2004 portant nomination (enseignements supérieurs).

JO du 21-01-2004, p. 1581

Sont nommés en qualité de directeur d'études cumulant à l'École des hautes études en sciences sociales, à compter du 1^{er} novembre 2003 : M. Marc-Olivier Baruch, administrateur civil au ministère de la culture et de la communication ; M. Olivier Roy, directeur de recherche au CNRS ; M. Thierry Verdier, ingénieur des ponts et chaussées.

Décret du 14 janvier 2004 portant nomination et titularisation (enseignements supérieurs).*JO du 21-01-2004, p. 1582*

Sont nommés et titularisés en qualité de directeur d'études de l'École des hautes études en sciences sociales, à compter du 1^{er} novembre 2003 : M. Emmanuel Desveaux, maître de conférences de l'EHESS ; M. Jérôme Dokic, maître de conférences à l'université Paris-4 ; Mme Marie-Vic Ozouf, épouse Ozouf-Marignier, maîtresse de conférences de l'EHESS ; M. Emmanuel Pedler, maître de conférences de l'EHESS ; M. Paul-André Rosental, maître de conférences de l'EHESS.

Décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales.*JO du 18-01-2004, pp. 1394-1399***Décret du 23 janvier 2004 portant nomination du directeur général du Centre national de documentation pédagogique.***JO du 24-01-2004, p. 1818*

M. Alain Coulon, professeur des universités, est nommé directeur général du CNDP, en remplacement de M. Claude Mollard, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 29 janvier 2004 portant nomination au conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.*JO du 01-02-2004, p. 2303*

M. Patrice Debré est nommé membre du conseil d'administration du CIRAD, en qualité de personnalité extérieure au centre, choisie en raison de sa compétence dans le domaine de la recherche et de la coopération pour le développement, en remplacement de M. Daniel Nahon, démissionnaire.

Arrêté du 17 décembre 2003 portant nomination à une section du Comité national de la recherche scientifique.*JO du 20-01-2004, p. 1514*

M. Thierry Lorca est nommé membre de la section 24 « Biologie cellulaire. - Virus et parasites » du Comité national de la recherche scientifique au titre de l'article 1^{er} (2^o) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, modifié par le décret n° 2003-723 du 1^{er} août 2003, en remplacement de M. Carl Mann, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Arrêté du 9 janvier 2004 portant nomination au Bureau des longitudes.*JO du 22-01-2004, p. 1682*

Mme Suzanne Débarbat, membre titulaire du Bureau des longitudes, est nommée présidente du Bureau des longitudes pour l'année 2004. M. François Barlier, membre titulaire du Bureau des longitudes, est nommé vice-président du Bureau des longitudes pour l'année 2004. M. Pierre Bauer, correspondant du Bureau des longitudes, est nommé secrétaire du Bureau des longitudes pour l'année 2004.

Arrêté du 9 janvier 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut de physique du globe de Paris.*JO du 22-01-2004, p. 1682*

Sont nommés au conseil d'administration de l'Institut de physique du globe de Paris en qualité de personnalités extérieures : Mme Patricia Renaud, directrice de la recherche et du développement de la société Suez Environnement ; M. Yves Bamberger, directeur de la recherche et du développement du groupe EDF ; M. Jacques Boulegue, directeur scientifique du département Milieux et Environnement à l'IRD ; M. Michael Ghil, directeur du département Terre-Atmosphère-Océan à l'ENS ; M. Claude Jablon, directeur scientifique du groupe Total.

Arrêté du 9 janvier 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'École normale supérieure.*JO du 22-01-2004, p. 1682*

M. Ulises Moulines, professeur à l'université de Munich, est nommé membre du conseil d'administration de l'ENS, au titre des personnalités désignées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Michel Jeanneret, démissionnaire.

Arrêté du 13 janvier 2004 modifiant l'arrêté du 5 décembre 2003 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale.*JO du 18-01-2004, p. 1421*

L'arrêté du 5 décembre 2003 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale est modifié comme suit : « M. Thierry Bossard est nommé représentant titulaire de l'administration, en remplacement de M. Yvon Robert. » Au lieu de : « Mme Danièle Dessieux », lire : « Mme Gisèle Dessieux ».

Arrêté du 13 janvier 2004 portant nomination au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 18-01-2004, p. 1421

L'arrêté du 9 février 2001 modifié portant nomination au comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche est modifié comme suit : M. Henri Serne est remplacé par Mme Jacqueline Mahuteau.

Arrêté du 13 janvier 2004 modifiant l'arrêté du 5 février 1986 portant création à l'administration centrale du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif aux décharges d'activité de service à titre syndical.

JO du 22-01-2004, pp. 1652-1653

Ce traitement a pour objet de faciliter la gestion et le déroulement des procédures d'attribution de décharges d'activité de service accordées aux agents chargés d'un mandat syndical afin de leur permettre de remplir les obligations résultant de ce mandat. Les informations enregistrées sont conservées, en tant que de besoin, dans la limite d'une année après la fin de la période de décharge d'activité de service. Elles sont détruites au bout de cinq ans.

Arrêté du 15 janvier 2004 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2001 portant agrément d'une opération de localisation en province d'un service relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

JO du 28-01-2004, pp. 1986-1987

Dans sa version modifiée, l'arrêté stipule que l'indemnité spéciale de décentralisation, l'allocation à la mobilité des conjoints et le complément exceptionnel de localisation en province peuvent être attribués aux personnels titulaires et contractuels de l'INRP mutés ou déplacés entre le 1^{er} septembre 2000 et le 30 juin 2005 pour suivre ce service, à l'occasion de son transfert de Paris à Lyon.

Arrêté du 22 janvier 2004 portant nomination au conseil scientifique de la Casa de Velázquez.

JO du 31-01-2004, pp. 2248-2249

Sont nommées en qualité de membres du conseil scientifique de la Casa de Velázquez, pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté, les personnalités dont les noms suivent : M. Pierre Toubert, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres ; M. Jean Baechler, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques ; M. Gérard Dufour, professeur à l'université Aix-Marseille-1 ; M. Serge Salaun, professeur à l'université Paris-3 ; M. Pierre Civil, professeur à l'université Paris-3 ; M. François Delpech, directeur de recherche au CNRS ; M. Pierre Guichard, professeur à l'université Lyon-2 ; M. Pascal Julien, maître de conférences à l'université Aix-Marseille-1 ; Mme Chantal Grell, professeure à l'université de Versailles - Saint-Quentin ; M. Jean-Noël Salomon, professeur à l'université Bordeaux-3 ; Mme Anita Guerreau, directrice de recherche au CNRS ; M. Jean-Pierre Dedieu, directeur de recherche au CNRS ; Mme Antoinette Molinie-Fioravanti, directrice de recherche au CNRS ; M. André Humbert, professeur à l'université Nancy-2.

Ministère délégué au budget et à la réforme budgétaire

Arrêté du 19 décembre 2003 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 21-01-2004, pp. 1582-1583

Mme Florence Codevelle, épouse Deshayes, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché auprès de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour exercer les fonctions de chef du département fonctionnement à l'agence comptable pour une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2003.

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Circulaire du 2 juillet 2003 relative à l'indemnisation du chômage des agents du secteur public.

JO du 10-01-2004, pp. 836-841

Ministère des affaires étrangères

Arrêté du 17 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 5 février 2003 fixant le taux et les conditions d'attribution de la majoration annuelle pour frais de scolarisation prévue au bénéfice des agents civils de coopération culturelle, scientifique et technique en service dans certains États étrangers.

JO du 25-01-2004, pp. 1853-1856

Ministère de la défense

Arrêté du 6 janvier 2004 portant nomination au comité scientifique et technique de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

JO du 21-01-2004, p. 1581

M. Philippe Pujes est nommé membre du comité scientifique et technique de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) en tant que représentant du ministère chargé de la recherche, en remplacement de M. Christophe Mathieu.

Ministère de l'écologie et du développement durable

Arrêté du 16 décembre 2003 portant nomination au comité d'experts spécialisés « évaluation des risques liés aux substances chimiques » placé auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale.

JO du 30-01-2004, pp. 2196-2197

À noter, parmi les personnalités nommées membres du comité pour une durée de trois ans, la présence de MM. Philippe Garrigues, directeur de recherche en chimie et toxicologie de l'environnement au CNRS, université Bordeaux-1 et André Picot, ancien directeur de recherche au CNRS.

Arrêté du 5 janvier 2004 portant nomination au conseil d'administration du laboratoire central des ponts et chaussées.

JO du 16-01-2004, p. 1219

Mme Laurence Colinet, chef de bureau au service de la recherche et de la prospective, est nommée membre suppléant du conseil d'administration du LCPC, en remplacement de M. Bertrand Galtier.

Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Arrêté du 18 décembre 2003 portant nomination au conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

JO du 24-01-2004, p. 1819

À noter parmi les personnalités nommées pour une durée de trois ans, la présence de M. le professeur Michel Aubier, désigné par le directeur général de l'INSERM, et de M. le professeur Charles Balabaud, désigné par la directrice générale du CNRS.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Décret n° 2004-50 du 13 janvier 2004 portant création de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (Agrocampus Rennes).

JO du 14-01-2004, pp. 1051-1052

Établissement public national à caractère administratif, l'institut est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'agriculture. Il est constitué de deux écoles, l'École nationale supérieure agronomique de Rennes (ENSAR) et l'Institut national supérieur de formation agroalimentaire (INSFA).

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 12 décembre 2003 portant nomination au comité technique paritaire de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

JO du 10-01-2004, p. 888

L'arrêté du 3 septembre 2002 portant nomination au CTP de l'INRAP est modifié ainsi qu'il suit : Au lieu de : « Marion Julien, directrice ; Catherine Thooris, adjointe scientifique et technique », Lire : « Nicole Pot, directrice générale ; Catherine Thooris, directrice interrégionale. » Au lieu de : « Brice Lannaud, adjoint à la directrice générale ; Sylvie Riune-Lacabe, directrice interrégionale ; Laurent Pelletier, adjoint administrateur ; Alain Germont, chef du service informatique, », Lire : « Nadia Joannès, chef du service développement des ressources humaines ; Patricia Pons, administrateur ; Laurent Pelletier, directeur interrégional ; Anne Augereau, directrice scientifique et technique adjointe, ». (Le reste sans changement.).

Ministère de l'outre-mer

Décret du 15 janvier 2004 portant nomination des membres du Comité pour la mémoire de l'esclavage.

JO du 16-01-2004, p. 1222

Sont nommés, pour une durée de cinq ans, membres du Comité pour la mémoire de l'esclavage : 1° En considération de leurs travaux de recherche dans le domaine de la

traite ou de l'esclavage : M. Jean-Godefroy Bidima, directeur de programme au Collège international de philosophie ; M. Marcel Dorigny, maîtresse de conférences au département d'histoire de l'université Paris-VIII - Saint-Denis ; Mme Nelly Schmidt, chercheuse au CNRS ; Mme Françoise Vergès, professeure à l'université de Londres. 2° En considération de leur activité associative pour la défense de la mémoire des esclaves : Mme Henriette Dorion-Sébéloué, présidente de l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane, présidente du Comité national de liaison des associations du souvenir ; Mme Christiane Falgayrette-Leveau, présidente de l'Association des amis du musée Dapper ; M. Serge Hermine, président de l'Association des descendants d'esclaves noirs et de leurs amis ; M. Pierrick-Serge Romana, président du Comité marche du 23 mai 1998. 3° En considération de leur connaissance de l'outre-mer français : Présidente du comité : Mme Maryse Condé, écrivain ; M. Fred Constant, recteur de l'université Senghor d'Alexandrie ; M. Gilles Gauvin, enseignant ; M. Claude-Valentin Marie, sociologue.

CNRS

Convention de création d'une UMS :

UMS n° T2572 – Laboratoire de mesure du carbone 14 (LMC14)

Direction : Mme Évelyne COTTEREAU, ingénieure de recherche CNRS, directrice ;

M. Maurice ARNOLD, ingénieur CEA, directeur adjoint.

Convention conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

Partenaires : CNRS/CEA/IRSN/IRD/Ministère de la culture et de la communication.

CON. CEA réf. B5613 du 17-11-2003

Questions-Réponses parlementaires

Réponses aux questions parlementaires
publiées au Journal officiel du 8, 13 et 15
janvier 2004 (Assemblée nationale - Sénat).

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire

Égalité des chances au sein de la fonction publique

Sénat - JO du 08-01-2004, pp. 71-72

Question. – Le 11 septembre 2003, M. Serge Mathieu, se référant au rapport du groupe de travail qui a remis ses conclusions le 26 février 2003 à l'égard de l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans la fonction publique, demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire la suite qui a été réservée à la proposition tendant à sensibiliser les jurys des concours à la question de l'égalité entre hommes et femmes et procéder à un audit des concours des trois fonctions publiques au regard de l'égalité des chances.

Réponse. - Parmi les propositions du rapport du groupe de travail concernant l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans la fonction publique figure la sensibilisation des jurys de concours à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la réalisation d'un audit des concours des trois fonctions publiques au regard de l'égalité des chances. Des formations relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes sont organisées au niveau interministériel déconcentré : elles portent sur des sujets variés comme « le droit des femmes et l'égalité des chances », « l'égalité des chances entre les hommes et les femmes », « nos différences : ressources ou sources de conflits ». Par ailleurs, certains ministères organisent des formations pour les membres de leurs jurys de concours ou pour les personnels des bureaux des concours sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les membres des jurys des concours externe, interne et du troisième concours pour l'accès aux instituts régionaux d'administration sont également alertés sur ce sujet.

Fonctionnaires et agents publics (contractuels et vacataires – intégration – réglementation)

Assemblée nationale - JO du 13-01-2004, pp. 326-327

Question. - Le 2 juin 2003, M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire sur les dispositions de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale. Par dérogation à l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, ce texte prévoit d'ouvrir, pour une durée maximum de cinq ans, des concours réservés aux candidats ayant la qualité d'agent non titulaire de droit public de l'État ou des établissements publics locaux d'enseignement recruté à titre temporaire et ayant exercé des missions dévolues aux agents titulaires. Les candidats peuvent obtenir la reconnaissance de leur expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou diplômes requises pour se présenter aux concours de la fonction publique. Il lui demande quelle est la position du

Gouvernement sur cette question et si de nouvelles mesures peuvent être envisagées.

Réponse. - La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale traduit les différentes orientations fixées par le protocole d'accord du 10 juillet 2000 sur la résorption de l'emploi précaire dans les trois fonctions publiques et sur une meilleure gestion de l'emploi public. Cette loi comporte ainsi deux volets, l'un relatif à la mise en œuvre du plan de résorption de l'emploi précaire, l'autre relatif à la modernisation des recrutements dans la fonction publique. S'agissant de la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique de l'État, la loi prévoit l'organisation, pendant une durée de 5 ans, de concours et d'examens professionnels réservés, ainsi que de recrutements sans concours d'accès aux corps de catégorie C dotés de l'échelle 2 de rémunération, au profit des agents recrutés à titre temporaire pour assurer des fonctions normalement dévolues à des agents titulaires. Les textes réglementaires fixant les conditions de mise en œuvre de ces différentes voies d'intégration ont pratiquement tous à ce jour été publiés. En outre, le décret n° 2001-834 du 12 septembre 2001 a fixé les conditions de prise en compte de l'expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou de diplômes requises pour se présenter aux concours et examens professionnels réservés. C'est ainsi que, dans la plupart des administrations de l'État, les opérations d'intégration sont effectivement engagées : pour les huit premiers mois de l'année 2003, ce sont environ 6 515 emplois qui ont été ouverts pour permettre la titularisation des agents non titulaires entrant dans le champ d'application de la loi du 3 janvier 2001. Les recrutements ouverts au titre de cette année sont les plus importants depuis la parution de la loi : cela s'explique par l'achèvement de la parution des textes réglementaires pris en application de la loi du 3 janvier 2001. À titre de comparaison, les bilans 2001 et 2002 affichaient respectivement un total de 2 990 et de 5 098 postes offerts. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été prises dans le cadre du volet de la loi relatif à la modernisation du recrutement. La première de ces mesures a eu pour objet d'assurer l'adéquation entre les besoins de l'administration et les règles d'organisation des recrutements. Le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 a ainsi assoupli les conditions d'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État, afin de permettre aux administrations de pourvoir les postes vacants au plus vite, sans devoir recourir à des agents non titulaires. Le décret susmentionné prévoit en effet que, sauf dérogation, le nombre de nominations qui peuvent être prononcées par appel à la liste complémentaire peut atteindre 200 % du nombre de postes offerts en liste principale. Les procédures d'accès à certains corps ont en outre été modifiées pour faciliter le

recrutement de fonctionnaires : ont ainsi été instaurés des concours sur titres, notamment pour l'accès aux corps d'assistant de service social et d'infirmier. Par ailleurs, et afin d'élargir le vivier des candidats aux profils plus diversifiés, les administrations ont développé de nouvelles voies d'accès, telles que les concours dits « de troisième voie ». Cette nouvelle catégorie de concours, organisés sur le fondement du 3^o de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 dans sa rédaction issue de la loi du 3 janvier 2001 précitée, ouvre en effet l'accès de la fonction publique de l'État à des personnes justifiant soit d'une expérience professionnelle dans le secteur privé ou comme responsable d'association, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. De tels concours ont notamment été instaurés pour l'accès aux différents corps, notamment enseignants, du ministère de l'éducation nationale.

Fonctionnaires et agents publics (cessation progressive d'activité – retraites – réforme – conséquences)

Assemblée nationale - JO du 13-01-2004, pp. 329-330

Question. – Le 14 juillet 2003, Mme Conchita Lacuey attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation délicate de certaines personnes en cessation progressive d'activité au regard des modalités de la réforme des retraites. En effet, préalablement à la genèse de la réforme sur les retraites, certains agents publics se sont engagés envers l'État dans le cadre de la mise en place de la CPA, ou cessation progressive d'activité, consistant à permettre à un salarié d'assurer un travail à mi-temps pour la perception d'une rémunération égale à 80 % du salaire originel à temps plein. Toutefois, il s'avère qu'un certain nombre de personnes ne pourront atteindre au jour de leur retraite le quota des annuités nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein en raison de la modification des modalités d'obtention d'une retraite à taux plein pour les corps auxquels ils appartiennent. Or le dispositif de la CPA ne leur permet aucunement de retarder la date de leur départ à la retraite, le départ à la retraite de ces personnels à l'âge de 60 ans étant une clause obligatoire du contrat, ni de revenir à un contrat à temps plein, l'engagement au sein de la CPA se révélant être définitif. En conséquence, après la réforme, ces personnels se verraient automatiquement appliquer une décote pour les annuités manquantes vis-à-vis de l'obtention d'une retraite à taux plein alors qu'ils s'étaient antérieurement engagés dans un dispositif strict en pensant pouvoir obtenir une retraite à taux plein au regard du nombre des annuités alors nécessaires pour satisfaire à leurs obligations en ce domaine. Elle souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement en cette matière pour que ces personnes ne se trouvent pas pénalisées par cette nouvelle réforme. - *Question transmise à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire.*

Réponse. - L'article 73 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites a modifié respectivement les articles 5-3 et 4 des ordonnances n° 82-297 et n° 82-298 de manière à ouvrir la possibilité aux fonctionnaires et agents non titulaires en cessation progressive d'activité avant le 1^{er} janvier 2004 de poursuivre leur activité au-delà de soixante ans. Dès lors, ces agents en cessation progressive d'activité ne seront plus obligés de prendre leur retraite à soixante ans. Les agents nés en 1944 et 1945 pourront ainsi bénéficier d'un maintien en activité jusqu'à leur soixante et unième anniversaire ; les agents nés en 1946 et 1947 jusqu'à leur soixante-deuxième anniversaire et ceux nés en 1948 jusqu'à leur soixante-troisième anniversaire. Les agents en CPA avant la date d'entrée en vigueur de la loi précitée pourront donc continuer à acquérir des droits afin de parfaire leur durée d'assurance et d'améliorer leurs droits à pension.

Fonctionnaires et agents publics (politiques communautaires – contrats à durée déterminée)

Assemblée nationale - JO du 13-01-2004, p. 333

Question. – Le 3 novembre 2003, M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire sur la compatibilité avec les directives européennes du principe selon lequel les contrats passés avec les agents de droit public le sont pour une durée déterminée. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, d'une part, le contexte juridique existant et, d'autre part, les orientations du Gouvernement sur cette question.

Réponse. - Le statut général des fonctionnaires repose sur le principe selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, tout emploi civil permanent de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements à caractère administratif doit être occupé par un personnel titulaire. Les dispositions législatives applicables dans chacune des trois fonctions publiques fixent les conditions dans lesquelles une administration est autorisée à recruter des agents contractuels pour répondre aux besoins des services. C'est ainsi que l'article 4 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État permet, par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires, de faire appel à des agents contractuels soit lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, soit pour les emplois du niveau de la catégorie A, et dans les représentations de l'État à l'étranger, des autres catégories, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Les agents recrutés sur ce fondement le sont par contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. L'article 6 de la même loi permet une certaine souplesse de gestion en autorisant, dans les administrations de l'État, le recrutement d'agents contractuels, d'une part, pour répondre à des besoins permanents impliquant un service à temps incomplet, dans la limite de 70 % d'un service à temps complet, et, d'autre part, lorsqu'il s'agit de faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers qui ne peuvent être assurés par des personnels titulaires. Dans l'hypothèse d'un recrutement pour répondre à un besoin permanent correspondant, eu égard à la nature des fonctions, à un service à temps non complet, le contrat de l'agent peut être à durée indéterminée. Les contrats des agents contractuels recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ne peuvent être conclus pour une durée supérieure à dix mois par année, renouvellements éventuels compris. Lorsqu'il s'agit de recrutements pour des besoins saisonniers, les contrats ne peuvent excéder six mois pour la même période, renouvellements éventuels compris. L'accord-cadre sur le travail à durée déterminée annexé à la directive du Conseil de l'Europe 1999/70/CE du 28 juin 1999 relative au travail à durée déterminée, dont les modalités de transposition aux trois fonctions publiques font l'objet d'un examen, vise en particulier à prévenir l'utilisation abusive des engagements à durée déterminée en fixant une durée maximale d'emploi en contrat à durée déterminée ou limitant le nombre de renouvellements ou, le cas échéant, en cumulant les deux types de mesures. Il prévoit également la possibilité, lorsque c'est approprié, de déterminer les conditions dans lesquelles des contrats à durée déterminée sont réputés conclus pour une durée indéterminée. Il importe toutefois de relever que la directive n'impose pas en droit, de prévoir les conditions de la requalification systématique d'un contrat à durée déterminée en un contrat à durée indéterminée. Ce principe ne saurait d'ailleurs prévaloir dans le cadre actuel du statut général des fonctionnaires, lorsque des titulaires sont susceptibles d'assurer les mêmes fonctions. La mise en conformité des conditions d'emploi des agents publics non titulaires avec les orientations de la directive européenne du 28 juin 1999 précitée suppose notamment d'apporter les aménagements nécessaires aux dispositions de l'article 4 du titre II du statut

général des fonctionnaires, adaptés aux réalités de la fonction publique française, sans toutefois porter atteinte au principe de base de l'occupation des emplois permanents par des personnels titulaires. En outre, il importe de s'entourer de garanties suffisantes pour éviter que le dispositif soit perçu comme aggravant la précarité des personnels non titulaires tant en ce qui concerne les recrutements à venir, que pour les agents recrutés sur le fondement de l'actuelle législation. Les réflexions engagées devraient permettre au Gouvernement de préciser, prochainement, par voie législative les conditions de la transposition de cette directive et d'en tirer les conséquences s'agissant des agents non titulaires actuellement en fonction.

Retraites : fonctionnaires civils et militaires (réforme – conséquences – parents d'enfants handicapés)

Assemblée nationale - JO du 13-01-2004, p. 334

Question. – Le 10 novembre 2003, Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire sur l'interprétation de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. En effet, l'article 49, art. L. 12 *ter* précise que les fonctionnaires, élevant à leur domicile un enfant de moins de vingt ans atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %, bénéficient d'une majoration de leur durée d'assurance d'un trimestre par période d'éducation de trente mois, dans la limite de quatre trimestres. Les parents d'enfants handicapés souhaitent savoir si les termes de cet article s'appliquent aux parents ayant élevé un enfant de moins de vingt ans ou élevant un enfant de moins de vingt ans. Aussi elle lui demande de bien vouloir apporter des précisions sur ce point de la loi ; elles sont importantes pour les parents concernés.

Réponse. – L'article 49 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites a ajouté une disposition prévoyant que : « les fonctionnaires, élevant à leur domicile un enfant de moins de vingt ans atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %, bénéficient d'une majoration de leur durée d'assurance d'un trimestre par période d'éducation de trente mois, dans la limite de quatre trimestres ». Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des fonctionnaires et aux militaires appelés à faire valider leurs droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2004, date d'entrée en vigueur de la loi, qui justifient élever ou avoir élevé à leur domicile un enfant de moins de vingt ans atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %. Ainsi, les enfants élevés avant ou après cette date ouvrent droit à cette majoration. Cette majoration de durée d'assurance est d'un trimestre par période d'éducation de trente mois. Au total, cette majoration ne pourra être supérieure à quatre trimestres. La majoration sera proratisée en tenant compte de la durée réelle de la période d'éducation. Par exemple, si la période d'éducation est de vingt-cinq mois, le parent (ou chacun des deux parents) bénéficiera de soixante-quinze jours (deux mois et demi) de majoration de durée d'assurance.

Accès des femmes aux postes de responsabilité de la fonction publique

Sénat - JO du 15-01-2004, p. 124

Question. – Le 11 septembre 2003, M. Serge Mathieu, se référant au rapport du groupe de travail qui a remis ses conclusions le 26 février 2003 à l'égard de l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans la fonction publique, demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire la suite qui a été réservée à la proposition tendant à élargir la mise en œuvre des plans pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux postes d'enca-

drement et à fixer des objectifs chiffrés soumis à l'évaluation des conseils supérieurs des trois fonctions publiques.

Réponse. – Parmi les propositions du rapport du groupe de travail concernant l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans la fonction publique figure l'élargissement de la mise en œuvre des plans pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État ainsi que l'instauration d'objectifs chiffrés soumis à l'évaluation des conseils supérieurs des trois fonctions publiques. Les plans élaborés par les ministères, en 2000-2001, ont fixé en termes d'objectif le taux de féminisation souhaité par catégorie d'emplois et de fonctions de direction et d'encadrement. Il a été déterminé en tenant compte de la représentation des femmes dans les corps ou emplois qui constituent le « vivier » pour pouvoir accéder à ces emplois ou fonctions de direction ou d'encadrement. Ainsi, le rapport de synthèse élaboré en 2001 présente le taux de féminisation visé dans les emplois et fonctions de l'encadrement supérieur, à l'administration centrale et dans les services déconcentrés, défini par chaque ministère, sur une durée s'échelonnant entre trois, cinq ou dix ans. Il comprend également des observations concernant les moyens de mise en œuvre de ces plans. Certains ministères, qui ont élaboré, dans le courant de l'année 2000, un plan triennal pour l'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes de l'encadrement supérieur, ont engagé une réflexion afin de procéder, d'une part, au bilan des mesures prises pour l'application de ces plans et, d'autre part, à la préparation de nouveaux plans d'objectifs. Par ailleurs, dans le cadre d'une communication en conseil des ministres sur l'encadrement supérieur du 22 octobre 2003, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire a annoncé la création d'une cellule de pilotage interministérielle chargée de faire des propositions, chaque année, au Premier ministre, sur les flux de recrutement dans les corps supérieurs de l'État en tenant compte des besoins prévisionnels sur une durée de dix ans. Il a également fait part de la création, dans chaque ministère, d'une cellule chargée de la gestion personnalisée des cadres supérieurs, de la mobilité, de la formation et du suivi des carrières.

Pouvoir d'achat des retraités de la fonction publique

Sénat - JO du 15-01-2004, pp. 125-126

Question. – Le 13 novembre 2003, Mme Françoise Férat appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire sur l'évolution inquiétante du pouvoir d'achat des retraités de la fonction publique. En effet, il semble que l'absence de toute revalorisation des pensions pour 2003 et l'augmentation significative du coût de la vie aient entraîné une perte substantielle de leur capacité consommatrice. La relance de notre économie nationale étant liée, pour partie, aux facultés pécuniaires de ces personnes, elle lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour restaurer, en dépit d'un contexte budgétaire délicat, leur pouvoir d'achat.

Réponse. – La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites a modifié le mécanisme de revalorisation des pensions de retraite qui sera fondé, à compter du 1^{er} janvier 2004, sur l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation. Les pensions ainsi revalorisées au 1^{er} janvier de chaque année pourront faire l'objet d'un ajustement, à l'occasion de la revalorisation suivante, au cas où un différentiel apparaîtrait entre l'évolution prévisionnelle et l'évolution constatée. Dès le 1^{er} janvier 2004, les pensions seront revalorisées à hauteur de 1,5 %. Les retraités de la fonction publique sont donc assurés, avec l'instauration de ce nouveau dispositif, de bénéficier, en toute transparence, d'une garantie de leur pouvoir d'achat.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Expérimentation animale

Sénat - JO du 15-01-2004, pp. 110-111

Question. – Le 27 mars 2003, M. Philippe Richert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les manquements de la France concernant l'application correcte de six des mesures de la directive 86/609/CEE qui régleme le champ d'application de l'expérimentation animale. La Commission européenne a formellement averti le gouvernement français de son intention de sanctionner ces manquements. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il a prises ou qu'il entend prendre pour répondre aux exigences de l'Union européenne.

Réponse. - La France s'est dotée depuis de nombreuses années d'un arsenal législatif et réglementaire spécifique en matière de protection animale, notamment sur le fondement de deux articles fondamentaux du code rural (loi du 10 juillet 1976) : l'article L. 214-1 qui considère l'animal comme un être sensible et l'article L. 214-3 qui prescrit l'interdiction des mauvais traitements envers les animaux domestiques ou sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité. Le décret n° 87-848 du 19 octobre 1987 relatif aux expériences pratiquées sur les animaux, qui transpose la directive 86/608, prévoit que les expériences sur les animaux sont licites à condition, notamment, qu'elles revêtent un caractère de nécessité et que ne puissent utilement y être substituées d'autres méthodes expérimentales. La modification du décret qui a été apportée en mai 2001 à la suite du recours de la Commission couvre l'ensemble des griefs qui avaient été énoncés. La procédure a été, toutefois, poursuivie uniquement du fait du délai de transmission du nouveau texte aux autorités européennes. Dans certains cas, le recours à l'expérimentation animale peut être une obligation légale, pour évaluer, par exemple, la toxicité ou l'innocuité d'un produit donné. Elle est alors une étape obligatoire dans le processus qui va conduire à autoriser la mise sur le marché de ce produit. Les établissements d'expéri-

mentation animale sont tenus de se procurer les animaux dont la liste est fixée par l'arrêté du 19 avril 1988 dans les établissements d'élevage spécialisés déclarés auprès des services vétérinaires départementaux. Des recherches sont effectuées pour mettre au point des méthodes substitutives. Ces méthodes doivent avoir pour principal critère d'offrir un niveau de sécurité et de protection de la santé de l'homme au moins aussi élevé que la procédure d'expérience précédemment pratiquée sur les animaux. La Commission européenne finance des recherches pour le développement des méthodes de substitution, validées ensuite par le Centre européen pour la validation des méthodes alternatives. Les statistiques relatives aux animaux utilisés à des fins expérimentales montrent une diminution globale et régulière du nombre d'animaux depuis une dizaine d'années. Un des débats de fond actuels concernant l'expérimentation des animaux repose sur la pratique d'expériences sur l'animal de façon éthique, c'est-à-dire en faisant appel à une dimension morale. Ainsi s'est avérée la nécessité de l'avis d'un comité d'éthique préalablement à la mise en œuvre d'une recherche sur l'animal. En France, qu'il s'agisse du secteur de la recherche privée ou de celui de la recherche publique, la majorité des laboratoires a intégré un comité d'éthique pour valider les protocoles mis en œuvre sur les animaux. Les projets actuels en cours d'élaboration ont pour objectif de mettre en place un Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale, qui dépendra de la Commission nationale de l'expérimentation animale, créée par le décret du 19 octobre 1987 modifié précité, et instituée auprès du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de la recherche afin d'émettre des avis et des propositions sur la mise en place de méthodes expérimentales permettant d'éviter l'utilisation d'animaux vivants. Ce Comité national d'éthique aura pour avantage de mettre en présence l'ensemble des partenaires de la société civile intéressés par l'expérimentation animale, les personnalités scientifiques et les administrations concernées. L'ensemble de ces mesures contribue de façon importante à la protection des animaux de laboratoire.

À lire

- « **La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** »
Liaisons sociales, Législation sociale, supplément au n° 14049, 9 janvier 2004, 16 p.
- « **Prestations familiales. Barème au 1^{er} janvier 2004** »
Liaisons sociales, Législation sociale, supplément au n° 14050, 12 janvier 2004, 3 p.
- « **Revenu minimum d'insertion. Montants au 1^{er} janvier 2004** »
Liaisons sociales, Législation sociale, supplément au n° 14051, 13 janvier 2004, 3 p.
- « **Saisie des rémunérations. Nouveau barème au 1^{er} janvier 2004** »
Liaisons sociales, Législation sociale, supplément au n° 14051, 13 janvier 2004, 2 p.
- « **Loi de finances pour 2004** »
Liaisons sociales, Documents, supplément au n° 14061, 27 janvier 2004, 13 p.
- « **Une mutation d'office dans l'intérêt du service suppose la communication de son dossier à l'agent** »
AJDA, n° 1/2004, 12 janvier 2004, p. 5
- « **Fonction publique. Maintien d'un contrôle restreint sur les décisions d'avancement au mérite** »
AJDA, n° 1/2004, 12 janvier 2004, p. 6
- « **Fonction publique. Pas de communication du dossier avant un refus de titularisation en fin de stage** »
AJDA, n° 1/2004, 12 janvier 2004, pp. 30-39
- « **Publication du nouveau code des marchés publics** »
AJDA, n° 2/2004, 19 janvier 2004, pp. 60-61
- « **Contrats et marchés. Le non-respect de la hiérarchie des critères fixés par le règlement de la consultation constitue une illégalité non régularisable** »
AJDA, n° 2/2004, 19 janvier 2004, pp. 96-98
- « **Fonction publique. Port du foulard islamique par une fonctionnaire et principe de laïcité** »
AJDA, n° 3/2004, 26 janvier 2004, pp. 154-157
- « **Services publics. L'affectation des enseignants du secondaire dans les universités ne peut être limitée par circulaire** »
AJDA, n° 3/2004, 26 janvier 2004, pp. 161-163
- « **Fonction publique. La titularisation des agents non titulaires ne peut bénéficier à un fonctionnaire** »
AJDA, n° 3/2004, 26 janvier 2004, pp. 164-165

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Loess, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01
télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE ET POITOU-CHARENTES – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE - AUVERGNE ET LIMOUSIN – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation NORD-EST – DR06

8 rue Baron-Louis, BP 30, 54002 NANCY Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00 – télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD - PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-ALPES – DRRA

site ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00
télécopie : 04 76 88 11 61

site VALLÉE DU RHÔNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

Notes personnelles

Notes personnelles

Notes personnelles

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 193

31676 Labège Cedex

Tél. : 05 62 24 25 00

Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Jacques BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF

M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION

M^{me} Nicole ABRIAL

M^{me} Françoise BARRIÈRE

M^{me} Geneviève BOUET-CHEMIN

M^{me} Pascale BUKHARI

M^{me} Kéty CHESSELET

M^{me} Catherine DELPECH

M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL

M. François MESSIN

M^{me} Janine SATURNIN

M^{me} Michèle SAUMON

M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M. Christophe CIECHANOWICZ

DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M^{lle} Florence CELEN

M^{me} Corinne PRUNIER

M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER :

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 193

31676 Labège Cedex

CONTACT PAR MÊL :

buloff@dsi.cnrs.fr

Pour consulter le BO et ses archives :

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :

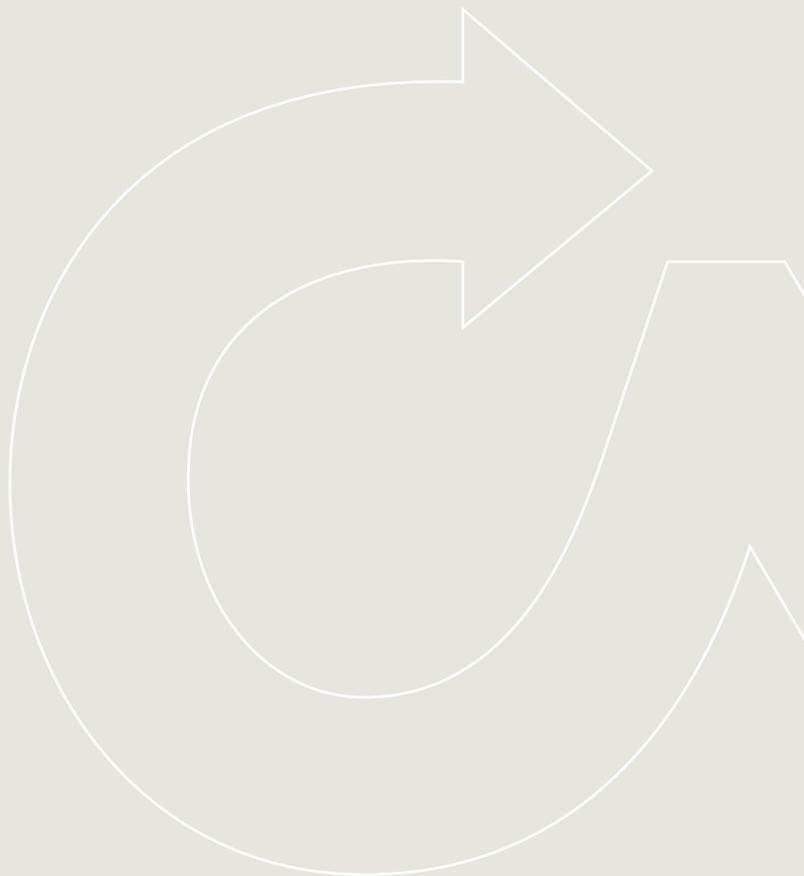
doginfo@services.cnrs.fr

CPPAP n° 2270 ADEP

Dépôt légal à parution

BIALEC (Nancy)

D.P. n° 60130 - 03-2004



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90